

**DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET LE DOCUMENT
COMPLEMENTAIRE AUX REGLES RELATIVES AUX ETUDES ET À L'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES – ANNÉE
UNIVERSITAIRE 2018/2019 – UFR DE MÉDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMÉDICALES**

**LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE
CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente de la CFVU, en charge des formations ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'adopter les modalités de contrôle des connaissances et le document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances pour l'année universitaire 2018/2019 de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales tels que joints en annexe.

Membres en exercice : 41

Votes : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA 2018-09-27-03

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

Année universitaire 2018 - 2019

UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

**DOCUMENT COMPLEMENTAIRE AUX
REGLES RELATIVES AUX ETUDES ET
A L'EVALUATION DES CONNAISSANCES**

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 24 septembre 2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27 septembre 2018

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

**Extrait de procès-verbal signé par le Directeur de composante en PJ*

Conformément aux Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances, il convient de définir les modalités spécifiques à la composante :

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.

La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci pourra permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.

Contrôle de l'assiduité aux enseignements :

Master	Autre <i>(préciser : DUT, études en santé, études d'ingénieur...)</i>
Master Ingénierie de la Santé : Assiduité obligatoire pour l'ensemble des UE du Master DiaMed pour les cours, TD et TP, en M1 et M2. Elle est contrôlée par les enseignants au début des cours, TD et TP. En cas d'absence, les étudiants ont l'obligation d'informer par mail, le jour même ou au plus tard le lendemain de leur absence les enseignants concernés et la responsable de la formation, sur la cause de leur absence. Dans le cadre d'une absence à un cours, TD et/ou d'un TP noté, la présentation d'un justificatif d'absence (notamment les certificats médicaux), dont la responsable de formation jugera de la recevabilité, est obligatoire pour le rattrapage. Dans le cadre de trois absences non justifiées, l'étudiant est déclaré défaillant par la responsable de formation. Master Santé Publique : L'assiduité est contrôlée par l'émargement de l'étudiant (boursier, non boursier, stagiaire de la FC) et par la signature de la feuille de présence pour tous les étudiants. La présence est obligatoire aux sessions de formation (au moins 60% de présence pour chaque session) pour pouvoir passer l'épreuve de validation En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est déclaré défaillant	Etudes Médicales : La présence aux Travaux Dirigés (TD) est OBLIGATOIRE. Le contrôle de la présence se fera à l'aide d'une liste d'émargement : l'étudiant devra signer en face de son nom et l'enseignant contresignera cette liste. Une copie de ce document devra être adressée dans les 72 heures suivant chaque TD au bureau du service de scolarité par les enseignants. En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable du TD ou auprès du bureau de la scolarité. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant sera noté « défaillant ». Les résultats de l'UE et du semestre ne seront pas calculés. La présence aux enseignements donnant lieu à un contrôle continu est obligatoire. En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement ou auprès du bureau de la scolarité. Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux

et renvoyé en seconde session. En cas de non rendu d'un travail demandé, l'étudiant sera déclaré défaillant et renvoyé en seconde session.	examens de la 2^{ème} session Etudes de Maïeutique : L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (CM, ED, TP...) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses où les dates sont publiées au Bulletin Officiel de l'Education Nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, à l'Ecole (mail de l'Ecole de Sages-Femmes et/ou par téléphone, au responsable pédagogique de l'année d'études). Une pièce justificative originale doit être transmise dans les trois jours à compter du jour d'absence. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant devront obligatoirement être rédigés par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant(e) concerné(e). La liste des médecins est disponible sur la plateforme pédagogique. A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités confondues, l'étudiant est convoqué par la direction de l'école qui le rappelle à son obligation d'assiduité. Après une nouvelle absence non justifiée au cours du même semestre, l'étudiant reçoit un avertissement par écrit. Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par tout moyen (lettre recommandée avec avis de réception, mail, convocation, etc.) qu'il sera noté comme « défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra pas valider le semestre. L'étudiant se présentera en deuxième session pour passer les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.
---	--

Nombre d'absences tolérées pour le contrôle continu :

La composante distingue-t-elle les absences justifiées des absences injustifiées : oui

Master	Autre <i>(préciser : DUT, études en santé, études d'ingénieur...)</i>
Master Ingénierie de la Santé parcours Diagnostic Biomédical (DiaMed) Nombre d'absence toléré : 3 Au-delà trois absences non justifiées, l'étudiant(e) peut être déclaré(e) défaillant par le responsable du Master.	
Master Santé Publique Pas de contrôle continu	

Modalités de compensation

Indiquer pour chaque type de formation les modalités de compensation appliquées.

Etudes de Médecine	Etudes de Maïeutique
CYCLE 1 Les Unités d'Enseignement (UE) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre, s'il n'y a pas de note éliminatoire. Hormis pour les UE librement choisies de l'enseignement complémentaire, toute note strictement inférieure à 10/20 à une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation pour le semestre.	Les Unités d'Enseignement (UE) et les éléments constitutifs (EC) sont compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre, s'il n'y a pas de note éliminatoire, hormis les UE d'Obstétrique et de Pédiatrie, les stages et l'enseignement clinique pour lesquels la moyenne à 10/20 est obligatoire pour chaque semestre.
CYCLE 2 Les deux semestres sont compensables entre eux. Les Unités d'Enseignements (UE) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre et les éléments constitutifs (EC) d'une UE sont compensables entre eux, s'il n'y a pas de note éliminatoire. Toute note inférieure à 8/20 à une UE (y compris les UE du parcours personnalisé) ou un EC d'une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation pour le semestre.	Hormis les notes des UE de l'enseignement complémentaire, toute note inférieure à 8/20 à une UE ou un EC est éliminatoire et annule le processus de compensation. Les deux semestres sont compensables entre eux.

Notes éliminatoires retenues :

Filière Médecine :

cycle 1 : 10/20

cycle 2 : 8/20 (strictement inférieure)

Filière Maïeutique : 8/20 hormis les UE d'Obstétrique et de Pédiatrie, les stages et l'enseignement clinique pour lesquels la moyenne à 10/20 est obligatoire pour chaque semestre.

Ergothérapie : 9/20 à l'UE et 8/20 à l'EC

Orthoptie : 8/20

Orthophonie : 8/20

**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE GESTION
DE L'UFR DE MEDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMEDICALES
SEANCE PLENIERE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018**

Le Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales s'est réuni le lundi 24 septembre 2018 à 08 h, sous la présidence de Monsieur le Professeur Pierre CLAVELOU, Doyen-Directeur de l'UFR.

ORDRE DU JOUR :

2.2 – Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances

Le Doyen soumet à l'avis des membres du Conseil la version 2018/2019 du document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances (annexe N).

Il rappelle qu'il s'agit d'un complément au document officiel de l'Université « Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances ». Ce document complémentaire s'applique à l'ensemble des formations dispensées par l'UFR, en appui des modalités de contrôle des connaissances.

Après un échange de vues, il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 45.

EXTRAIT certifié conforme au registre des délibérations

Clermont-Ferrand, le 25 septembre 2018

Pierre CLAVELOU
Doyen – Directeur



MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2018 - 2019

**Première Année Commune
aux Etudes de Santé**

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 24 septembre 2018

Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie : avis favorable le 19 septembre 2018

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27 septembre 2018

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

ORGANISATION DE LA PREMIERE ANNEE COMMUNE AUX ETUDES DE SANTE

Année 2018/2019

I - Réglementation

Conformément à la loi du 7 juillet 2009 portant création d'une première année commune aux études de santé et facilitant la réorientation des étudiants ;

Conformément à l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première commune aux études de santé ;

Conformément aux arrêtés du 22 mars 2011 « relatifs au régime des études en vue des diplômes de formation générale en Sciences Médicales, en Sciences Pharmaceutiques et en Sciences Odontologiques »

Conformément à l'arrêté du 16 juin 2015 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

Conformément à l'arrêté du 31 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 16 juin 2015 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

Conformément à l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire fixe les coefficients des unités d'enseignement et les modalités de réorientation à l'issue du second semestre pour la première année commune des études en santé.

II - Organisation générale de la PACES

A. Dispositions générales

La première année commune aux études de santé a une durée d'un an et prépare à la sélection par concours pour les filières des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de maïeutique. Elle est commune aux 4 filières. Une convention spécifique permet l'entrée à l'Institut de Formation en Masso-kinésithérapie de Vichy par le biais de la filière Médecine.

Une convention spécifique permet également l'entrée à l'Ecole d'Ingénieur Polytech de Clermont-Ferrand par le biais d'un classement obtenu avec des coefficients spécifiques pour chaque UE commune. Conformément à l'article L. 631.1 du Code de l'Éducation, le nombre d'étudiants admis à poursuivre dans chacune des filières à l'issue de la 1^{ère} année commune des études de santé est arrêté chaque année conjointement par le Ministre chargé de la Santé et par le Ministre chargé de l'Enseignement supérieur.

Toute demande d'annulation d'inscription doit être adressée par écrit à Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne et déposée au service de la Formation - Pôle PACES dans le premier mois de la rentrée universitaire. Passé ce délai, l'inscription comptera pour une année.

Nul ne peut être autorisé à prendre plus de deux inscriptions en première année commune aux études de santé, sauf dérogation accordée par le Président de l'Université sur proposition des Directeurs des unités de formation et recherche de santé concernés. Ces dérogations ne peuvent excéder 8 % du nombre de places attribuées réglementairement à l'établissement en vue de l'admission en 2^{ème} année des études en **Sciences** médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques (art. 12 de l'arrêté du 28 octobre 2009).

Ces dérogations sont accordées aux étudiants ayant rencontré au cours de leur année ou de leurs années, des difficultés graves ayant perturbé le déroulement des études ou des épreuves du candidat. La procédure de dépôt des demandes de triplement sera affichée en même temps que les résultats des concours. Toutes les demandes doivent être justifiées et appuyées de toutes pièces justificatives utiles déposées avant la date limite. Les triplements étant contingentés, la date limite de dépôt de dossier est impérative, tous les dossiers devant être examinés simultanément pour des raisons d'équité ; les demandes parvenues hors délai ne pourront pas être considérées.

Un étudiant ayant choisi une filière et s'étant vu proposer une place dans cette filière ne peut prétendre à déposer une demande de triplement sous prétexte de souhaiter une autre filière. S'il ne souhaite pas s'engager dans une filière et préfère, à la place, tenter une demande de triplement, il ne doit pas mentionner cette filière parmi ses choix.

B. Programme

Les enseignements de la PACES sont assurés par les UFR de Médecine et des Professions Paramédicales, de Pharmacie, d'Odontologie et par l'Ecole de sages-femmes. Les enseignements peuvent aussi être assurés par des enseignants d'autres UFR ou d'autres universités.

Le programme d'enseignement est porté à la connaissance des étudiants au plus tard à la fin du premier mois du début de l'année universitaire et est conforme à l'article 3 de l'arrêté du 28 octobre 2009 et ses annexes.

Les modalités de contrôle des connaissances décrites ci-dessous sont arrêtées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et portées à la connaissance des étudiants dans le délai d'un mois après le début des enseignements.

La formation délivrée au cours de la première année commune des études de santé est structurée en deux semestres et associe des enseignements théoriques et dirigés.

La formation dispensée au cours des deux semestres comporte des unités d'enseignement communes aux quatre filières de médecine, d'odontologie, de pharmacie et de maïeutique. S'y ajoutent :

- durant le premier semestre, une information sur les différentes professions correspondant à ces filières et une sensibilisation à la recherche biomédicale.
- durant le second semestre, une ou plusieurs unités d'enseignement spécifiques à chacune des filières.

Les UE communes représentent 448 heures d'enseignement et correspondent à 50 crédits ECTS.

Les UE spécifiques représentent 50 heures pour les filières médecine et maïeutique et 49 heures pour les filières pharmacie et odontologie. Chaque UE spécifique correspond à 10 crédits ECTS. (**Tableaux Contrôle des Connaissances pages 4, 5 et 6**)

C. Organisation des concours

Les épreuves des concours se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2nd semestre de l'année universitaire.

A l'issue de la première période, les épreuves portent sur l'enseignement commun reçu au cours de celle-ci, organisé en quatre unités d'enseignement auxquelles sont attribués des coefficients différents par filière conduisant à établir quatre classements différents.

A l'issue de la deuxième période, les épreuves portent sur les enseignements communs et spécifiques reçus au cours de celle-ci. Les enseignements communs sont organisés en 4 unités d'enseignement auxquelles sont attribués des coefficients différents par filière. A ces enseignements communs s'ajoute(nt) l'/les unité(s) d'enseignement spécifique(s) à la/les filière(s) choisie(s) par l'étudiant.

Les épreuves sont organisées uniquement sous forme d'épreuves terminales et anonymes.

Les épreuves portant sur l'unité d'enseignement « Santé, société, humanité » sont organisées au moins en partie sous forme rédactionnelle. Les épreuves rédactionnelles font l'objet d'une double correction (article 7 de l'arrêté du 28 octobre 2009).

D. Convocation aux épreuves

Le calendrier des épreuves est porté à la connaissance des candidats par voie d'affichage.

Il n'y aura aucune convocation individuelle.

L'accès des salles de composition est interdit à tout candidat se présentant après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, quel que soit le motif du retard. L'étudiant n'est pas autorisé à sortir de la salle avant la fin de l'épreuve.

Avant de quitter la salle, tout étudiant doit remettre au surveillant une copie, même blanche.

L'usage de la calculatrice sera autorisé pour certaines épreuves. Les références de la calculatrice et les épreuves concernées feront l'objet d'un affichage.

2018/2019

ENSEIGNEMENT ET CONTROLE DES CONNAISSANCES DE LA PACES – SEMESTRE 1
UE COMMUNES

Tableau 1

UE COMMUNES 1 ^{er} SEMESTRE							COEFFICIENTS				Noms des responsables enseignants
UE	Crédits ECTS	Total heures	CM	TD	Modalités d'examens	Durée de l'épreuve	Médecine / Kiné	Odontologie	Pharmacie	Maïeutique	
UE 1 - Atomes - Biomolécules - Génome - Bioénergétique - Métabolisme	10	90	69	21	QCM	2 heures	11	9	13	8	Pr SAPIN Pr CHAVIGNON
UE 2 - La cellule et les tissus	10	91	77	14	QCM	2 heures	10	10	9	12	Pr GUEIRARD Pr VAGO Pr BRUGNON
UE 3 - Organisation des appareils et des systèmes (1) : aspects fonctionnels et méthodes d'études (1 ^{ère} partie)	6	56	37	19*	QCM	1 heure	6	7	5	6	Pr AVAN Pr RANCHON-COLE
UE 4 - Évaluation des méthodes d'analyses appliquées aux sciences de la vie et de la santé	4	27	23	4**	QCM	1 heure	4	4	4	4	Pr BOIRE Dr OUCHCHANE Pr RANCHON-COLE
Total 1^{er} semestre	30	264	206	58			31	30	31	30	

* TD en ligne sur plate-forme pédagogique dont 1,5h de TD en salles par groupes

** TD en ligne sur plate-forme pédagogique

2018/2019

ENSEIGNEMENT ET CONTROLE DES CONNAISSANCES DE LA PACES – SEMESTRE 2

Tableau 2

UE COMMUNES

UE COMMUNES 2 ^{ème} SEMESTRE							COEFFICIENTS				Noms des responsables enseignants
UE	Crédits ECTS	Total heures	CM	TD	Modalités d'examens	Durée de l'épreuve	Médecine / Kiné	Odontologie	Pharmacie	Maïeutique	
UE 3 - Organisation des appareils et systèmes (1) : aspects fonctionnels et méthodes d'études (2 ^{ème} partie)	4	41	21	20*	QCM	1 heure	4	5	4	2	Pr AVAN Pr GAUMET Dr AUZELOUX
UE 5 - Organisation des appareils et systèmes (2) : aspects morphologiques et fonctionnels	4	37	37		QCM	1 heure	5	5	3	5	Pr FILAIRE Dr COUDORE
UE 6 - Initiation à la connaissance du médicament	4	36	36		QCM	1 heure	4	2	5	2	Pr BEYSSAC Pr AUTHIER
UE 7 - Santé, Société, Humanité											
SSH 1 : Histoire, philosophie et psychologie		24	24		Question rédactionnelle		3	3	3	5	
SSH 2 : Droit, éthique et déontologie	8	20	20		Question rédactionnelle	2 heures	2	2	2	4	Pr GERBAUD Pr SAUVANT-ROCHAT
SSH 3 : Santé publique		26	26		Question(s) rédactionnelle(s) avec calcul(s)		3	3	3	2	
Total 2^{ème} semestre	20	184	164	20			21	20	20	20	

* 14 heures de TD en ligne sur la plate-forme pédagogique
6 heures de TD en salle par groupes

2017/2018

ENSEIGNEMENT ET CONTROLE DES CONNAISSANCES DE LA PACES – SEMESTRE 2

Tableau 3

UE SPECIFIQUES

2 ^{ème} SEMESTRE - UE SPECIFIQUES								
UE	Crédits ECTS	Total heures	CM	TD	Modalités d'examens	Durée de l'épreuve	Coefficients	Noms des responsables enseignants
UE spécifique Pharmacie	10	49	39	10			20	Pr VENNAT
Introduction à la botanique		22	14	8	QCM	1 heure 15	16	
Alcaloïdes et huiles essentielles		6	4	2				
Les opérations pharmaceutiques		11	11					
Formes pharmaceutiques		10	10		QCM	30 minutes	4	
UE spécifique Médecine/Kiné	10	50	50				20	Pr SAKKA
Anatomie descriptive des os du crâne		15	15		QCM	30 minutes	6	
Méthodes d'étude et d'analyse du génome		8	8		QCM	20 minutes	3	
Anatomie des membres et du rachis		27	27		QCM	1 heure	11	
UE spécifique Maïeutique	10	50	50				20	Mme LEYMARIE/Pr GALLOT
Unité fœto placentaire		15	15		QCM	1 heure 30	18	
Anatomie et histologie de l'appareil reproducteur et du sein		20	20					
Anatomie du petit bassin chez la femme		7	7					
Méthodes d'étude et d'analyse du génome		8	8		QCM	20 minutes	2	
UE spécifique Odontologie	10	49	49				20	Pr LEROI/Pr VAGO
Anatomie descriptive des os du crâne		15	15		QCM	30 minutes	6	
Morphogenèse et organogenèse cranio-faciale		16	16		QCM	40 minutes	8	
Méthodes d'étude et d'analyse du génome		8	8		QCM	20 minutes	2	
Formes pharmaceutiques		10	10		QCM	30 minutes	4	

III- Organisation particulière de la PACES

A. 1^{er} semestre

a) Classement

A l'issue du premier semestre, les notes attribuées à chaque étudiant aux épreuves de la 1^{ère} période sont publiées après la correction de celles-ci et application des coefficients par filières.

4 classements seront donc publiés afin d'éclairer le choix de l'étudiant pour son inscription pédagogique dans les filières ainsi qu'un classement neutre qui reprend les coefficients proportionnels au volume des enseignements.

Les crédits ECTS attribués à chaque Unité d'Enseignement validée seront mentionnés sur les relevés de notes distribués en janvier et en juillet.

b) Choix des filières

A l'issue du concours du premier semestre, les étudiants devront choisir leur(s) unité(s) spécifiques d'enseignement correspondant à la/les filière(s) (Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique).

Tout étudiant qui souhaite entrer en première année d'études préparatoires au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute doit s'inscrire pédagogiquement à la filière Médecine, suivre les cours des UE communes et des UE spécifiques de la filière Médecine.

Cette inscription se déroulera à l'issue des résultats et du classement de la première partie du concours et devra être réalisée par internet dans les 10 jours qui suivent la publication des résultats.

Aucune inscription ou changement ne sera accepté au-delà de cette période.

Les étudiants qui souhaiteront se réorienter vers l'Ecole d'Ingénieur Polytech Clermont-Ferrand devront également exprimer leur souhait sur l'espace numérique de travail.

c) Réorientation

Les étudiants peuvent être réorientés par décision du Président de l'Université vers d'autres formations universitaires après la publication des notes des épreuves du 1^{er} semestre en fonction de leur classement obtenu. Le nombre de ces réorientations ne peut excéder 15 % du nombre d'inscrits (article 5 de l'arrêté du 28 octobre 2009).

En cas de réorientation, le premier semestre de la PACES compte pour une inscription.

En vue d'une réorientation en S2 de la 1^{ère} année de la Licence « Sciences pour la santé » (support de l'expérimentation pour l'admission aux études de santé), les étudiants doivent déposer une demande au service de la Formation - Pôle PACES. En fonction du nombre de places disponibles, et après examen des dossiers, une commission établit la liste des étudiants autorisés à s'inscrire en L1-S2.

Les étudiants réorientés à l'issue du premier ou du deuxième semestre sont autorisés à se réinscrire ultérieurement en première année des études de santé, sous réserve d'avoir validé respectivement 90 ou 60 crédits dans une autre formation conduisant au grade de licence.

B. 2^{ème} semestre

a) Classement

A l'issue des épreuves du second semestre, quatre classements sont établis en prenant en compte les résultats obtenus à l'ensemble des unités d'enseignement communes et à l'unité d'enseignement spécifique après application des coefficients respectifs.

Seuls les étudiants inscrits et ayant passé toutes les épreuves spécifiques d'une ou plusieurs filières pourront être classés dans la ou les filières considérées.

Il appartient au jury de définir le niveau de connaissances au-dessous duquel tout candidat ne pourra prétendre être classé et de ce fait, ne pourra exercer son choix.

En cas d'ex-æquo sur une ou les listes de classement la priorité de choix d'admission est accordée à l'étudiant ayant obtenu la meilleure note dans les unités d'enseignement spécifiques selon la filière concernée. S'il y a encore ex-æquo la priorité de choix ou d'admission est accordée au candidat ayant obtenu la meilleure note dans l'UE 7 « Santé, société, humanité ».

Tout étudiant inscrit en PACES et ayant exprimé le souhait en janvier d'intégrer l'Ecole d'Ingénieur de Polytech, aura un classement Polytech tenant compte des coefficients suivants par UE :

Au semestre 1

UE 1 : coefficient 15
UE 2 : coefficient 10
UE 3 : coefficient 12
UE 4 : coefficient 12

Au semestre 2 :

UE 3 : coefficient 12
UE 5 : coefficient 6
UE 6 : coefficient 4
UE 7 : coefficient 4

b) Choix des postes

A partir de la date de publication des résultats des concours l'étudiant disposera de **cinq** jours pour choisir son poste sur un site dédié (choix PACES).

Les étudiants inscrits à plusieurs filières doivent ordonner leur choix, **parmi** :

- **Kinésithérapie**
- **Maïeutique**
- **Médecine**
- **Odontologie**
- **Pharmacie**

La procédure du choix définitif s'effectuera à l'aide d'un logiciel sur la base décroissante des *numerus clausus*. A l'issue de la procédure, aucun changement de filière ne sera accepté.

Les étudiants classés en rang utile dans une filière qui ne correspond pas à leur choix définitif, doivent renoncer à l'admission dans cette filière pour se réinscrire en 1^{ère} année commune des études de santé s'ils répondent aux conditions de réinscription.

En cas de problèmes imprévus, un choix en amphithéâtre serait organisé.

c) Réorientation

Les étudiants dont le rang de classement (classement neutre : UE communes uniquement) se situera au-delà de trois fois le *numerus clausus* correspondant au nombre de places attribuées à l'établissement (NC médecine + NC kinésithérapie + NC pharmacie + NC odontologie + NC sages-femmes) X3, pour l'ensemble des 4 filières, ne seront pas autorisés à redoubler **et pourront être réorientés vers une autre formation.**

Les étudiants non autorisés à redoubler à l'issue du deuxième semestre pourront se réinscrire ultérieurement en première année commune aux études de santé, sous réserve d'avoir validé 60 crédits dans une autre formation conduisant au grade de licence.

L'étudiant ayant validé la PACES, en tenant compte de ses notes au classement neutre, se verra délivrer 60 crédits lui donnant ainsi l'équivalence de la première année de Licence (L1).

IV- Le passage en deuxième année

• Stages

Médecine, Odontologie, Maïeutique : Stage d'initiation aux soins infirmiers

Les étudiants admis en 2^{ème} année des études médicales, **ou en 2^{ème} année des études de maïeutique** ou en 2^{ème} année des études d'odontologie en juin **2019 effectueront** avant le début de la 2^{ème} année, un stage d'initiation aux soins infirmiers, non rémunéré, d'une durée de quatre semaines à temps complet et de manière continue dans un même établissement hospitalier. Un contrôle écrit des cours d'hygiène inclus dans le stage sera effectué à la fin du stage.

Le choix du lieu de stage s'exerce dans l'ordre de classement au concours parmi les lieux proposés par l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales et par l'UFR d'Odontologie et par l'Ecole de Maïeutique. Un lieu de stage trouvé par l'étudiant peut être retenu.

Dans tous les cas, la présence des étudiants le jour du choix des stages est obligatoire.

Les stages doivent être effectués en métropole uniquement (aucune dérogation possible) et la formation théorique est obligatoire.

Sont dispensés du stage d'initiation aux soins infirmiers, les étudiants admis :

- Titulaires d'un diplôme paramédical
- Titulaires d'un diplôme étranger de médecine, d'odontologie ou de maïeutique.

Ceux-ci devront néanmoins suivre les cours d'hygiène dispensés à la l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales en début de stage et passer le contrôle écrit prévu à la fin du stage.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

V- Transfert dans un autre établissement

Aucune demande de transfert dans un autre établissement d'enseignement supérieur suite à une admission en 2^{ème} année des études de santé ne sera accordée. Seules les demandes de transfert en fin de cycle sont étudiées.



MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2018-2019

1^{er} Cycle des Etudes Médicales
DFGSM2, DFGSM3

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 24 septembre 2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27 septembre 2018

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is positioned above the name of the Vice-President.

Françoise PEYRARD

ORGANISATION DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2011, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales des propositions suivantes d'organisation de la 1^{ère} partie des Etudes Médicales.

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM) sanctionne la première partie des études en vue du Diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens. Il confère de plein droit le grade de licence (article D612-32-2 du code de l'éducation).

Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la première année commune aux études de santé (PACES), organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009.

Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis à ces nouvelles dispositions.

Conseils de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Les enseignements conduisant au Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques et l'accomplissement de stages (en 3^{ème} année de la première partie des études médicales).

Ils sont organisés par discipline sous forme d'unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies ou des unités d'enseignement libres choisies par l'étudiant sur des listes proposées par l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales ou par l'Université.

Des modalités pédagogiques spéciales (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants pour les cas suivants : étudiants élus et/ou activement engagés dans la vie associative étudiante, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Pour toutes ces situations, un justificatif devra obligatoirement être fourni. La demande sera soumise à l'accord du responsable pédagogique de l'année d'études concernée.

2^{ème} ANNEE DE LA 1^{ère} PARTIE DES ETUDES MEDICALES (DFGSM2)

Les étudiants admis en 2^{ème} année de la 1^{ère} partie des études médicales doivent effectuer avant le début de la 2^{ème} année, durant l'été, un stage d'initiation aux soins effectué sous la conduite de cadres infirmiers d'une durée de quatre semaines, à temps complet et de manière continue, dans un même établissement hospitalier. Pendant ce stage, les étudiants sont également initiés aux principes de l'hygiène hospitalière. Un contrôle écrit des cours d'hygiène inclus dans le stage sera effectué à la fin du stage. La validation de ce stage et du contrôle écrit sont obligatoires.

I - Organisation des enseignements

- a. Les enseignements théoriques du tronc commun sont organisés conformément aux tableaux suivants :

TABLEAUX I et I bis (S3 et S4) : Validation des connaissances de la 2^{ème} année de la 1^{ère} partie des études médicales.

- b. Unités d'Enseignement librement choisies ou Unités d'enseignement libres

La formation comprend, en plus du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies ou libres.

Chaque étudiant devra valider obligatoirement 10 crédits répartis ainsi : 5 crédits au semestre 3 et 5 crédits au semestre 4.

Les unités d'enseignement librement choisies ou libres sont listées aux annexes 1, 2, et 3.

Les étudiants peuvent choisir 1 UE libre et une seule (voir annexe 3) au cours de l'année (sauf « Participation active » et « Membre élu » qui peuvent être choisies sur 2 semestres S3 et S4).

Les étudiants peuvent choisir 1 UE Master et une seule (voir annexe 2) au cours de l'année.

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE MASTER de 5 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM (Diplôme de formation générale en sciences médicales) ou du DFASM (Diplôme de formation approfondie en sciences médicales).

- c. Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018)

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau V-f,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury
- la validation du deuxième cycle des études médicales (DFASM).

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

d. Ecole de l'INSERM

En DFGSM2, les étudiants en médecine qui le souhaitent peuvent postuler au cursus proposé par l'école de l'INSERM. Les étudiants qui sont sélectionnés pour suivre l'enseignement de l'école de l'INSERM durant leur année de DFGSM2, et qui se seront présentés au concours d'admission pour la 2ème année de l'école pourront faire valoir leur droit sur demande écrite à la scolarité à la validation d'une UE librement choisie de 2,5 ECTS au cours de l'année de DFGSM3 (S5 ou S6).

II - Organisation des épreuves

■ 1^{ères} sessions :

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus (**2 évaluations minimum**) ou d'épreuves orales.

■ 2^{èmes} sessions (sessions de rattrapage) :

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Le jury final aura lieu en septembre afin d'intégrer les résultats des 2^{èmes} sessions des UE de Master éventuellement choisies au sein des « UE librement choisies ».

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il a obtenu une note éliminatoire, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les éléments constitutifs (EC) ou UE non validés.

III - Validation de l'année

Hormis pour les UE librement choisies, toute note strictement inférieure à 10/20 à un élément constitutif (EC) ou une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation.

Les deux semestres sont compensables entre eux.

- Un élément constitutif ou une unité d'enseignement si pas d'EC est définitivement acquis et capitalisé lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.

- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des éléments constitutifs (ou unités d'enseignement) composant le semestre (moyenne des différentes UE affectées de leur coefficient), **sans note éliminatoire**.

- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres, **sans note éliminatoire**.

La validation d'un élément constitutif ou d'une UE si pas d'EC, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la moyenne générale à l'année (10/20) aux enseignements théoriques, sans note éliminatoire, pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Néanmoins, le passage de la 2^{ème} année à la 3^{ème} année de la 1^{ère} partie des études médicales pourra être autorisé pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une (et une seule) Unité d'Enseignement appartenant au tronc commun.

Cette dette devra obligatoirement être validée à la fin du DFGSM3 pour passer dans l'année supérieure.

Les redoublants de DFGSM2 pourront valider, par anticipation, **une UE de DFGSM3 par semestre au cours de leur année.**

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre qui la compose, par le Président de l'Université sur proposition du Doyen-Directeur de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire.** Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABEAU I
SEMESTRE 3

2^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM2

Unités d’Enseignement	Crédits	Coefficient	Nombre d’heures			Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
						Enseignement théorique					Enseignement pratique		
												Écrit	
			Total	CM	TD	QR	QROC	QCM	Durée	Coef	Période examens	CC Coef	
REIN et VOIES URINAIRES	4	1	26 H			X (et ou) X (et ou) X	2h00	1	janvier		Pr. A.E. HENG Pr. J.M. GARCIER		
EC Anatomie appareil uro génital	1				6h								
EC Histologie	1				3h								
EC Physiologie	1				5h								
EC Sémiologie néphrologique	1				4h								
Sémiologie urologique					6h								
Sémiologie Radiologique					2h								
APPAREIL LOCOMOTEUR	6	1	16h			X (et ou) X (et ou) X	2h	1	janvier		Pr. S. BOISGARD Pr. M. FILAIRE		
EC Physiologie	2			4h									
EC Sémiologie médicale	4				4h								
Sémiologie chirurgicale				2h	4h								
Sémiologie Radiologique					2h								
SEMILOGIE GENERALE***	2	1	10h	8h	2h	QROC et/ou QCM		1h	1	janvier		Pr. M. ANDRE Pr. O. AUMAITRE	
SYSTEME NEUROSENSORIEL et PSYCHIATRIE	8	1	50h			QROC et/ou QCM	3h	1	janvier		Pr. F. DURIF Dr L. SAKKA Pr. I. JALENQUES		
EC Morphologie (anatomie)	2			12h									
EC Morphologie (histologie)	1			4h									
EC Sémiologie psychiatrique	3				20h								
EC Sémiologie/Physiologie neurologique	2				12H								
Sémiologie radiologique					2H								
TISSU SANGUIN et SYSTEME IMMUNITAIRE***	3	1	22h			QCM	1h30	1	janvier		Dr. B. EVRARD Pr. M. BERGER		
EC Physio hémato	1,5			7h	2h								
EC Immunologie	1,5			9h	3h								
Histologie					1h								
ANGLAIS	2	1	16h		16h	Contrôle continu : - une expression orale - un test écrit - une compréhension orale finale			0.20 0.20 0.60	décembre		L.L. RIBAUD	
UE Librement choisie (ANNEXE 1) UE Master (ANNEXE 2) UE libres (ANNEXE 3)	5		40h						0,2 0,5 ou 1	janvier			
TOTAL semestre 3	30		180h	46h	94h								

***UE communes avec études de maïeutique

TABLEAU I bis
SEMESTRE 4

2^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM2

Unités d’Enseignement	Crédits	Coefficient	Nombre d’heures			Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
						Enseignement théorique						Enseignem ^t pratique	
			Écrit										
			Total	CM	TD	QR	QROC	QCM	Durée	Coef	Période examens	CC Coef	
SYSTEME CARDIOVASCULAIRE	5	1	19H			QROC et QCM	2h	1	mai		Pr. P. MOTREFF Pr. F. COSTES		
EC Morphologie (anatomie)	1			2h									
EC Morphologie (histologie)	1			2h									
EC Physiologie	1			4h									
EC Sémiologie clinique	2			8h+1h									
Sémiologie radiologique				2h									
APPAREIL RESPIRATOIRE	4	1	20h			X (et ou) X (et ou) X	1h	1	mai		Pr. R. RICHARD Pr. D. CAILLAUD		
EC Morphologie (anatomie)	0,5		4h										
EC Morphologie (histologie)	0,5		2h										
EC Physiologie	0,5		4h										
EC Sémiologie	2,5		10h										
APPAREIL DIGESTIF	4	1	38 h			X (et ou) X (et ou) X	2h	1	mai		Pr. E. BUC Dr. C. BOUTELOUP Pr. M. FILAIRE		
EC Morphologie (histologie-embryologie)	0,5		4h										
EC Morphologie (anatomie)	0,5		10h										
EC Physiologie	0,5		10h										
EC Sémiologie clinique	2,5			12h									
Sémiologie radiologique				2h									
NUTRITION***	3	1	18h			QCM	1h	1	mai		Pr. Y. BOIRIE Pr. I. CREVEAUX		
Principes fondamentaux			7h										
Physiopathologie			7h										
Sémiologie			4h										
REVETEMENT CUTANE	3	1	12h	12h		QCM	1h30	1	mai		Pr. M. D’INCAN Pr. P. DECHELOTTE		
SCIENCES MORPHOLOGIQUES	2	1	18h 18h		36h*	Histologie : Oral + CC Anatomie : QROC et QCM	1h 1h	1*	mai		Pr M. FILAIRE Pr P. VAGO		
TISSU SANGUIN – SEMEIOLOGIE CLINIQUE	2	1	21h	15h	6h	QR		1	mai		Pr. O. TOURNILHAC Pr. M. BERGER		
ANGLAIS	2	1	16h		16h	Contrôle continu : - une expression orale - un test écrit - une compréhension écrite finale		0,20 0,20 0,60	avril		L.L. RIBAUD		
UE Librement choisie (ANNEXE 1) UE Master (ANNEXE 2) UE libres (ANNEXE 3)	5		40h					0,2 0,5 ou 1	mai				
TOTAL semestre 4	30		220h	101h	79h								

***UE commune avec études de maïeutiques

* **La présence aux enseignements (TD) donnant lieu à un contrôle continu est OBLIGATOIRE.** En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement ou auprès du bureau de la scolarité. Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session.

Toute épreuve d'examen sous forme de QCM sera corrigée selon le barème de l'ECNi.

ANNEXE 1

Unités librement choisies ou libres de DFGSM2

Période validation	Intitulés des UE librement choisies	Nombre d'heures	Crédits	Validation	Période d'examens	Durée de l'épreuve	Coef	Professeurs RESPONSABLES
Semestre 3	Imagerie de la biophysique à la clinique	20h	2,5	Questions rédactionnelles	Janvier	1/2h	0,5	Dr F. GIRAUDET Dr D. MORVAN
Semestre 3	Déontologie et pratique médicale	20h	2,5	Questions rédactionnelles / QROC	Janvier	1/2h	0,5	Dr B. BOYER Pr T. FAICT
Semestre 4	TP de Biophysique (pratique d'outils diagnostiques en rapport avec les principes physiques) – 30 étudiants maximum*	20h	2,5	Contrôle continu et écrit	Mai	1/2h	0,5	Dr F. GIRAUDET
Semestre 4	Anatomie radiologique cervico-cranio-faciale	20h	2,5	QROC	Mai	1/2h	0,5	Pr. J.M. GARCIER
Semestre 4	Dissection Anatomique (100 inscrits max.)	20h	2,5	Oral/QROC/QCM	Mai	1/2h	0,5	Pr M. FILAIRE
Semestre 4	Génétique épidémiologique des maladies communes	20h	2,5	Questions rédactionnelles	Mai	1/2h	0,5	Pr F. CORNELIS
Semestre 4	Sémiologie Biochimique	20h	2,5	QROC et/ou QCM	Mai	1/2h	0,5	Pr I. CREVEAUX
Semestre 3	Engagement pédagogique étudiant – Tutorat PACES (places limitées)*	20h	2,5	Mémoire de 2 à 4 pages	Janvier		0,5	Pr J-M. GARCIER
Semestre 4	Engagement pédagogique étudiant – Tutorat PACES (places limitées)*	20h	2,5	Mémoire de 2 à 4 pages	Mai		0,5	Pr J-M. GARCIER
Semestre 3 ou 4	UE libre (voir annexe 3)		2,5					
Semestre 3 ou 4	UE MASTER (voir annexe 2)	Voir annexe 2	5	Se reporter aux MCC de la mention du master choisi			1	Dr C. BARRIERE Dr P. POIRIER

* l'inscription à ce TP se fera auprès du service de Biophysique

* Une seule UE autorisée par semestre

ANNEXE 2

Unités d'enseignement de Master DFGSM2

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (etud science+santé)	Année d'accueil (à partir de) Modalités inscription
BIOLOGIE SANTÉ (UFR Biologie)	Biochimie Alimentaire et valeurs nutritionnelles	M.C Farges/L. Rios	S1, 30h	85 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription
	Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V. Livrelli/M. Alric	S1, 30h	65 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation
	Nutrition, Métabolisme, Pathologies	C. Malpuech-Brugère/ S. Walrand	S1, 30h	105 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription
	Modèles génétiques	M. Martinez	S1, 30h	70 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Signalisation Cellulaire	L. Morel	S1, 30h	65 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Microbiote, Nutrition, Immunité, Santé	V. Livrelli/N. Barnich	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation
	Agents infectieux, inflammation et carcinogenèse	J. Delmas/G. Dalmasso	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation
	Physiopathologie des infections microbiennes, thérapeutiques anti-infectieuses	V. Livrelli/P. Gueirard	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation
	Reproduction - Développement	A. Kocer / C. Vours-Barriere	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + entretien
	Interactions cellulaires, différenciation et développement tumoral	J. Drevet	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Biologie cellulaire et oncogenèse	C. Beaudoin	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Intégration des systèmes nerveux et endocrines	M. Martinez	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Neurophysiologie	C. Courteix/A. Hafidi	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Neurodéveloppement/Neurodégénérescence	M. Begou	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Physiopharmacologie de la douleur	R. Dallel	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
	Régulation des gènes par les nutriments	J.M. Lobaccaro	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien

	Nutrition et cancer	C. Aubel/Y.J. Bignon	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Nutrition et activité physique	R. Richard/F. Costes	S2, 30h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet/ M. Rivollier	S2, 30h	90 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
	Sciences et technologies des procédés	S. Blanquet/ L. Rios	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
	Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet / A Ait-Kaddour	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
	Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy / MA Peyron	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + entretien
SANTÉ PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L Gerbaud	S1, 63h	80 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat / G Boudet	S2, 34h	80 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Méthodes en évaluation	L Gerbaud / B Belgacem	S1, 85h	80 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F Brugnon / H Pons	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
MICROBIOLOGIE (UFR Biologie)	Diversité du monde microbien	JL Bailly	S1, 27h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription
	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M Begou	S1, 45h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	S1, 45h	170 maxi au total	2ème année Fiche d'inscription
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Dubray	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription
	Intéractions médicaments-cibles	P Coudert	S2, 30h	170 maxi au total	2ème année Fiche d'inscription
	Neuropsychopharmacologie	N Authier	S2, 30h		2ème année Fiche d'inscription

ANNEXE 3

UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES

DFGSM2

INTITULES		NOMBRE d'ECTS		MODALITES DE VALIDATION		OBSERVATIONS
		DFGSM	DFASM	UNIVERSITE	UFR	
HOP'ART		2.5				
Approfondissement en langues	Anglais (Toefl), Espagnol, Allemand	2.5				
PROPOSEES PAR SUAPS et SUC	Activités sportives Activités culturelles	2.5				
Participation active (membres du bureau)	Association humanitaire	2,5***	2.5		***Inscription pour les 2 semestres dès le S3 sur Lettre de motivation et description poste/activité Soutenance individuelle 10 minutes à chaque semestre Eval S3/S5 : Motivation / Objectifs de l'expérience Eval S4/S6 : Retours d'expérience / Bilan	
	Association à but pédagogique ATOUT CONF ATPC *	2,5***	2.5			
MEMBRES ELUS	Associations étudiantes, Conseil de Gestion...	2,5***	2.5			
FORMATEURS	SIMULATION		2.5			
	ATPC	2.5	2.5		2.5/semestre – 5 si annuel	
ENGAGES	Cf Statuts définis par l'UCA (se référer au catalogue des UE transversales UCA)	2.5	2.5			

* Une seule UE autorisée par semestre

Il est accordé la possibilité de valider une (et une seule) Unité d'enseignement libre (sauf « Participation active à une association » et « Membres élus » qui peuvent être suivies sur le S3 et le S4).

Pour valider une UE libre, l'étudiant doit faire connaître son choix, accompagné d'une lettre de motivation de 10 lignes maximum, au Service de la formation, bureau des études médicales, pôle 1 (date limite de dépôt des demandes fixée par affichage).

3EME ANNEE DE LA 1ERE PARTIE DES ETUDES MEDICALES (DFGSM3)

I - Organisation des Enseignements:

a- **Les enseignements théoriques** sont organisés conformément au **tableau II (S5 et S6)**.

Conformément à l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences (AFGSU), un enseignement obligatoire (12 heures) sera dispensé en fin de DFGSM3.

L'AFGSU sera délivrée après validation de l'ensemble **de l'enseignement** à la fin du **DFGSM3**.

La présence aux enseignements (TD) donnant lieu à un contrôle continu est obligatoire. En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement ou auprès du bureau de la scolarité. Si ce justificatif est accepté, la moyenne sera calculée avec les notes des séances effectivement réalisées. Ce dispositif n'est accepté que pour une seule absence.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session.

b- Unités d'Enseignement librement choisies ou Unités d'enseignement libres

La formation comprend, en plus du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies ou libres.

Chaque étudiant devra valider obligatoirement 10 crédits répartis ainsi : 5 crédits au **semestre 5** et 5 crédits au **semestre 6**.

Les unités d'enseignement librement choisies ou libres sont listées aux **annexes 4, 5, et 6**.

Les étudiants peuvent choisir 1 UE libre et une seule (voir **annexe 6**) au cours de l'année (sauf « Participation active » et « Membre élu » qui peuvent être choisies sur **2 semestres S5 et S6**).

A titre exceptionnel, une mesure transitoire est mise en œuvre **UNIQUEMENT** pour les DFGSM3 pour l'année 2018-2019.

Celle-ci autorise les étudiants qui le souhaitent à valider 2 UE de Master (voir Annexe 5) sur l'année (1 UE de Master / semestre).

c- Parcours recherche délivrant un Master 1 *(délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018)*

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau V-f,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury
- la validation du deuxième cycle des études médicales (DFASM).

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE MASTER de 5 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM (Diplôme de formation générale en sciences médicales) ou du DFASM (Diplôme de formation approfondie en sciences médicales).

d- Stages hospitaliers

- Périodes

Les stages se déroulent du lundi au vendredi, tous les matins de 8 h 30 à 12 h 00 (ou 9 h 00 à 12 h 30) pendant une durée de 5 mois (d'octobre à mi-mars).

- Organisation des stages

Les 5 périodes ont une durée de 4 semaines chacune (± 1 jour).

Les étudiants sont répartis dans des groupes, chaque groupe disposant d'un terrain de stage. Les groupes sont constitués par ordre alphabétique. Le numéro de groupe est attribué par tirage au sort.

Certains stages comprennent une initiation en laboratoire. Cette initiation est organisée par les chefs de service concernés.

Le stage de radiologie et d'anatomie pathologique sera organisé comme suit :

- 1 semaine en anatomie pathologique (à raison d'un étudiant par laboratoire : Nouvel Hôpital Estaing – Hôpital Gabriel Montpied – Centre Jean Perrin).
- 3 semaines en radiologie.

e- Validation des stages

Des fiches de validation seront envoyées aux chefs de service pour note et appréciations. Les étudiants devront obligatoirement faire une évaluation (par système informatique anonyme) de leur stage pour en obtenir la validation définitive.

Pour accéder en DFASM1, l'étudiant devra avoir **validé les cinq stages et le service sanitaire conformément à la grille en annexe. Tout stage de rattrapage doit être effectué entre le 15 mai et le 15 juillet de l'année en cours.**

En cas de non validation des stages, les étudiants doivent redoubler leur année en accomplissant à nouveau tous les stages hospitaliers y afférant.

f- Service sanitaire

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants. Le service sanitaire tel que défini à l'article D. [4071-2](#) du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.

Cette action de prévention et de promotion de la santé dans le cadre du service sanitaire a pour but de permettre à l'étudiant de valider l'Unité d'Enseignement SERVICE SANITAIRE.

Elle comporte 2 parties. La première partie est la formation à l'action et a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 3 du DFGSM3. La deuxième partie : action de prévention à l'attention d'un public cible a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 6 du DFGSM3.

II – Organisation des épreuves

▪ 1^{ères} sessions :

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus (**2 évaluations minimum**) ou d'épreuves orales.

▪ 2^{èmes} sessions (sessions de rattrapage) :

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Le jury final aura lieu en septembre afin d'intégrer les résultats des 2^{èmes} sessions des UE de Master éventuellement choisies en enseignement complémentaire.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il a obtenu une note éliminatoire, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session toutes les UE non validées.

III – Validation de l'année

Hormis pour les UE librement choisies de l'enseignement complémentaire, toute note inférieure à 10/20 à une UE ou à un EC (élément constitutif) est éliminatoire, et annule le processus de compensation.

Les deux semestres sont compensables entre eux.

- Un élément constitutif ou une unité d'enseignement si pas d'EC est définitivement acquis et capitalisé lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.

- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des éléments constitutifs (ou unités d'enseignement) composant le semestre (moyenne des différentes UE affectées de leur coefficient), **sans note éliminatoire**.

- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres, **sans note éliminatoire**.

La validation d'un élément constitutif ou d'une UE si pas d'EC, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la moyenne générale à l'année (10/20), sans note éliminatoire, et avoir validé les stages pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Pour valider l'année de DFGSM3, l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir validé l'enseignement théorique
- Avoir validé les stages (appréciation du chef de service et évaluation de l'étudiant).
- Avoir obligatoirement évalué les enseignements et les stages

Aucune dette ne sera autorisée pour le passage en DFASM1.

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre qui la compose, par le Président de l'Université sur proposition du Doyen-Directeur de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire**. Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABEAU II
Semestre 5

3^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM3

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Coefficient	Nbre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements							Coordonneurs des U.E.
							Enseignement théorique						Enseignement pratique	
				CM	TD	e-learning	Question réduct.	QROC	QCM	Durée	Coef	Période examen	Coef	
SANTÉ –SOCIÉTÉ – HUMANITÉ							X (et ou)X(et ou)X			1h30	1	janvier		Pr. I. JALENQUES
Psychologie médicale	5		29 h	29h										
BASES MOLECULAIRES, CELLULAIRES et TRAITEMENTS MEDICAMENTEUX	2	1	18h	4h	8h	6h	QCM			30 mn	1	janvier		Pr. C. DUBRAY Pr N. AUTHIER
HORMONOLOGIE – REPRODUCTION***	5	1	22h				QROC et/ou QCM			2h	1	janvier		Pr. I. TAUVERON Pr. V. SAPIN Pr F. BRUGNON Pr M. DUCLOS Dr C. GOUMY
EC Sciences morphologiques	0,5			1h30										
EC Métabolisme des glandes endocrines	0,5			4h30										
EC Physiologie des glandes endocrines	2			3h										
Endocrinologie				6h										
EC Reproduction et gynécologie	2			7h										
GENETIQUE MEDICALE***	5	1	35h	22h	13h*		QR et/ou QCM			2h	0,75	janvier	0,25	Pr. F. CORNELIS Pr. Y.J. BIGNON Pr. P. VAGO Pr. I. CREVEAUX
BASES MOLECULAIRES ET CELLULAIRES DES PATHOLOGIES	2	1	23h	23h			QCM			30 mn	1	janvier		Pr. I. CREVEAUX
ANGLAIS	2	1	16h		16h		Contrôle oral			15 mn	0,40	Novembre		J. BILLON
							Epreuve de compréhension orale			45 mn	0,60			
STAGES 1	4		200h											
UE librement choisie (ANNEXE 4) UE MASTER (ANNEXE 5) UE libres (ANNEXE 6)	5		40h								0,2 0,5 ou 1	janvier		
TOTAL	30		383h	100h	37h	6h								

***UE communes avec études de maïeutique

* **La présence aux enseignements (TD) donnant lieu à un contrôle continu est OBLIGATOIRE.** En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement ou auprès du bureau de la scolarité. Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session

Toute épreuve d'examen sous forme de QCM sera corrigée selon le barème de l'ECNi.

TABLEAU II bis
Semestre 6

3^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM3

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Coefficient	Nombre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements							Coordonnateurs des U.E.
							Enseignement théorique						Enseignement pratique	
							Écrit							
				CM	TD	TP	Question réduct.	QROC	QCM	Durée	Coef	Période examen	CC	
<u>IMMUNO-PATHOLOGIE et IMMUNO-INTERVENTION</u>	2	1	25h				QCM	1h	1	mai		Pr. J.O. BAY Dr. B. EVRARD		
Allergie				3h	1h									
Auto-immunité				4h	1h									
Inflammation,maladies infectieuses et déficits immunitaires				4h	2h									
Transplantation				3h	1h									
Immunité et grossesse				3h										
Immunité et cancer				3h										
<u>AGENTS INFECTIEUX – HYGIENE***</u>	6	1	65h				QCM et QROC Epreuve travaux pratiques	2h30	0,80	mai	0,20	Pr. C. HENQUELL Pr. R. BONNET Pr. O. TRAORE Dr P. POIRIER		
EC Virologie	1,5				14h	2h								
EC Bactériologie	1,5				18h	6h								
EC Hygiène	1,5			1h	6h									
EC Parasitologie	1,5				12h	6h								
<u>BIOPATHOLOGIE TISSULAIRE</u>	4	1	50h				X (et ou) X (et ou) X	2h	1	mai		Pr. F. PENAULT-LLORCA Pr. P.AVAN		
EC Anatomie pathologique	2			28h										
EC Biophysique	2			22h										
<u>BIOMEDECINE QUANTITATIVE 2019/2020</u>												Dr L. OUCHCHANE		
<u>ANGLAIS</u>	2	1	16h		16h		Contrôle continu + présentation orale Epreuve de compréhension écrite	10mns 1h	0.25 0.75	avril		J. BILLON		
<u>STAGE 2</u>	4		200h											
<u>SERVICE SANITAIRE</u>	5		24h		24h				1			Pr L. GERBAUD		
<u>AFGSU niveau 1</u>	2		12h				Présentiel			1	mai/juin	Pr A. LAUTRETTE		
UE Librement choisie (ANNEXE 4) UE MASTER (ANNEXE 5) UE libres (ANNEXE 6)	5		40h						0,2 0,5 ou 1	mai				
TOTAL	30		432h	71h	95h	14h								

***UE commune avec études de maïeutique

Annexe 4

Unités librement choisies ou libres DFGSM3

Période validation	Intitulés des UE librement choisies	Nombre d'heures	Période d'examen	Durée de l'épreuve	Crédits	Coeff	Professeurs RESPONSABLES
Semestre 5	Intégration des grandes fonctions physiologiques	20h	Janvier	1/2h	2,5	0,5	Pr COSTES
Semestre 5	Imagerie sémiologique	20h	Janvier	1/2h	2,5	0,5	Pr P. AVAN
Semestre 5	Sémiologie biochimique hormonale	20h	Janvier	1/2h	2,5	0,5	Pr I. CREVEAUX
Semestre 5	Prévention génétiquement personnalisée	20h	janvier	1/2h	2,5	0,5	Pr F. CORNELIS
Semestre 6	Reproduction : environnement et assistance médicale à la procréation	20h	Mai	1/2h	2,5	0,5	H. PONS
Semestre 6	Anatomie radiologique du tronc et des membres	20h	Mai	1/2h	2,5	0,5	Pr J.M. GARCIER
Semestre 6	Cytogénétique médicale appliquée	20h	Mai	1/2h	2,5	0,5	Pr P. VAGO
Semestre 5	Engagement pédagogique de l'étudiant – Tutorat PACES *	20h	Janvier		2,5	0,5	Pr J-M. GARCIER
Semestre 6	Engagement pédagogique de l'étudiant – Tutorat PACES_*	20h	Mai		2,5	0,5	Pr J-M. GARCIER
Semestre 5 ou 6	Ecole de l'INSERM (concerne uniquement les étudiants ayant participé en DFGSM2 au séminaire de formation de l'école de l'INSERM et s'étant présentés au concours d'admission en 2 ^{ème} année)		validation sur demande écrite		2,5		Nom Responsable Master ?
Semestre 5 ou 6	UE de Master (voir UE proposées en annexe 5)	Voir annexe 5		Se reporter aux MCC de la mention de master	5	1	Dr C. BARRIERE Dr P. POIRIER
Semestre 5 ou 6	UE Libre (annexe 6)					2.5	

* Une seule UE autorisée par semestre

ANNEXE 5

Unités d'enseignement de Master DFGSM3

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (etud science+santé)	Année d'accueil (à partir de) Modalités inscription
BIOLOGIE SANTÉ (UFR Biologie)	Biochimie Alimentaire et valeurs nutritionnelles	M.C Farges/L. Rios	S1, 30h	85 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription
	Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V. Livrelli/M. Alric	S1, 30h	65 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation
	Nutrition, Métabolisme, Pathologies	C. Malpuech-Brugère/ S. Walrand	S1, 30h	105 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription
	Modèles génétiques	M. Martinez	S1, 30h	70 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Signalisation Cellulaire	L. Morel	S1, 30h	65 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Microbiote, Nutrition, Immunité, Santé	V. Livrelli/N. Barnich	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation
	Agents infectieux, inflammation et carcinogenèse	J. Delmas/G. Dalmasso	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation
	Physiopathologie des infections microbiennes, thérapeutiques anti-infectieuses	V. Livrelli/P. Gueirard	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation
	Reproduction - Développement	A. Kocer / C. Vours-Barriere	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + entretien
	Interactions cellulaires, différenciation et développement tumoral	J. Drevet	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Biologie cellulaire et oncogenèse	C. Beaudoin	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Intégration des systèmes nerveux et endocrines	M. Martinez	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Neurophysiologie	C. Courteix/A. Hafidi	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Neurodéveloppement/Neurodégénérescence	M. Begou	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation

	Physiopharmacologie de la douleur	R. Dallel	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
	Régulation des gènes par les nutriments	J.M. Lobaccaro	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Nutrition et cancer	C. Aubel/Y.J. Bignon	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Nutrition et activité physique	R. Richard/F. Costes	S2, 30h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet/ M. Rivollier	S2, 30h	90 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
	Sciences et technologies des procédés	S. Blanquet/ L. Rios	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
	Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet / A Ait-Kaddour	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
	Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy / MA Peyron	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + entretien
SANTE PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L Gerbaud	S1, 63h	80 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvart-Rochat / G Boudet	S2, 34h	80 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Méthodes en évaluation	L Gerbaud / B Belgacem	S1, 85h	80 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F Brugnion / H Pons	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
MICROBIOLOGIE (UFR Biologie)	Diversité du monde microbien	JL Bailly	S1, 27h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription
	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M Begou	S1, 45h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	S1, 45h	170 maxi au total	2ème année Fiche d'inscription
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Dubray	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription
	Interactions médicaments-cibles	P Coudert	S2, 30h	170 maxi au total	2ème année Fiche d'inscription
	Neuropsychopharmacologie	N Authier	S2, 30h		2ème année Fiche d'inscription

ANNEXE 6

UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES

DFGSM3

Sont proposées à votre choix, les Unités d'enseignement libres suivantes :

INTITULES		NOMBRE d'ECTS		MODALITES DE VALIDATION		OBSERVATIONS
		DFGSM	DFASM	UNIVERSITE	UFR	
HOP'ART		2.5				
Approfondissement en langues	Anglais (Toefl), Espagnol, Allemand	2.5				
PROPOSEES PAR SUAPS et SUC	Activités sportives Activités culturelles	2.5				
Participation active (membres du bureau)	Association humanitaire	2,5***	2.5		***Inscription pour les 2 semestres dès le S3 sur Lettre de motivation et description poste/activité Soutenance individuelle 10 minutes à chaque semestre Eval S3/S5 : Motivation / Objectifs de l'expérience Eval S4/S6 : Retours d'expérience / Bilan	
	Association à but pédagogique ATOUT CONF ATPC*	2,5***	2.5			
MEMBRES ELUS	Associations étudiantes, Conseil de Gestion,...	2,5***	2.5			
FORMATEURS	SIMULATION		2.5			
	ATPC	2,5	2.5		2.5/semestre – 5 si annuel	
	SERVICE SANITAIRE	2,5				
ENGAGES	Cf Statuts définis par l'UCA (se référer au catalogue des UE transversales UCA)	2,5	2.5			

* Une seule UE autorisée par semestre

Il est accordé la possibilité de valider une (et une seule) Unité d'enseignement libre (sauf « Participation active à une association » et « Membres élus » qui peuvent être suivies sur le S5 et le S6).

Pour valider une UE libre, l'étudiant doit faire connaître son choix, accompagné d'une lettre de motivation de 10 lignes maximum, au Service de la formation, bureau des études médicales, pôle 1 (date limite de dépôt des demandes fixée par affichage).

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Année universitaire 2018/2019

2^{ème} Cycle des Etudes Médicales

DFASM1, DFASM2, DFASM3

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 24 septembre 18
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27 septembre 2018

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

ORGANISATION DU 2^{ème} CYCLE DES ETUDES MEDICALES

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales des propositions suivantes d'organisation du second cycle des études médicales.

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM) sanctionne la seconde partie des études en vue du Diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, **conférant de plein droit le grade de master** (Article D612-34 du code de l'Education).

Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire. Ne peuvent s'inscrire au diplôme de formation approfondie en sciences médicales que les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences médicales.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le **Président de l'Université** sur proposition du **Directeur de l'Unité de Formation** et de **Recherche de Médecine** responsable (Article 19 de l'arrêté du 8 avril 2013).

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

La formation comprend :

- un tronc commun permettant d'atteindre les objectifs définis précédemment ;
- un parcours personnalisé au cours duquel l'étudiant pourra choisir :
 - D'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences dans un domaine médical transversal ou pluridisciplinaire.
 - D'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences favorisant une orientation vers la recherche dans le cadre d'un parcours approprié**.

La formation conduisant au diplôme de formation approfondie en sciences médicales comprend des enseignements théoriques, pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Elle tient compte des priorités de santé publique.

Des dispositifs d'évaluation obligatoires par les étudiants de la formation dispensée au cours des premier et deuxième cycles des études médicales sont mis en place dans chaque établissement habilité à délivrer le diplôme d'Etat de docteur en médecine.

Les lieux de stages font également l'objet d'une évaluation par les étudiants

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement et des stages permet l'acquisition des 120 crédits européens correspondants.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des unités d'enseignement ainsi que le certificat de compétence clinique, organisé au cours des deux derniers semestres de formation.

Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018)

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau V-f,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury
- la validation du deuxième cycle des études médicales (DFASM).

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accès à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

Conseils de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013, l'organisation des enseignements est définie par l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine, puis approuvée par le Président de l'Université.

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées en ce qui concerne l'acquisition, la compensation et la capitalisation des unités d'enseignement.

Ces modalités permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences constitutives du diplôme.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier soit par un examen terminal, soit par les deux modes de contrôle combinés.

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys d'examen.

La présence aux enseignements dirigés est obligatoire. Une seule absence par unité d'enseignement sera tolérée hors raisons médicales. Au-delà de deux absences non reconnues valables, l'étudiant sera déclaré "défaillant" à l'UE ou à l'EC et n'aura pas de résultat. Il devra passer les examens de 2^{ème} session.

Des modalités pédagogiques spéciales (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants pour les cas suivants : étudiants élus et/ou activement engagés dans la vie associative étudiante, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Pour toutes ces situations, un justificatif devra obligatoirement être fourni. La demande sera soumise à l'accord du responsable pédagogique de l'année d'études concernée.

II - Stages et gardes :

Les étudiants accomplissent trente-six mois de stages incluant les congés annuels.

Les stages se déroulent dans différents services hospitaliers de deux façons :

- Pour les étudiants inscrits en DFASM1 et DFASM2 : stages à temps plein, du lundi au vendredi (la durée quotidienne du stage est alors de 8 heures par jour) et le samedi matin. La période de stage est de 6 semaines.
- Pour les étudiants inscrits en DFASM3 : les stages s'étalent sur 5 périodes au cours de l'année.

Ils participeront également, au cours du second cycle, à 25 gardes au moins, de façon progressive. Les modalités de gardes sont présentées en annexe 2 du document pour les 3 années du 2^{ème} cycle des études médicales : elles suivent l'arrêté du 17 juin 2013 modifié, « relatif aux modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine ».

Les gardes font partie intégrante de la formation.

Les étudiants justifient qu'ils remplissent les conditions exigées par la réglementation en vigueur relative à l'immunisation obligatoire contre certaines maladies conformément aux dispositions de l'article L. 3111-4 du code de la santé publique.

Les étudiants accomplissent des stages dans des unités de soins où ils participent à l'activité hospitalière dans les conditions prévues à l'article R. 6153-51 du code de la santé publique, en vue de l'acquisition des compétences prévues dans le carnet de stage.

Ils effectuent en particulier :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs.
- un stage chez un ou des médecins généralistes, praticien(s) agréé(s), maître(s) de stage des universités. Ce stage peut se dérouler au sein d'un cabinet individuel ou de groupe, d'une maison, d'un centre ou pôle de santé. Il ne peut être effectué chez plus de trois maîtres de stage.

Le Directeur de chaque **Unité de Formation** et de **Recherche de Médecine** désigne un **Professeur des Universités - Praticien Hospitalier (PU-PH) ou un Maître de Conférences des Universités - Praticien Hospitalier, responsable pédagogique**, chargé de coordonner les stages et les activités des étudiants durant le stage, sur la base du projet pédagogique élaboré pour leur réalisation.

Sur chaque lieu de stage, le responsable pédagogique coordonne les activités des étudiants durant le stage. Il désigne des médecins référents de stage. Le référent accueille et encadre l'étudiant sur le lieu de stage. Il met en œuvre les activités pédagogiques adaptées à la construction des compétences à acquérir par l'étudiant et à son évaluation. Il définit le positionnement de l'étudiant dans l'équipe de soins.

Dans chaque **Unité de Formation** et de **Recherche de Médecine**, il est créé au sein de la commission pédagogique **une instance chargée des stages et des gardes** qui s'adjoint des personnalités extérieures, désignées en raison de leur participation à l'organisation des stages.

Un contrat pédagogique, signé entre le **Directeur de l'Unité de Formation** et de **Recherche de Médecine** et chaque responsable d'entité agréée comme terrain de stage, rappelle les objectifs pédagogiques des stages et des gardes, le cas échéant, en définit les modalités pratiques, désigne les référents de stages et précise les modalités d'évaluation des étudiants.

L'identification des objectifs pédagogiques et le suivi de la progression de l'étudiant figurent dans un carnet de stage dans lequel sont répertoriées les situations que l'étudiant peut rencontrer. Ces situations lui permettent d'acquérir les compétences nécessaires à la validation du deuxième cycle et notamment de poursuivre l'apprentissage de la réflexion éthique.

L'étudiant est informé des connaissances et compétences à acquérir au cours du stage. La progression de l'étudiant pendant le stage est évaluée par le référent de stage.

L'évaluation finale du stage intervient à l'issue d'un entretien entre l'étudiant et le référent de stage, en accord avec le responsable pédagogique.

La validation des stages est prononcée, à l'issue de chaque stage ou ensemble de stages par le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine sur avis du responsable pédagogique qui tient compte de l'évaluation effectuée par le référent de stage.

La validation de la totalité des stages afférents à une année d'études conditionne le passage dans l'année supérieure.

III - Redoublement :

En cas de redoublement au cours du deuxième cycle, les étudiants accomplissent à nouveau **douze mois de stage** incluant les congés annuels et les stages dont la validation n'a pas été obtenue (Article R6153-47 du code de la santé publique).

Les étudiants redoublants ou triplants perçoivent la rémunération prévue par l'Article R6153-58 du code de la santé publique pour toute période de stage accomplie.

PREMIERE ANNEE DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES

DFASM1

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements sont organisés sur trois périodes de 6 semaines.

La présence aux enseignements dirigés est obligatoire. Une seule absence par module enseignement dirigé sera tolérée hors raisons médicales. ~~Au-delà de deux absences non reconnues valables, l'étudiant sera déclaré "défaillant" à l'UE ou à l'EC et n'aura pas de résultat. Il devra passer les examens de 2^{ème} session.~~

▪ Unités d'enseignement (UE) du tronc commun

UE 6	Maladies transmissibles - Risques sanitaires - Santé au travail
UE7	Inflammation - Immunopathologie - Poumon - Sang
UE8	Circulation - Métabolismes
UE9	Cancérologie - Onco-hématologie

Les enseignements théoriques du tronc commun sont organisés conformément au *TABLEAU I* (S1 et S2).

▪ Parcours personnalisé

Un parcours personnalisé est proposé aux étudiants sous forme d'Unités d'Enseignement librement choisies conformément au *TABLEAU II*

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **5 crédits** au 2^{ème} semestre.

Parmi le choix des UE composant le parcours personnalisé figure une liste d'Unités d'Enseignement favorisant **une formation à la recherche** (ANNEXE 1) **ou la validation d'un parcours recherche**.

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE MASTER de 5 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM (Diplôme de formation générale en sciences médicales) ou du DFASM (Diplôme de formation approfondie en sciences médicales).

II – ORGANISATION DES STAGES

1) Préambule

Le choix des stages est fait en fonction de l'ordre alphabétique, après tirage au sort réalisé au début de l'année de DFASM1. Les étudiants sont répartis sur l'ensemble des terrains de stage proposés pour les années DFASM1 et DFASM2 pendant la période de six semaines où ils sont en stage.

Au cours des trois années de la deuxième partie du deuxième cycle, 3 stages sont obligatoires.

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs.
- un stage chez un ou des médecins généralistes, praticien(s) agréé(s), maître(s) de stage des universités.

Pour la chirurgie, l'existence d'un nombre suffisant de stages de chirurgie au cours des 3 années permet aux étudiants d'avoir accompli 3 mois en chirurgie sur les 36 mois de stage.

Les étudiants qui souhaitent effectuer un stage en laboratoire pourront le faire, à condition d'éviter les stages impliquant les 3 disciplines obligatoires listées ci-dessus. Ils ne pourront effectuer qu'un seul stage de ce type au cours de leur cursus. Un seul étudiant sera admis au sein d'un même laboratoire, et ce après accord du Chef de Service du lieu de stage initial.

2) Stages proposés aux étudiants entrant en DFASM1 (grille ci-après)

Liste des stages hospitaliers :

- 1 - Cancérologie - ORL - Pneumologie - Chirurgie thoracique
- 2 - Gastro-entérologie - Chirurgie digestive - Néphrologie – Urologie - Chirurgie maxillo-faciale – **Chirurgie viscérale et orthopédique**
- 3 - Cardiologie - Chirurgie cardiaque - Chirurgie vasculaire
- 4 - Médecine Générale
- 5 - Gynécologie - Obstétrique
- 6 - Pédiatrie
- 7 - Neurologie - Neurochirurgie – Ophtalmologie – **Médecine chirurgicale d'aval des urgences**
- 8 - Rhumatologie - Chirurgie orthopédique - Médecine Post-Urgences - **Médecine Physique et de Réadaptation**

Stage en médecine générale :

Un stage chez un ou des médecins généralistes, praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités est effectué en DFASM1 ou en DFASM2. Ce stage peut se dérouler au sein d'un cabinet individuel ou de groupe, d'une maison/centre ou pôle de santé. Il ne peut être effectué chez plus de trois maîtres de stage.

Le stage, d'une durée de 6 semaines à temps complet, fait l'objet d'une convention entre la l'UFR, les Affaires Médicales du CHU de Clermont-Ferrand et le ou les praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités.

Une procédure d'affectation des lieux de stage a été établie et validée par le **C**onseil de **G**estion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales.

Une formation concernant le stage de médecine générale de 3 heures sera organisée en octobre.

Tous les étudiants inscrits en DFASM1 seront en stage pendant que les étudiants de DFASM2 seront en cours. L'alternance stages-cours se fera toutes les 6 semaines.

Tableau I
2018/2019

ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DFASM1

Sem	Unités d’Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables			
					C.M.	E.D.			Période	Durée				
SEMESTRE 1	AFGSU	1 ^{ère} période	2	6 h	3h	3h	Cas pratiques		Octobre		Mme VIALARD			
	SIMULATION SUR MANNEQUINS	1 ^{ère} période	1	20 (tuteurs) 10 (étudiants)		20 10	Présence pour tuteurs QCM – réussite pratique pour étudiants		Septembre		Pr J.E. BAZIN			
	UE 7.1		5				Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC	1	Octobre	2h (1h par EC)	Pr D. CAILLAUD Pr J.O. BAY			
	Inflammation- Immunopathologie - Poumon Sang EC Pneumologie EC Hématologie	1 ^{ère} période										3	13 h	13 h
		2										13 h	13 h	
	UE 8.1		7				Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Octobre	3h (1h par EC)	Pr A.E. HENG Pr P. MOTREFF Pr J.P. BOITEUX			
	Circulation – Métabolisme EC Néphrologie EC Cardiologie EC Urologie	1 ^{ère} période										2	15 h	15 h
		3										38 h	38 h	
		2	10 h	10 h										
	UE 6		2	9h		9h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Octobre	30mn	F. DUTHEIL			
	Maladies transmissibles - Risques sanitaires - Santé au travail EC Santé au travail	1 ^{ère} période												
	UE 9		5	36 h		36 h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC	1	Février	1h	J.O. BAY O. TOURNILHAC			
	Cancérologie-Onco-hématologie	2 ^{ème} période										3	2	
	UE 8.2		8				Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Février	2h (1h pour endoc + nutr - 1h pour gastro- entéro)	Pr I. TAVERON Pr E. BUC Pr Y. BOIRIE			
Circulation – Métabolisme EC Endocrinologie EC Gastro-entérologie EC Nutrition	2 ^{ème} période	3										20 h	20 h	
		3										40 h	40 h	
		2										10 h	10 h	
Total semestre 1			30 crédits	237h	3h	237h	*La validation des enseignements s’effectuera par informatique (sur tablettes)							

Sem.	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	ED			Période	Durée	
SEMESTRE 2	Anglais	2 ^{ème} période	2	15h		15h	Contrôle continu (Expression orale) Expression orale	0,5 0,5	janvier	10 mn	Mme M. BARROSO- FONTANEL
	UE 7.2 Inflammation - Immunopathologie - Poumon - Sang EC Rhumatologie-Orthopédie	3 ^{ème} période	4 4	 35h		35h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Mai	1h30	Pr M. SOUBRIER Pr S. BOISGARD
	UE 4 Perception - système nerveux - revêtement cutané EC Dermatologie	3 ^{ème} période	3	24h		24h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	mai	1h	Pr M. D'INCAN
	UE 6 Maladies transmissibles - Risques sanitaires - Santé au travail EC Maladies infectieuses	3 ^{ème} période	6 6	 45h		45h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Mai	1h30	Pr O. LESENS
	UE 12 Formation générale à la recherche (dont LCA)	3 ^{ère} période	2	12h		12h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Mai	1h	Pr C. DUBRAY Dr L. OUCHCHANE
	UE 13 Stages et gardes	Annuel	8				Carnet de stage	1	Sept.		Pr P. CLAVELOU Pr I. BARTHELEMY
	Total semestre 2 hors parcours personnalisé		25 crédits	131h		131h	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)				

Tableau II

PARCOURS PERSONNALISE DFASM1

MATIERES	Périodes enseignements	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation de l'enseignement		Examens		Enseignants Responsables
				C.M	E.D	Modalités	Coef	Période	Durée	
Stratégies des examens de laboratoire et radiologiques	3 ^{ème} période 2 ^{ème} semestre	2.5	20h		20 h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Mai	1h	Pr. J. SCHMIDT Pr. L. BOYER
Ethique médicale*	2 ^{ème} période 1 ^{er} semestre	2.5	15 h		15h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Février	1h	Pr J.E. BAZIN Pr. G. BROUSSE
UE orientation recherche** (MASTER) Voir Annexe 1	2 ^{ème} semestre	5	Voir annexe 1		Voir annexe 1	1	Avril/Mai		Pr I. CREVEAUX C. BARRIERE P. POIRIER	
UE libres transversales Voir Annexe 1		2,5			Selon le catalogue des UE libres transversales Validation par la Direction de la Vie Universitaire				Pr J.M. GARCIER K. COSTE Pr. P. MOTREFF	

* Ethique médicale : l'enseignement et l'examen de cette UE se dérouleront au cours du 1^{er} semestre mais la validation se fera sur le 2^{ème} semestre.

** Pour valider le Parcours Recherche, permettant l'accès en 2^{ème} année de master à orientation recherche, les étudiants doivent avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'UE théorique et à l'UE de stage sans compensation.

TERRAINS DE STAGES DFASM1 DFASM2- ANNEE UNIVERSITAIRE 2018/2019

Intitulés	Coordonnateurs	Chefs de Services	Services	
CANCEROLOGIE PNEUMOLOGIE CHIRURGIE THORACIQUE ORL	Professeur BAY	Professeur BAY	<i>Cancérologie</i>	Centre Jean PERRIN
		Professeur POMEL	<i>Chirurgie Cancérologique</i>	Centre Jean PERRIN
		Professeur VERRELLE	<i>Radiothérapie</i>	Centre Jean PERRIN
		Professeur GILAIN	<i>ORL</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeur CAILLAUD	<i>Pneumologie</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeur FILAIRE	<i>Chirurgie thoracique</i>	Centre Jean PERRIN
UROLOGIE NEPHROLOGIE GASTRO-ENTEROLOGIE CHIRURGIE DIGESTIVE CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE CHIRURGIE VISCERALE ET ORTHOPEDIQUE RIOM	Professeur BARTHELEMY	Professeur GUY	<i>Urologie</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeur ABERGEL	<i>Hépto-Gastro-Entérologie</i>	Hôpital Estaing
		Professeur HENG	<i>Néphrologie</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeurs PEZET et BOISGARD	<i>Chirurgie viscérale et orthopédique</i>	CH Riom
		Professeur PEZET	<i>Chirurgie viscérale</i>	Hôpital Estaing
		Professeur BARTHELEMY	<i>Chirurgie maxillo-faciale</i>	Hôpital Estaing
CARDIOLOGIE CHIRURGIE VASCULAIRE CHIRURGIE CARDIAQUE	Professeur ESCHALIER	Professeur MOTREFF	<i>Cardiologie, Maladies Vasculaires</i> <i>Cardiologie</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeur CAMILLERI	<i>Chirurgie Cardio-vasculaire</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeur ESCHALIER	<i>Cardiologie, Maladies vasculaires</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeur ROSSET	<i>Chirurgie vasculaire</i>	Hôpital G. Montpied
MEDECINE GENERALE (DFASM1 et DFASM2)	Professeur BOTTET			

TERRAINS DE STAGES DFASM1 DFASM2 - ANNEE UNIVERSITAIRE 2018/2019

Intitulés	Coordonnateurs	Chefs de Services	Services	
GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE	Professeur GALLOT	Professeur CANIS	Gynécologie-Obstétrique	Hôpital Estaing
		Professeur GALLOT	Gynécologie-Obstétrique	Hôpital Estaing
PEDIATRIE	Professeur MERLIN	Professeur MERLIN	Pédiatrie A	Hôpital Estaing
		Professeur MERLIN	Pédiatrie B	Hôpital Estaing
		Professeur MERLIN	Urgences Pédiatriques	Hôpital Estaing
		Professeur CANAVESE	Chirurgie Infantile	Hôpital Estaing
NEUROLOGIE NEURO-CHIRURGIE OPHTALMOLOGIE MEDICO CHIRURGICAL D'AVAIL DES URGENCES	Professeur DURIF	Professeur DURIF	Neurologie	Hôpital G. Montpied
		Professeur LEMAIRE	Neurochirurgie	Hôpital G. Montpied
		Professeur CHIAMBARETTA	Ophtalmologie	Hôpital G. Montpied
		Docteur MATHEVON	Service de médecine et de chirurgie d'aval des urgences	Hôpital G. Montpied
RHUMATOLOGIE CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION MEDECINE POST-URGENCES	Professeur SOUBRIER	Professeur SOUBRIER	Rhumatologie	Hôpital G. Montpied
		Professeur SCHMIDT	Unité de médecine générale post-urgence	Hôpital G. Montpied
		Professeur BOISGARD	Orthopédie, Chirurgie reconstructive	Hôpital G. Montpied
		Professeur COUDEYRE	Médecine Physique et Réadaptation	Hôpital Nord

III – VALIDATION :

Les examens se passeront sur tablette au format de l'Examen National Classant.

Les deux semestres sont compensables entre eux.

Les Unités d'Enseignements (UE) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre et les éléments constitutifs (EC) d'une UE sont compensables entre eux, s'il n'y a pas de note éliminatoire.

Toute note inférieure à 8/20 à une UE (y compris les UE du parcours personnalisé) ou un EC d'une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation.

Ainsi :

- Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.
- Un élément constitutif (EC) d'UE est définitivement acquis et capitalisé lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement composant le semestre (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), **sans note éliminatoire (inférieure à 8/20).**
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres, **sans note éliminatoire (inférieure à 8/20).**

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Le tronc commun :

La validation des enseignements théoriques comporte un examen écrit (pour chaque EC d'une UE ou d'une UE complète) qui répondra aux règles qui seront celles des épreuves classantes nationales, à savoir une épreuve de cas cliniques avec réponses en QCM. Ces épreuves se dérouleront sur support informatique (tablettes).

Le Parcours personnalisé :

Les UE composant le parcours personnalisé sont acquises et capitalisées lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.

2^{ème} session (session de rattrapage) :

Une session de rattrapage pour les deux semestres sera organisée début juillet sur tablettes.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il a obtenu une note éliminatoire, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les EC des U.E et/ou les U.E. non validés.

Les stages :

La note de stage tient compte :

- de l'assiduité des étudiants, leur comportement, la tenue de l'étudiant lors de son stage,
- de la participation de l'étudiant aux activités de formation organisées pendant le stage, la qualité des observations médicales et des relations avec les membres de l'équipe soignante pluri professionnelle d'une part et des malades et de leur entourage d'autre part.

- de la validation d'un certain nombre de gestes pratiques et de compétences correspondant aux objectifs de la formation. La progression dans l'acquisition des compétences génériques doit être validée dans le carnet de stage.

L'évaluation quantitative prend en compte l'acquisition des connaissances et des compétences par une épreuve de mise en situation clinique et/ou un exposé oral organisés à la fin de chaque stage ou ensemble de stages.

L'évaluation anonyme des stages par l'étudiant est obligatoire pour obtenir la validation définitive.

Des séminaires :

Quatre séminaires sont organisés au cours des années de DFASM1 et DFASM2. Les étudiants doivent avoir validé tous les séminaires en fin de DFASM2 (**présence obligatoire confirmée par l'appel**).

Deux séminaires sont organisés au cours de l'année de DFASM1:

- Organisation des soins primaires (Pr SCHMIDT et Pr CLEMENT)
- Inégalités sociales de santé (Pr SCHMIDT et Pr CLEMENT)

IV – PASSAGE DANS L'ANNEE SUPERIEURE

Le passage dans l'année supérieure est lié aux conditions suivantes :

- Validation des stages
- Validation des UE du tronc commun dispensées au cours de l'année, avec une **dette autorisée d'une seule UE appartenant au tronc commun**
- Validation des UE du parcours personnalisé
- Validation des séminaires (obligatoire à la fin du DFASM2)
- **Evaluation** obligatoire des enseignements et des stages.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la moyenne générale à l'année (10/20) sans note éliminatoire pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Néanmoins, le passage du DFASM1 en DFASM2 est de droit pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une (et une seule) Unité d'Enseignement appartenant au tronc commun.

Cette dette devra obligatoirement être validée à la fin du DFASM2 pour passer dans l'année supérieure.

Les redoublants de DFASM1 pourront valider, par anticipation, une UE de DFASM2 par semestre au cours de leur année.

ANNEXE 1 PARCOURS PERSONNALISE : UE ORIENTATION RECHERCHE (MASTER)

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (etud science+santé)	Année d'accueil (à partir de) Modalités inscription
BIOLOGIE SANTÉ (UFR Biologie)	Biochimie Alimentaire et valeurs nutritionnelles	M.C Farges/L. Rios	S1, 30h	85 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription
	Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V. Livrelli/M. Alric	S1, 30h	65 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation
	Nutrition, Métabolisme, Pathologies	C. Malpuech-Brugère/ S. Walrand	S1, 30h	105 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription
	Modèles génétiques	M. Martinez	S1, 30h	70 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Signalisation Cellulaire	L. Morel	S1, 30h	65 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Microbiote, Nutrition, Immunité, Santé	V. Livrelli/N. Barnich	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation
	Agents infectieux, inflammation et carcinogénèse	J. Delmas/G. Dalmasso	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation
	Physiopathologie des infections microbiennes, thérapeutiques anti-infectieuses	V. Livrelli/P. Gueirard	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation
	Reproduction - Développement	A. Kocer / C. Vours-Barriere	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + entretien
	Interactions cellulaires, différenciation et développement tumoral	J. Drevet	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Biologie cellulaire et oncogénèse	C. Beaudoin	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Intégration des systèmes nerveux et endocrines	M. Martinez	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Neurophysiologie	C. Courteix/A. Hafidi	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Neurodéveloppement/Neurodégénérescence	M. Begou	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Physiopharmacologie de la douleur	R. Dallel	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
	Régulation des gènes par les nutriments	J.M. Lobaccaro	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Nutrition et cancer	C. Aubel/Y.J. Bignon	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien

	Nutrition et activité physique	R. Richard/F. Costes	S2, 30h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet/ M. Rivollier	S2, 30h	90 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
	Sciences et technologies des procédés	S. Blanquet/ L. Rios	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
	Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet / A Ait-Kaddour	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
	Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy / MA Peyron	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + entretien
SANTÉ PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L Gerbaud	S1, 63h	80 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat / G Boudet	S2, 34h	80 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Méthodes en évaluation	L Gerbaud / B Belgacem	S1, 85h	80 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F Brugnon / H Pons	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
MICROBIOLOGIE (UFR Biologie)	Diversité du monde microbien	JL Bailly	S1, 27h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription
	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien
SCIENCES DU MÉDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M Begou	S1, 45h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	S1, 45h	170 maxi au total	2ème année Fiche d'inscription
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Dubray	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription
	Intéractions médicaments-cibles	P Coudert	S2, 30h	170 maxi au total	2ème année Fiche d'inscription
	Neuropsychopharmacologie	N Authier	S2, 30h		2ème année Fiche d'inscription

DEUXIEME ANNEE
DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES

DFASM2

I – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS : (voir tableau III)

Les enseignements sont organisés sur trois périodes de 6 semaines.

La présence aux enseignements dirigés est obligatoire. Une seule absence par enseignement dirigé sera tolérée hors raisons médicales.

▪ **Unités d'enseignement (UE)**

- UE 1 **Apprentissage de l'exercice médical et de la coopération interprofessionnelle**
- UE 2 **De la conception à la naissance - Pathologie de la femme - Hérité - L'enfant - L'adolescent**
- UE 3 **Maturation - Vulnérabilité - Santé mentale - Conduites addictives**
- UE 4 **Perception - système nerveux - revêtement cutané**
- UE 5 **Handicap - Vieillesse - Dépendance - Douleur - Soins palliatifs – Accompagnement**
- UE 10 **Le bon usage du médicament et des thérapeutiques non médicamenteuses**

▪ **Parcours personnalisé** (voir tableau IV)

Un enseignement complémentaire est proposé aux étudiants sous forme d'unités d'enseignement librement choisies conformément au *TABLEAU IV*

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE MASTER de 5 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM (Diplôme de formation générale en sciences médicales) ou du DFASM (Diplôme de formation approfondie en sciences médicales).

Tableau III

ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DFASM2

2018/2019

	MATIERES	Périodes enseignements	Crédits	Nb H.	Validation		Coef	Examens		Enseignants Responsables
					ED	Modalités		Période	Durée	
1 ^{er} semestre	UE 4		6							
	Perception - système nerveux - revêtement cutané EC Neurologie EC Dermatologie EC ORL-Ophtalmologie-chirurgie maxillo-faciale	1 ^{ère} période	2 2 2	78 h	28 h 24 h 26 h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Décembre	3h (3 x 1h)	Pr P. CLAVELOU Pr M. D'INCAN Pr L. GILAIN Pr F. CHIAMBARETTA Pr I. BARTHELEMY
	UE 7 Inflammation - Immunopathologie - Poumon – Sang EC Médecine Interne	1 ^{ère} période 2019/2020		18h	18h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Décembre	1h	Pr O. AUMAITRE Pr M. ANDRE
	UE 5.1		2							
	Handicap - Vieillessement - Dépendance - Douleur - Soins palliatifs – Accompagnement Douleur et Soins palliatifs	1 ^{ère} période	1 1	16 h	16h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées				Pr N. AUTHIER Pr J.E. BAZIN
	UE 3		5							
	Maturation - Vulnérabilité - Santé mentale - Conduites addictives	2 ^{ème} période		45 h	45 h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Mars	1h	Pr I. JALENQUES Pr P.M. LLORCA
	UE 5.2		2							
	Handicap - Vieillessement - Dépendance - Douleur - Soins palliatifs – Accompagnement EC Handicap EC Vieillessement	2 ^{ème} période	1 1	24 h	12 h 12 h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Mars	2h (2 x 1h)	Pr E. COUDEYRE
	UE 10									
	Le bon usage du médicament et des thérapeutiques non médicamenteuses	2 ^{ème} période	5	45 h		Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Mars	1h	Pr J. SCHMIDT Pr N. AUTHIER

	MATIERES	Périodes enseignements	Crédits	Nombre heures	Répartition	Validation de l'enseignement	Coef.	Examens		Enseignants Responsables	
					ED			Période	Durée		
2 ^{ème} semestre	UE 2		8	45h	22h30 22h30	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Juin	2h (2 x 1h)	Pr A. LABBE Pr D. GALLOT	
	De la conception à la naissance - Pathologie de la femme - Héritéité - L'enfant - L'adolescent		3 ^{ème} période								4 4
	EC Pédiatrie										
	EC Gynécologie										
	U 1		2	24 h		Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Juin	1h	Pr L. GERBAUD Pr G. CLEMENT Dr B. BOYER	
	Apprentissage de l'exercice médical et de la coopération interprofessionnelle										3 ^{ème} période
Stages et gardes		5	Carnet de stage				Septembre		Pr P. CLAVELOU Pr I. BARTHELEMY		

Tableau IV

PARCOURS PERSONNALISE – DFASM2**2018/2019****Unité d'enseignement librement choisie**

MATIERES	Périodes enseignements	Crédits	Nbr heures	ED	Validation de l'enseignement		Examens		Enseignants Responsables
					Modalités	Coef	Période	Durée	
UE Stratégies des examens de Laboratoire et radiologiques	3 ^{ème} période	2,5	16 h	16 h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Juin	1 h	Pr. L.BOYER Pr. J. SCHMIDT
LCA	3 ^{ème} période	2,5	16 h	16 h	Examen sur tablettes	1	Juin	1h30	Pr C. DUBRAY
Anglais	3 ^{ème} période	2,5	16 h	16 h	Contrôle continu Epreuve orale	0.5 0.5	Juin	1 h	Mme J. BILLON
UE orientation recherche ** (MASTER) Voir Annexe 2	2 ^{ème} semestre	5	40 h		Selon contrôle de connaissances du master concerné	1	Avril/Mai	2 h	Pr I. CREVEAUX C. BARRIERE P. POIRIER
UE libres transversales Voir Annexe 1		2,5			Selon le catalogue des UE libres transversales Validation par la Direction de la Vie Universitaire				Pr J.M. GARCIER K. COSTE Pr. P. MOTREFF
Formation Simulation	1 ^{er} semestre	2.5	24h		Présentiel				Pr J.E. BAZIN

** Pour valider le Parcours Recherche, permettant l'accès en 2^{ème} année de master à orientation recherche, les étudiants doivent avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'UE théorique et à l'UE de stage sans compensation.

ANNEXE 2 PARCOURS PERSONNALISE : UE ORIENTATION RECHERCHE (MASTER)

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (etud science+santé)	Année d'accueil (à partir de) Modalités inscription
BIOLOGIE SANTÉ (UFR Biologie)	Biochimie Alimentaire et valeurs nutritionnelles	M.C Farges/L. Rios	S1, 30h	85 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription
	Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V. Livrelli/M. Alric	S1, 30h	65 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation
	Nutrition, Métabolisme, Pathologies	C. Malpuech-Brugère/ S. Walrand	S1, 30h	105 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription
	Modèles génétiques	M. Martinez	S1, 30h	70 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Signalisation Cellulaire	L. Morel	S1, 30h	65 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Microbiote, Nutrition, Immunité, Santé	V. Livrelli/N. Barnich	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation
	Agents infectieux, inflammation et carcinogenèse	J. Delmas/G. Dalmasso	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation
	Physiopathologie des infections microbiennes, thérapeutiques anti-infectieuses	V. Livrelli/P. Gueirard	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation
	Reproduction - Développement	A. Kocer / C. Vours-Barriere	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + entretien
	Interactions cellulaires, différenciation et développement tumoral	J. Drevet	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Biologie cellulaire et oncogenèse	C. Beaudoin	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Intégration des systèmes nerveux et endocrines	M. Martinez	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Neurophysiologie	C. Courteix/A. Hafidi	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Neurodéveloppement/Neurodégénérescence	M. Begou	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Physiopharmacologie de la douleur	R. Dallel	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
	Régulation des gènes par les nutriments	J.M. Lobaccaro	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien

	Nutrition et cancer	C. Aubel/Y.J. Bignon	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Nutrition et activité physique	R. Richard/F. Costes	S2, 30h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet/ M. Rivollier	S2, 30h	90 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
	Sciences et technologies des procédés	S. Blanquet/ L. Rios	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
	Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet / A Ait-Kaddour	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
	Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy / MA Peyron	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + entretien
SANTÉ PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L Gerbaud	S1, 63h	80 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvart-Rochat / G Boudet	S2, 34h	80 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Méthodes en évaluation	L Gerbaud / B Belgacem	S1, 85h	80 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F Brugnion / H Pons	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
MICROBIOLOGIE (UFR Biologie)	Diversité du monde microbien	JL Bailly	S1, 27h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription
	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M Begou	S1, 45h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	S1, 45h	170 maxi au total	2ème année Fiche d'inscription
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Dubray	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription
	Intéractions médicaments-cibles	P Coudert	S2, 30h	170 maxi au total	2ème année Fiche d'inscription
	Neuropsychopharmacologie	N Authier	S2, 30h		2ème année Fiche d'inscription

II – ORGANISATION DES STAGES :

1/ Préambule

Le choix est fait en fonction de l'ordre alphabétique, après tirage au sort réalisé au début de l'année de DFASM1. Les étudiants sont répartis sur l'ensemble des terrains de stage proposés pour les années DFASM1 et DFASM2 pendant la période de six semaines où ils sont en stage.

Au cours des trois années de la deuxième partie du deuxième cycle, 3 stages sont obligatoires :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs
- un stage chez un (ou des) médecin(s) généraliste(s) en DFASM1 ou en DFASM2

Pour la chirurgie, l'existence d'un nombre suffisant de stages de chirurgie au cours des 3 années permet aux étudiants d'avoir accompli 3 mois en chirurgie sur les 36 mois de stage.

Les étudiants qui souhaitent effectuer un stage en laboratoire pourront le faire, à condition d'éviter les stages impliquant les six disciplines obligatoires listées ci-dessus. Ils ne pourront effectuer qu'un seul stage de ce type au cours de leur cursus. Un seul étudiant sera admis au sein d'un même laboratoire, et ce après accord du Chef de Service du lieu de stage initial.

2) Stages proposés aux étudiants entrant en DFASM2 (grille ci-après)

Liste des stages hospitaliers :

- 1 - Cancérologie - ORL - Pneumologie - Chirurgie thoracique
- 2 - Gastro-entérologie - Chirurgie digestive - Néphrologie – Urologie - Chirurgie maxillo-faciale - Pharmacologie
- 3 - Cardiologie - Chirurgie cardiaque - Chirurgie vasculaire
- 4 - Gynécologie - Obstétrique
- 5- Pédiatrie
- 6 - Neurologie - Neurochirurgie – Ophtalmologie - Pharmacologie
- 7 - Rhumatologie - Chirurgie orthopédique - Médecine Post-Urgences - **Médecine Physique et de Réadaptation**

Tous les étudiants inscrits en DFASM2 seront en stage pendant que les étudiants de DFASM1 seront en cours. L'alternance stages-cours se fera toutes les 6 semaines.

III - VALIDATION :

Les examens se passeront sur tablette au format de l'Examen National Classant.

Les deux semestres sont compensables entre eux.

Les Unités d'Enseignements (UE) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre et les éléments constitutifs (EC) d'une UE sont compensables entre eux, s'il n'y a pas de note éliminatoire.

Toute note inférieure à 8/20 à une UE (y compris les UE du parcours personnalisé) ou un EC d'une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation.

Ainsi :

- Une unité d'enseignement « **U.E.** » est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.

- Un élément constitutif (EC) d'UE est définitivement acquis et capitalisé lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement composant le semestre (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), **sans note éliminatoire (inférieure à 8/20)**.
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres, **sans note éliminatoire (inférieure à 8/20)**.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des « **crédits** » correspondants.

Le tronc commun :

La validation des enseignements théoriques comporte un examen écrit (pour chaque EC d'une UE ou d'une UE complète) qui répondra aux règles qui seront celles des épreuves classantes nationales, à savoir une épreuve de cas cliniques avec réponses en QCM et/ou de QROC. Ces épreuves se dérouleront sur support informatique (tablettes).

Le Parcours personnalisé :

Les UE **librement choisies** composant le parcours personnalisé sont acquises et capitalisées lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.

2^{ème} session (session de rattrapage) :

Une session de rattrapage pour les deux semestres sera organisée fin août /début septembre.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il obtenu une note éliminatoire l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les EC des U.E et/ou les U.E. non validés.

Les stages :

La note de stage tient compte :

- de l'assiduité des étudiants, leur comportement, la tenue de l'étudiant lors de son stage,
- de la participation de l'étudiant aux activités de formation organisées pendant le stage, la qualité des observations médicales et des relations avec les membres de l'équipe soignante pluri professionnelle d'une part et des malades et de leur entourage d'autre part.
- de la validation d'un certain nombre de gestes pratiques et de compétences correspondant aux objectifs de la formation. La progression dans l'acquisition des compétences génériques doit être validée dans le carnet de stage.

L'évaluation quantitative prend en compte l'acquisition des connaissances et des compétences par une épreuve de mise en situation clinique et/ou un exposé oral organisés à la fin de chaque stage ou ensemble de stages.

L'évaluation anonyme des stages par l'étudiant est **obligatoire** pour obtenir la validation définitive.

Des séminaires :

Quatre séminaires sont organisés au cours des années de DFASM1 et DFASM2. Les étudiants doivent avoir validé tous les séminaires en fin de DFASM2 (présence obligatoire confirmée par l'appel).

Deux séminaires sont organisés au cours de l'année de DFASM2:

- Pertinence des soins (Pr RUIVARD)
- Violence et maltraitance aux personnes (Pr JALENQUES, Dr BOYER et Pr BROUSSE)

IV – PASSAGE DANS L'ANNEE SUPERIEURE :

Le passage dans l'année supérieure est lié aux conditions suivantes :

- Validation obligatoire des stages
- Validation obligatoire de l'ensemble des Unités d'Enseignement dispensées au cours des années DFASM1 et DFASM2
- Validation obligatoire des **UE librement choisies** du parcours personnalisé.
- Validation obligatoire des quatre séminaires.
- Evaluation obligatoire des enseignements et des stages.

Aucune dette ne sera autorisée pour le passage en DFASM 3.

Pour les redoublants :

Ils conserveront le bénéfice des Unités d'Enseignement (UE) validées.

TROISIEME ANNEE DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES

DFASM3

Article R6153-46 du code de la santé publique modifié par le décret du 24 juin 2014 :

A partir de la deuxième année du deuxième cycle des études médicales et jusqu'à leur nomination en qualité d'interne, les étudiants en médecine, qui portent le titre d'étudiant hospitalier, participent à l'activité hospitalière et perçoivent, dans les conditions prévues à l'article R. 6153-58, une rémunération versée par le centre hospitalier universitaire de rattachement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 6153-47 du code de la santé publique, les étudiants hospitaliers accomplissent un stage **obligatoire** entre la validation du deuxième cycle des études médicales et leur nomination en qualité d'interne.

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements seront organisés sous forme de conférences bihebdomadaires, ayant pour support des dossiers progressifs et des QCM au format **de l'ECNI**. Ainsi 2 dossiers de 15 questions chacun et 30 QCM seront proposés par session. La correction sera assurée en fin de rédaction par le responsable de l'enseignement dirigé.

- **Unités d'enseignement (UE) du tronc commun**

UE 11 Urgences et défaillances viscérales aiguës

UE 13 Stages et gardes

- **Certificat de compétence clinique**

Le certificat de compétence clinique est organisé sous la forme d'une épreuve de mise en situation clinique auprès d'un patient ou d'une épreuve de simulation.

Les enseignements théoriques du tronc commun sont organisés conformément au *TABLEAU V*

Tableau V

ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DFASM3

MATIERES	Périodes enseignements	Crédits	Nbr heures	ED	Validation de l'enseignement		Examens		Enseignants Responsables
					Dossiers et QCM	Coef	Période	Durée	
UE 11 Urgences et défaillances viscérales aiguës	Semestre 1	8			Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	80 %	Octobre/ 2 ^{ème} session en Janvier	1 h	Pr J. SCHMIDT
UE 13 Stages et gardes	Semestre 1 et 2	10	Carnet de stage			1			Pr P. CLAVELOU Pr I. BARTHELEMY
Certificat de compétence clinique	Semestre 1	2	Epreuve de mise en situation clinique ou de simulation			20 %			Pr J. SCHMIDT
TOTAL		20							

II – Organisation des stages :

1) Préambule

Les stages de DFASM3 se déroulent dans différents services hospitaliers de deux façons (décision des responsables de services pour tous les étudiants d'une période de stage):

Stages de 2 mois à temps plein divisés en 4 périodes de 15 jours.

Une alternance de périodes entre les « sous-groupes » est obligatoire au sein d'un même groupe.

2) Modalités

Le choix est fait en fonction de l'ordre alphabétique, après tirage au sort réalisé au début de l'année de DFASM3.

Au cours des trois années de la deuxième partie du deuxième cycle, 3 stages sont obligatoires :

- Un stage en chirurgie
- Un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs
- Un stage chez un (ou des) médecin(s) généraliste (s) en DFASM1 ou en DFASM2

Pour la chirurgie, l'existence d'un nombre suffisant de stages de chirurgie au cours des 3 années permet aux étudiants d'avoir accompli 3 mois en chirurgie sur les 36 mois de stage.

Les étudiants qui souhaitent effectuer un stage en laboratoire pourront le faire, à condition d'éviter les stages impliquant les 3 disciplines obligatoires listées ci-dessus. Ils ne pourront effectuer qu'un seul stage de ce type au cours de leur cursus. Un seul étudiant sera admis au sein d'un même laboratoire, et ce après accord du Chef de Service du lieu de stage initial.

Les étudiants ont la possibilité d'accomplir, entre la validation du deuxième cycle des études médicales et leur nomination en qualité d'interne, parmi les stages obligatoires, un stage choisi à leur initiative, après accord conjoint du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale et du directeur de leur établissement d'affectation (Article R6153-47 du code de la santé publique modifié).

3) Validation des stages

La note de stage tient compte :

- de l'assiduité des étudiants, leur comportement, la tenue de l'étudiant lors de son stage,
- de la participation de l'étudiant aux activités de formation organisées pendant le stage, la qualité des observations médicales et des relations avec les membres de l'équipe soignante pluri professionnelle d'une part et des malades et de leur entourage d'autre part.
- de la validation d'un certain nombre de gestes pratiques et de compétences correspondant aux objectifs de la formation. La progression dans l'acquisition des compétences génériques doit être validée dans le carnet de stage.

L'évaluation quantitative prend en compte l'acquisition des connaissances et des compétences par une épreuve de mise en situation clinique et/ou un exposé oral organisés à la fin de chaque stage ou ensemble de stages.

L'évaluation anonyme des stages par l'étudiant est **obligatoire** pour obtenir la validation définitive.

STAGES PROPOSES AUX ETUDIANTS EN DFASM 3

PROFESSEURS COORDONNATEURS	INTITULE	SERVICES D'ACCUEIL	HOPITAL
Pr O. AUMAITRE	Médecine Interne Médecine Interne Gériatrie	Pr O. AUMAITRE Pr M. RUIVARD Dr J. BOHATIER	G. Montpied Estaing CH Riom
Pr I. JALENQUES	Psychiatrie	Pr I. JALENQUES Pr P.M. LLORCA	CMP Montpied CMP Montpied
Pr J. SCHMIDT	Accueil des Urgences	Pr J. SCHMIDT	G. Montpied
Pr E. FUTIER	Anesthésie Réanimation Réanimation Réanimation (RMC) Neuro réanimation Radiologie Radiologie	Pr E. FUTIER/Pr JE BAZIN Pr JM CONSTANTIN Pr B. SOUWEINE Pr J.M. CONSTANTIN Pr JM CONSTANTIN Pr L. BOYER/P. CHABROT Pr J.M. GARCIER	G. Montpied et Estaing Estaing G. Montpied G. Montpied G. Montpied G. Montpied Estaing
Pr M. D'INCAN	Maladies Infectieuses Hématologie Dermatologie Endocrinologie Nutrition Médecine du travail	Pr O. LESENS Pr J.O. BAY Pr M. D'INCAN Pr I. TAUVERON Pr Y. BOIRIE Pr F. DUTHEIL	G. Montpied Estaing Estaing G. Montpied G. Montpied UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

III – VALIDATION :

Les examens se passeront sur tablette au format de l'Examen National Classant.

L'UE11 et le certificat de compétence cliniques sont compensables entre eux s'il n'y a pas de note éliminatoire.

Toute note inférieure à 8/20 à une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation.

Pour valider la DFASM3, l'étudiant doit avoir obtenu :

- Validation **obligatoire** des stages hospitaliers
- Validation du certificat de compétence clinique
- Validation des unités d'enseignements

REDOUBLEMENT du DFASM3

Sont admis à redoubler la DFASM3, les étudiants n'ayant pas validé cette année d'études et donc le deuxième cycle des études médicales.

Les redoublants conserveront le bénéfice des Unités d'Enseignement validées.

Tout stage invalidé devra être refait dans le service où il a été invalidé. En aucun cas ce stage ne pourra être inférieur à 2 mois.

IV – EPREUVES CLASSANTES NATIONALES (ECN) :

Seuls les étudiants ayant validé le deuxième cycle des études médicales peuvent participer aux ECN.

Article R. 632-11 du Code de l'Education :

Le droit du candidat à effectuer deux fois le choix prévu à l'article R. 632-9 est maintenu en cas d'empêchement à participer aux épreuves classantes nationales résultant d'un congé de maternité, de paternité ou d'adoption, d'un cas de force majeure ou pour raison médicale dûment justifiée.

AUDITEURS, étudiants en médecine

Article R632-10 du code de l'éducation : Le candidat qui s'est présenté aux épreuves classantes nationales (ECN) peut demander, à titre dérogatoire et exceptionnel et pour des motifs sérieux dûment justifiés, à renoncer à la procédure nationale de choix et à se présenter une deuxième fois à ces épreuves l'année universitaire suivante.

Une commission, réunie par le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine, statue sur cette demande. Elle se prononce également sur les enseignements théoriques qu'il est autorisé à suivre en tant qu'auditeur, en vue de cette seconde et dernière tentative. La composition et les modalités de fonctionnement de la commission ainsi que le nombre maximum d'étudiants susceptibles de bénéficier de la dérogation sont fixés par un arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé.

Dans tous les cas, les résultats obtenus au cours de la seconde tentative se substituent à ceux obtenus au cours de la première.

Les auditeurs ont le statut d'étudiants hospitaliers. Ils suivent les enseignements de l'UE 11 et, en application du code de la santé publique, accomplissent, douze mois de stage rémunérés et au moins 8 gardes.

DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales, sanctionnant le second cycle des études médicales, est délivré aux étudiants qui ont validé :

- L'ensemble de toutes les unités d'enseignement théorique (120 crédits)
- Le certificat de compétence clinique
- Les stages hospitaliers
- Au moins 25 gardes
- La participation aux séminaires et validation

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales confère le grade de master.

RAPPEL :

Article 1 de l'arrêté du 17 juin 2013

Au cours du deuxième cycle des études médicales et jusqu'à leur nomination en qualité d'interne, les étudiants mentionnés à l'article R. 6153-46 du code de la santé publique doivent accomplir trente-six mois de stage.

Le service de garde normal comprend **au moins** vingt-cinq gardes que les étudiants doivent également accomplir au cours de leur trente-six mois de stage sous la direction et la responsabilité du praticien de garde qui doit pouvoir intervenir à tout moment.

ANNEXE 1

UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES

* Une seule UE autorisée par semestre

INTITULES		NOMBRE d'ECTS		MODALITES DE VALIDATION		OBSERVATIONS
		DFGSM	DFASM	UNIVERSITE	UFR	
HOP'ART		2.5				
APPROFONDISSEMENT EN LANGUE	Anglais (Toefl), Espagnol, Allemand	2.5				
PROPOSEES PAR SUAPS et SUC	Activités sportives Activités culturelles	2.5				
PARTICIPATION ACTIVE (membres du bureau)	Association humanitaire	2,5	2.5		***Inscription pour les 2 semestres dès le S3 sur Lettre de motivation et description poste/activité	
	Association à but pédagogique ATOUT CONF ATPC*	2,5	2.5			
MEMBRES ELUS	Associations étudiantes, Conseil de Gestion...	2,5	2.5			
FORMATEURS	SIMULATION		2.5			
	ATPC*	2.5	2.5			
	SERVICE SANITAIRE	2.5	2.5			
ENGAGES	Cf Statuts définis par l'UCA (Ref. catalogue des UE transversales UCA)	2,5	2.5			

Il est accordé la possibilité de valider une (et une seule) Unité d'enseignement libre (sauf « Participation active à une association » et « Membres élus » qui peuvent être suivies sur le S3 et le S4).

Pour valider une UE libre, l'étudiant doit faire connaître son choix, accompagné d'une lettre de motivation de 10 lignes maximum, au Service de la formation, bureau des études médicales, pôle 1 (date limite de dépôt des demandes fixée par affichage).

ANNEXE 2

MODALITÉS DE GARDE DES ÉTUDIANTS HOSPITALIERS

En application de l'article 8 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales, **les étudiants hospitaliers participent**, durant le second cycle des études médicales, à « **au moins 25 gardes**. *« Les gardes font partie intégrante de la formation ».*

L'arrêté du 17 juin 2013 précise par ailleurs les modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine.

La Commission des stages et des gardes, dont l'une des missions est l'organisation des stages et des gardes est mise en place selon l'article 11 de l'arrêté du 8 avril 2013.

Pour l'année universitaire 2018/2019 :

- **Les DFASM1, DFASM2 et DFASM3** doivent participer, de manière équilibrée sur l'ensemble du 2^{ème} cycle, à 25 gardes au moins.
- **Les auditeurs** étudiants en médecine doivent réaliser, durant leur année supplémentaire, à **8 gardes au moins.**

Ces gardes doivent être prises dans les « services validants » suivants :

Services	Gardes des jours de semaine (Lundi au Samedi)		Gardes des dimanches et jours fériés		Rémunération
	Quota	Horaires	Quota	Horaires	
Accueil des urgences (4 lignes de jour) Site Montpied			1	8h30-18h30	Rémunérée
Accueil des urgences (4 lignes de nuit) Site Montpied	1,5	13h30-8h30	1	18h30-8h30	Rémunérée
Accueil des urgences pédiatriques (2 lignes) site Estaing	1	13h-00h	1	13h-00h	Rémunérée
Accueil des urgences pédiatriques (ligne dimanche matin) site Estaing			0,5	8h-13h	Rémunérée
Gynécologie Obstétrique (2 lignes)	1,5	8h-8h tous les jours	2	8h-8h	Rémunérée
Réanimation Médico-Chirurgicale ⁽¹⁾	1,5	12h30-8h30	2	8h30-8h30	Rémunérée
Unité Soins Intensifs Cardiologiques	0,5	18h30-00h	1	13h00-00h	Rémunérée

⁽¹⁾ : lorsque le nombre d'étudiants hospitaliers affecté en RMC sera suffisant pour assurer une présence H24 en opérant à une répartition homogène les étudiants au cours de la journée, la suppression de la garde de RMC pourra être envisagée.

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2018 - 2019

1^{er} cycle des études de Maïeutique
DFGSMa2 et DFGSMa3

Conseil de perfectionnement de l'Ecole de Sages-femmes : soumis le 14 juin 2018

Conseil Technique de l'Ecole de Sages-femmes : avis favorable le 27 septembre 2018

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : Avis favorable le 24/09/2018

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27/09/2018

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques

Arrêté ministériel du 19/07/2011- JO du 10/08/2011

BO du MESR du 25 août 2011

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques sanctionne la première partie des études en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-femme, délivré par les universités habilitées, par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et du Ministre chargé de la Santé ; il comprend 6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, conférant le grade de licence.

Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES), organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009.

Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis à ces nouvelles dispositions.

Les étudiants sont appelés à choisir les lieux de stage dans l'ordre de classement. Pour les 2^{ème} et 3^{ème} années des études, un classement est établi d'après les résultats obtenus selon le nombre total de points des UE à la 1^{ère} session, les étudiants admis à la 1^{ère} session étant classés avant ceux admis à la 2^{ème} session. A la fin du 1^{er} cycle, les étudiants choisissent par ordre de classement le parcours des stages du 2^{ème} cycle.

Conseils de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Les enseignements conduisant au Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa) comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques et l'accomplissement de stages (en 2^{ème} et 3^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques).

Ils sont organisés par discipline sous forme d'unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies ou des unités d'enseignement libres choisies par l'étudiant sur des listes proposées par l'Ecole de Sages-femmes, les autres UFR, ou par l'Université.

2^{ème} année du 1^{er} cycle des études maïeutiques (DFGSMa2)

Les étudiants admis en 2^{ème} année des études maïeutiques doivent effectuer avant le début de la 2^{ème} année, durant l'été, un stage d'initiation aux soins infirmiers effectué sous la conduite de cadres de service hospitalier d'une durée de quatre semaines, à temps complet et de manière continue, dans un même établissement hospitalier. Pendant ce stage, les étudiants sont également initiés aux principes de l'hygiène hospitalière et aux gestes de premier secours. Un contrôle écrit des cours d'hygiène inclus dans le stage sera effectué à la fin du stage.

Le stage ainsi que le contrôle écrit doivent être obligatoirement validés pour créditer l'UE Santé Publique du DFGSMa2.

I - Organisation des enseignements

a- **Les enseignements théoriques du tronc commun** sont organisés conformément aux tableaux suivants :

TABLEAUX I (S3 et S4) : Validation des connaissances de la 2^{ème} année du 1^{er} cycle des études maïeutiques.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (CM, ED, TP...) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.

Le contrôle de la présence se fera à l'aide d'une liste d'émargement.

L'unité d'absence est la demi-journée. Une absence à une séance d'activités pédagogiques (cours, ED, TP,...) compte pour une demi-journée.

Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses où les dates sont publiées au Bulletin Officiel de l'Education Nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, à l'Ecole (mail de l'Ecole de Sages-Femmes et/ou par téléphone, au responsable pédagogique de l'année d'études).

Une pièce justificative originale doit être transmise dans les trois jours à compter du jour d'absence.

Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant devront obligatoirement être rédigés par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant(e) concerné(e). La liste des médecins est disponible sur la plateforme pédagogique.

A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités confondues, l'étudiant est convoqué par la direction de l'école qui le rappelle à son obligation d'assiduité. Après une nouvelle absence non justifiée au cours du même semestre, l'étudiant reçoit un avertissement par écrit. Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par tout moyen (lettre recommandée avec avis de réception, mail, convocation, etc) qu'il sera noté comme « défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra pas valider le semestre.

L'étudiant se présentera en deuxième session pour passer les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

Des modalités pédagogiques spéciales pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie étudiante, des étudiants chargés de famille, des étudiants sportifs de haut niveau (aménagement des emplois du temps).

b- Unités d'Enseignement librement choisies et Unités d'Enseignement libres

Il est proposé aux étudiants des Unités d'Enseignement librement choisies (listées en **annexe 1**) ou d'Unités d'Enseignement libres (listées en **annexe 3**).

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **6 ECTS** des Unités d'Enseignement librement choisies ou d'Unités d'Enseignement libres au second semestre (S4).

Un étudiant peut choisir **une UE libre et une seule**. Il choisit cette UE sur une liste d'Unités d'Enseignement libres **en annexe 3 (catalogue UCA sur ENT)**. L'étudiant doit obtenir l'accord du responsable pédagogique pour cette inscription.

c - Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018)

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau V-f,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury
- la validation du Diplôme d'Etat de sage-femme.

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

d- Validation des stages

Les étudiants disposent d'un carnet de stage. Les responsables de stage inscrivent leur appréciation et leur notation sur ce document. La validation des stages est basée sur l'ensemble des notes obtenues. Chaque stage doit avoir obtenu une moyenne qui doit être supérieure ou égale à 10/20.

L'étudiant devra **obligatoirement valider tous les stages (total 280 heures)**. Toute absence en stage ou tout stage non validé fait l'objet de rattrapages sur l'ensemble des congés du 1^{er} cycle.

Toute absence en stage doit être récupérée, hormis les absences de longue durée pour maternité ou maladie ou événement exceptionnel. Dans ce cas, la validation du stage sera possible si au moins les 2/3 du stage sont effectués.

II - Organisation des épreuves

▪ 1^{ères} sessions :

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus et réguliers * ou d'épreuves orales.

* est considéré comme un contrôle continu, une évaluation composée **d'au moins deux notes**

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), l'étudiant doit repasser, à la 2^{ème} session toutes les UE non validées.

▪ 2^{ème} session (session de rattrapage) :

La session de rattrapage des deux semestres sera organisée au moins deux semaines après la publication des résultats du second semestre. Le jury final aura lieu en septembre afin d'intégrer les résultats des 2^{èmes} sessions des UE de Master choisies en enseignement complémentaire.

L'étudiant passe en deuxième session toute note inférieure à la moyenne qui n'a pas été validée par compensation.

La note de deuxième session est celle qui est conservée.

Lorsqu'un étudiant obtient une note supérieure à la moyenne (ou à 8/20 pour les UE concernées) à un écrit ou TP ou TD d'une même UE, il n'est pas dans l'obligation de repasser l'épreuve dans sa totalité, il peut conserver la note (écrit ou TP, ou TD) pour laquelle il a obtenu la moyenne.

III - Validation de l'année

Les Unités d'Enseignement (UE) et les éléments constitutifs (EC) sont compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre, s'il n'y a pas de note éliminatoire, hormis les UE d'Obstétrique et de Pédiatrie, les stages et l'enseignement clinique pour lesquels la moyenne à 10/20 est obligatoire pour chaque semestre.

Hormis les notes des UE de l'enseignement librement choisi ou libre, toute note inférieure à 8/20 à une UE ou un EC est éliminatoire et annule le processus de compensation.

Les deux semestres sont compensables entre eux.

- Une Unité d'Enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note au moins égale à 10/20
- Un Elément Constitutif (EC) d'une Unité d'Enseignement dont la note obtenue est au moins égale à 10/20 est acquis définitivement. Si la note est inférieure à 8/20, l'étudiant passe la 2^{ème} session.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des Unités d'Enseignement composant le semestre (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), **sans note éliminatoire**.
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu une moyenne générale au moins égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres, **sans note éliminatoire**.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des ECTS correspondants.

Le passage de la 2^{ème} année à la 3^{ème} année du 1^{er} cycle des études maïeutiques est de droit pour tout étudiant à qui il ne manque que deux UE appartenant au tronc commun, hormis les UE d'Obstétrique et de Pédiatrie, les stages et l'enseignement clinique pour lesquels la moyenne à 10/20 est obligatoire pour chaque semestre.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la moyenne générale à l'année (10/20) sans note éliminatoire pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Il est proposé à l'étudiant redoublant (dans la limite des places disponibles) de réaliser un stage de maintien de niveau pendant l'été avant le début de 3^{ème} année. L'étudiant définit avec l'enseignant responsable de stage un programme auquel il s'engage à participer en respectant les conditions d'assiduité lors de ce stage.

Les redoublants de DFGSMa2 pourront valider, par anticipation, **une UE de DFGSMa3 (par semestre) au cours de leur année.**

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre le composant, par le Président de l'Université sur proposition de l'Ecole de Sages-femmes.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire et anonyme**. Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

Unité d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heure	REPARTITION			Validation des enseignements**							Coordonnateurs des UE
							Enseignement théorique					Enseignement clinique		
				C.M.	T.D	TP	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	C/C	C/C	Coeff.	
UE mutualisées avec études de médecine														
UE 1 Sante Publique														
EC Hygiène - Stage Soins	1	1	10											M TRAORE O.
EC Prévention- Addictions	2		21	13	8			X ou X ou X		1h30				Mme BADRIKIAN L.
UE 2 Hormonologie et reproduction	3	1	21 3	21				X ou X ou X		2h	X (20% de la note)			Mme Pons H. Mme Poumeyrol
UE 3 Génétique médicale														
EC Génétique	1			6	1									M. CORNELIS FB
EC Génétique moléculaire	1	1	39	6	1			X ou X ou X		2 h				Mme CREVEAUX I.
EC Onco-génétique	1			5	1									M. BIGNON JY
EC Cytogénétique et histologie	1			22	6									Mme GOUMY C.
UE 4 Tissu sanguin Système immunitaire														
EC Immunologie	1.5	1	33	29	2	2		X ou X ou X		1h30	X			M EVRARD B.
EC Hématologie	1.5										(20% de la note)			M BERGER M. Mme BALSAN M
UE 5 Sémiologie	1	1	10	8	2			X ou X ou X		1 h				M ANDRE M.
UE 6 Physiologie	2.5	1	24					X ou X ou X		1 h				Mme COURTEIX C.
UE 7 Systèmes														
EC Digestif	0.5		6											M ABERGEL A.
EC Locomoteur	0.5	1	8							2 h				Mme ROUSSET M.
EC Oculaire	0.5		2	18				X ou X ou X						M SOUTEYRAND G.
EC Dermatologique	0.5		2											M D'INCAN M.
UE 8 Appareils														
EC Cardiaque	1	1	12	29				X ou X ou X		1 h				M CAMILLIERI L.
EC Respiratoire	2		17											Mme VIGNAUD M.
UE 9 Appareils														
EC Reins	1	1	12					X ou X ou X		1 h				M. Vedrine N.
EC Voies urinaires	0.5		6	18										Mme HENG A.
UE 10 Système nerveux	2	1	20	20				X ou X ou X		1 h				M COLAMARINO R.
UE 11 Obstétrique	5	3	45	16				X ou X ou X		1h30	X (20% de la note)			Mme BALSAN M.
TOTAL	30		290							14h30				

TABLEAU I bis
SEMESTRE 4

2^{ème} ANNEE du 1^{er} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unités d’Enseignement UE mutualisées avec études de médecine	ECTS	Coeff.	Nbre d’h	REPARTITION			Validation des enseignements**							Coordonneurs des UE
							Enseignement théorique					Enseignement clinique		
				C.M.	T.D	TP	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	C/C			
UE 1 SHS EC Sciences humaines et sociales EC Droit et législation	2 2	2 2	30 20	20 20	10		X ou X ou X			1 h 1 h	 X			M VALLIERE E. Mme LEYMARIE MC.
UE 2 Obstétrique	3	3	40	20	12	8	X ou X ou X			1 h30	X			Mme BALSAN M.
UE 3 Pédiatrie	2	3	21	17	2	2	X ou X ou X			1h	X			Mme TEJEDOR MP.
UE 4 Santé publique Démarche recherche EC Anglais EC Principes de recherche en périnatalité	2 1	1	40 10		40		X ou X ou X			1h	 X			Mme BOUSSET B. Mme TEJEDOR MP.
UE 5 Nutrition	2	1	20	20			X ou X ou X			1 h				M BOIRIE Y.
UE 6 Agent infectieux – Hygiène Virologie Bactériologie Parasitologie Hygiène	5	1	55	51		4	X ou X ou X			2h30	 X (20% de la note)			Mme HENQUELL C. M TRAORE O. M BONNET R. Mme AUMERAN C. Mme BALSAN M.
Total UE théoriques	19		236h							9 h				
C2i niveau 1 / PIX			20											Mme BALSAN M.
UE Stages cliniques EC Stages * EC Enseignement clinique	4 1		280 h				Validation des stages					1 (4 h)	4	Mme BALSAN M. Mme TEJEDOR MP.
UE complémentaires	6													
TOTAL	30													

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation. Les stages effectués sur les périodes de juillet et/ou août ne peuvent pas faire l'objet d'une session de rattrapage.

**** Les modalités de validation des enseignements seront précisées durant le semestre par l'enseignant responsable de l'UE ou de l'EC.**

UNITES D'ENSEIGNEMENT **LIBREMENT CHOISIES** PROPOSEES EN 2^{EME} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES (DFGSMA2)

<i>Période validation</i>	<i>Intitulés des UE librement choisies</i>	<i>ECTS</i>	<i>Validation</i>	<i>Période d'ex</i>	<i>Coeff</i>	<i>Enseignants RESPONSABLES</i>
Semestre 4	Sciences sociales périnatales (10 à 15 places)	3	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	Mai	0.5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 4	Modes d'exercice en maïeutique (10 à 15 places)	3	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	Mai	0.5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 4	Sophrologie périnatale (15 à 30 places)	3	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	Mai	0.5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 4	Physiologie périnatale et lieux de naissance (10 à 15 places)	3	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	Mai	0.5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 4	Reproduction : environnement, et assistance médicale à la procréation	3	Ecrit : 1/2h	Mai	0.5	Mme PONS - REJRAJI Hanae
Semestre 4	Cytogénétique médicale appliquée	3	Ecrit : 1/2h	Mai	0.5	M VAGO P.
Semestre 4	UE Master 1	3	Selon contrôle de connaissances de la mention de master à laquelle est rattachée l'UE	Mai/Juin	0.5	Mme BARRIERE C.

3^{ème} année du 1^{er} cycle des études de maïeutique (DFGSMa3)

I - Organisation des Enseignements:

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (CM, ED, TP...) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.

Le contrôle de la présence se fera à l'aide d'une liste d'émargement.

L'unité d'absence est la demi-journée. Une absence à une séance d'activités pédagogiques (cours, ED, TP,...) compte pour une demi-journée.

Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses où les dates sont publiées au Bulletin Officiel de l'Education Nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, à l'Ecole (mail de l'Ecole de Sages-Femmes et/ou par téléphone, au responsable pédagogique de l'année d'études).

Une pièce justificative originale doit être transmise dans les trois jours à compter du jour d'absence.

Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant devront obligatoirement être rédigés par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant(e) concerné(e). La liste des médecins est disponible sur la plateforme pédagogique.

A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités confondues, l'étudiant est convoqué par la direction de l'école qui le rappelle à son obligation d'assiduité. Après une nouvelle absence non justifiée au cours du même semestre, l'étudiant reçoit un avertissement par écrit. Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par tout moyen (lettre recommandée avec avis de réception, mail, convocation, etc) qu'il sera noté comme « défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra pas valider le semestre.

L'étudiant se présentera en deuxième session pour passer les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

Des modalités pédagogiques spéciales pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie étudiante, des étudiants chargés de famille, des étudiants sportifs de haut niveau (aménagement des emplois du temps).

a) Les enseignements théoriques sont organisés conformément au **tableau II (S5 et S6)**.

b) Unités d'enseignement librement choisies, UE libres et Parcours recherche

Les enseignements comprennent également des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant (listées **annexe 1bis**) ou des unités d'enseignement libres (listées **annexe 3**).

Un étudiant peut choisir **une UE libre et une seule**. Il choisit cette UE sur une liste d'UE libres jointe en **annexe 3**. L'étudiant doit obtenir l'accord du responsable pédagogique pour cette inscription.

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **12 ECTS** d'enseignement complémentaire, répartis ainsi : **6 ECTS** au 1^{er} semestre (S5) et **6 ECTS** au 2nd semestre (S6).

Parmi le choix de ces enseignements figure une liste d'Unités d'Enseignement de Master 1 correspondant à **une orientation vers la recherche**. La liste des UE appartenant à **cinq** mentions de Master Sciences, Technologies, Santé est jointe en **annexe 2**.

Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018)

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau V-f,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury
- la validation du Diplôme d'Etat de sage-femme.

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accès à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

c) Validation des stages

Les étudiants disposeront d'un carnet de stage. Les responsables de stage inscriront leur appréciation et leur notation sur ce document. La validation des stages est basée sur l'ensemble des notes obtenues. Chaque stage doit avoir obtenu une moyenne qui doit être supérieure ou égale à 10/20.

Pour accéder en 2ème cycle des études de Maïeutique, l'étudiant devra obligatoirement valider tous les stages (total 840 heures). Toute absence en stage ou tout stage non validé fait l'objet de rattrapages sur l'ensemble des congés annuels.

Toute absence en stage doit être récupérée, hormis les absences de longue durée pour maternité ou maladie ou événement exceptionnel. Dans ce cas, la validation du stage sera possible si au moins les 2/3 du stage sont effectués.

En cas de non validation d'un ou plusieurs stages, les étudiants doivent redoubler leur année pour accomplir à nouveau tous les stages du semestre ou des deux semestres.

d) Service sanitaire

Décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé

Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants.

Le service sanitaire tel que défini à l'article D. [4071-2](#) du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.

Les crédits d'enseignement acquis lors de la réalisation de chacune des phases du service sanitaire sont inclus dans les unités d'enseignements existantes. La formation théorique des étudiants à la prévention et à la préparation de l'action de prévention sont intégrées notamment aux items des unités d'enseignement « santé publique », « santé-société-humanité », « tissu sanguin, système immunitaire », « Obstétrique, maïeutique », « agent infectieux-hygiène », « gynécologie ».

II - Organisation des épreuves

▪ 1^{ères} sessions :

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus* ou d'épreuves orales.

* est considéré comme un contrôle continu, une évaluation composée **d'au moins deux notes**

▪ 2^{ème} session (session de rattrapage) :

La session de rattrapage pour les 2 semestres sera organisée au moins deux semaines après la publication des résultats du deuxième semestre.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), l'étudiant doit repasser, à la 2^{ème} session tous les Eléments Constitutifs (EC) d'une UE et/ou toutes les UE non validées.

L'étudiant passe en deuxième session toute note inférieure à la moyenne qui n'a pas été validée par compensation.

La note de deuxième session est celle qui est conservée.

Lorsqu'un étudiant obtient une note supérieure à la moyenne (ou à 8/20 pour les UE concernées) à un écrit ou TP ou TD d'une même UE, il n'est pas dans l'obligation de repasser l'épreuve dans sa totalité, il peut conserver la note (écrit ou TP, ou TD) pour laquelle il a obtenu la moyenne.

III - Validation de l'année

Les Unités d'Enseignement (UE) et les Eléments Constitutifs (EC) sont compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre, s'il n'y a pas de note éliminatoire, hormis les UE d'Obstétrique, de Gynécologie et de Pédiatrie, les stages et l'enseignement clinique pour lesquels la moyenne à 10/20 est obligatoire pour chaque semestre.

Hormis les notes des UE de l'enseignement complémentaire, toute note inférieure à 8/20 à une UE ou un EC est éliminatoire et annule le processus de compensation.

- Une Unité d'Enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note au moins égale à 10/20
- Un Elément Constitutif d'une Unité d'Enseignement dont la note obtenue est égale au moins à 10/20 est acquis définitivement. Si la note est inférieure à 8/20, l'étudiant passe la 2^{ème} session.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des Unités d'Enseignement composant le semestre (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), **sans note éliminatoire.**
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale égale à 10/20 à chaque semestre, **sans note éliminatoire.**

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des ECTS correspondants.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la moyenne générale à chaque semestre (10/20), sans note éliminatoire, et avoir validé les stages cliniques pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Si l'étudiant redoublant ne doit valider qu'un seul semestre lors de son redoublement ou un nombre limité d'UE par semestre, il lui est proposé (dans la limite des places disponibles) de réaliser un stage de maintien de niveau pendant le semestre où il n'a pas ou peu d'obligations. L'étudiant définit avec l'enseignant responsable de l'année concernée un programme de stage auquel il s'engage à participer. Si l'étudiant a satisfait aux conditions d'assiduité lors de ce stage, le jury lui accorde une mention de validation du stage de maintien de niveau.

Pour obtenir le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa), l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- avoir validé l'enseignement théorique
- avoir validé les épreuves cliniques
- avoir validé les stages
- avoir évalué les enseignements

L'étudiant doit valider en parallèle le C2i de niveau 1 / **PIX** pour suivre le C2i de niveau 2 en 2^{ème} cycle.
L'étudiant doit valider également l'AFGSU de niveau 1 pour suivre le niveau 2 en 2^{ème} cycle.

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre la composant, par le Président de l'Université sur proposition de l'Ecole de Sages-femmes.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire.**
Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU II

3^{ème} ANNEE DU 1^{ER} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Semestre 5

Unité d’Enseignement	ECTS	Coeff	Nbre H	REPARTITION			Validation des enseignements**							Coordonnateurs UE		
							Enseignement théorique					Enseignement clinique				
				C.M.	E.D	TP	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	C/C				C/C	Coeff
UE 1 Obstétrique	8	3	95	75	10	10	X ou X ou X			2 h	X			Mme POUMEYROL D		
UE 2 Gynécologie	2.5	3	25	20	5		X ou X ou X			1 h				Mme POUMEYROL D.		
UE 3 Pédiatrie	3	3	40	35	5		X ou X ou X			1h	X			Mme POUMEYROL D.		
UE 4 Sciences humaines et sociales	1	1	16	16			X ou X ou X			1 h	X			Mme RAINEAU C.		
UE 5 Démarche recherche	1	1	14	8	6		X ou X ou X			1 h	X			Mme VENDITTELLI F. Mme RIBAUD LL.		
EC Epidémiologie	1.5		20	20												
EC Anglais																
Total UE théoriques	17		210 h							6 h						
UE Stages cliniques			420h				Validation des stages							Mme TEJEDOR MP. Mme POUMEYROL D. Mme MEJEAN-LAPAIRE A.		
EC stages *	6															
EC Enseignement clinique	1														1 (4 h)	4
UE enseignement librement choisi ou libre	6	Voir Annexe 1bis et annexe 2														
Total général	30															

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation. Les stages effectués sur les périodes de juillet et/ou août ne peuvent pas faire l'objet d'une session de rattrapage.

** Les modalités de validation des enseignements seront précisées durant le semestre par l'enseignant responsable de l'UE ou de l'EC

TABLEAU II bis
Semestre 6

3^{ème} ANNEE DU 1^{ER} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d’Enseignement	ECTS	Coeff	Nbre d’heures	REPARTITION			Validation des enseignements**							Coordonnateurs des UE			
							Enseignement théorique					Enseignement clinique					
							Écrit / Oral										
				C.M.	E.D	TP	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	C/C	C/C	Coeff.				
UE1 Obstétrique	7	3	75	55	10	10	X ou X ou X			2 h	Cc : 2			Mme POUMEYROL D.			
UE2 Gynécologie	2	3	25	10	5	3	X ou X ou X			1h	X			Mme POUMEYROL D.			
UE 3 Pédiatrie	2	3	25	20	5		X ou X ou X			2 h				Mme CAYET J.			
UE 4 Démarche de recherche	0.5	1	12	10	2		X ou X ou X			1 h	X			Mme BALSAN M. Mme GRONDIN MA. Mme VENDITTELLI F. Mme RIBAUD LL.			
EC Méthodologie de recherche											X						
EC Statistiques											16				16		
EC Epidémiologie											12				6		
EC Anglais											20				20		
Total UE théoriques	15		185 h							7 h							
AFGSU niveau 1			12 h											Mme VIALARD MS.			
Service sanitaire en santé														Mme POUMEYROL D.			
UE Stages cliniques	6 3		420h				Validation des stages					1 (4 h)	4	Mme POUMEYROL D. Mme TEJEDOR MP. Mme MEJEAN-LAIRE A.			
EC Stages *																	
EC Enseignement clinique																	
UE enseignement librement choisi ou libre	6	Voir Annexe 1bis et annexe 2															
Total général	30																

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation. Les stages effectués sur les périodes de juillet et/ou août ne peuvent pas faire l'objet d'une session de rattrapage

** Les modalités de validation des enseignements seront précisées durant le semestre par l'enseignant responsable de l'UE ou de l'EC

Annexe 1 bis

UNITES D'ENSEIGNEMENT **LIBREMENT CHOISIES** PROPOSEES EN 3^{EME} ANNEE DES ETUDES DE MAÏEUTIQUE (DFGSMA3)

<i>Période validation</i>	<i>Intitulés des UE librement choisies</i>	<i>Période d'ex</i>	<i>Durée de l'épreuve</i>	<i>ECTS</i>	<i>Coeff</i>	<i>RESPONSABLES</i>
Semestre 5	Education à la parentalité – toucher relationnel (10 à 15 places)	Janvier	Oral	3	0.5	Mme TEJEDOR MP. Mme LEYMARIE MC.
Semestre 5	Prévention en santé génésique – 1 ^{ère} partie (12 places)	janvier	Mémoire 2 à 4 pages	3	0.5	Mme POUMEYROL D. Mme MONLEAU-ROUSSEL S.
Semestre 5	Education à la parentalité : les usagers (10 à 15 places)	Janvier	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	3	0.5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 5	Hypnose périnatale (10 à 18 places)	Mai	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	3	0.5	Mme PARAYRE Mme TEJEDOR
Semestre 6	Nutrition humaine et allaitement maternel (10 à 12 places)	Mai	Mémoire 2 à 4 pages	3	0.5	Mme Dorut A. Mme Poumeyrol D.
Semestre 6	Education à la parentalité –portage (10 à 15 places)	Mai	Oral	3	0.5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 6	Lecture critique d'articles (10 à 15 places)	Mai	Mémoire 2 à 4 pages	3	0.5	Mme Parayre I.
Semestre 6	Prévention en santé génésique – 2 ^{ème} partie (12 places)	Mai	Mémoire 2 à 4 pages	3	0.5	Mme POUMEYROL D. Mme MONLEAU-ROUSSEL S.
Semestre 6	Cytogénétique médicale appliquée	Mai	Ecrit : 1/2h	3	0.5	M VAGO P.
Semestre 5 ou 6	UE Master 1 STS	Janvier ou Mai	Selon contrôle de connaissances de la mention de master à laquelle est rattachée l'UE	3	0.5	Mme BARRIERE C.

Annexe 2

UNITES D'ENSEIGNEMENT DU MASTER RECHERCHE

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (etud science+santé)	Année d'accueil (à partir de) Modalités inscription
BIOLOGIE SANTE (UFR Biologie)	Biochimie Alimentaire et valeurs nutritionnelles	M.C Farges/L. Rios	S1, 30h	85 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription
	Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V. Livrelli/M. Alric	S1, 30h	65 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation
	Nutrition, Métabolisme, Pathologies	C. Malpuech-Brugère/ S. Walrand	S1, 30h	105 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription
	Modèles génétiques	M. Martinez	S1, 30h	70 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Signalisation Cellulaire	L. Morel	S1, 30h	65 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Microbiote, Nutrition, Immunité, Santé	V. Livrelli/N. Barnich	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation
	Agents infectieux, inflammation et carcinogenèse	J. Delmas/G. Dalmasso	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation
	Physiopathologie des infections microbiennes, thérapeutiques anti-infectieuses	V. Livrelli/P. Gueirard	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation
	Reproduction - Développement	A. Kocer / C. Vours-Barriere	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + entretien
	Interactions cellulaires, différenciation et développement tumoral	J. Drevet	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Biologie cellulaire et oncogenèse	C. Beaudoin	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Intégration des systèmes nerveux et endocrines	M. Martinez	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Neurophysiologie	C. Courteix/A. Hafidi	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Neurodéveloppement/Neurodégénérescence	M. Begou	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Physiopharmacologie de la douleur	R. Dallel	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription

	Régulation des gènes par les nutriments	J.M. Lobaccaro	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Nutrition et cancer	C. Aubel/Y.J. Bignon	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Nutrition et activité physique	R. Richard/F. Costes	S2, 30h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet/ M. Rivollier	S2, 30h	90 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
	Sciences et technologies des procédés	S. Blanquet/ L. Rios	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
	Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet / A Ait-Kaddour	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
	Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy / MA Peyron	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + entretien
SANTÉ PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L Gerbaud	S1, 63h	80 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvart-Rochat / G Boudet	S2, 34h	80 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Méthodes en évaluation	L Gerbaud / B Belgacem	S1, 85h	80 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F Brugnion / H Pons	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
MICROBIOLOGIE (UFR Biologie)	Diversité du monde microbien	JL Bailly	S1, 27h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription
	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M Begou	S1, 45h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	S1, 45h	170 maxi au total	2ème année Fiche d'inscription
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Dubray	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription
	Intéractions médicaments-cibles	P Coudert	S2, 30h	170 maxi au total	2ème année Fiche d'inscription
	Neuropsychopharmacologie	N Authier	S2, 30h		2ème année Fiche d'inscription

UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES AU CHOIX SUR LE CATALOGUE DES UE LIBRES TRANSVERSALES DISPONIBLE SUR L'ENT 2^{ème} et 3^{ème} année des Etudes en Sciences Maïeutiques

Il est accordé la possibilité de valider **une (et une seule) Unité d'Enseignement libre par an.**

Les contenus pédagogiques, les modalités de contrôle des connaissances, les périodes d'enseignements, pour chaque UE libre proposée, vous sont communiqués sur l'ENT où vous trouverez le catalogue.

Pour s'inscrire à une UE libre :

- Compléter la fiche UE Libre transversale 2018-19 disponible au secrétariat de l'école de sages-femmes
- Vous devez vous rendre ensuite dans le service/direction/composante dispensant l'UE libre (SUAPS, SUC...) pour faire signer et enregistrer la fiche d'inscription dûment remplie
- Vous devez, par la suite, présenter la **fiche d'inscription dûment signée** au secrétariat de l'école de sages-femmes.
- Aucune inscription à une UE n'est valable en dehors de cette procédure, **le choix est définitif**, vous ne pourrez pas changer d'UE libre.

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2018 - 2019

2^{ème} cycle études maïeutiques
4^{ème} et 5^{ème} année

Conseil de perfectionnement de l'Ecole de Sages-femmes : soumis le 14 juin 2018
Conseil Technique de l'Ecole de Sages-femmes : avis favorable le 27 septembre 2018
Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : Avis favorable le 24/09/2018

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27 septembre 2018

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques

Arrêté ministériel du 11/03/2013- JO du 28/03/2013

Le deuxième cycle, défini au chapitre II de l'arrêté du 11/03/2013, sanctionne l'acquisition d'une formation approfondie en sciences maïeutiques ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens conférant le grade master (**Décret n° 2014-1511 du 15 décembre 2014 relatif aux diplômes de santé conférant le grade master**).

La 4^{ème} et la 5^{ème} année en sciences maïeutiques sanctionne la deuxième partie des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de Sage-Femme, délivré par les universités habilitées, par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la Santé.

Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire.

Peuvent s'inscrire en deuxième cycle des études en sciences maïeutiques les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques.

Les étudiants qui ont commencé les études avant l'année 2010-2011 doivent avoir validé la troisième année d'études de sage-femme pour pouvoir s'inscrire en 2^{ème} cycle des études en sciences maïeutiques. Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis à ces nouvelles dispositions.

ORGANISATION DU 2^{ème} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

La formation a pour objectifs l'acquisition des connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise des savoirs et savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent.

L'enseignement comprend :

- Un tronc commun permettant l'acquisition de compétences et de connaissances
- Un parcours personnalisé comprenant des unités d'enseignement librement choisies et libres par l'étudiant sur des listes proposées par l'école de Sages-femmes, les autres UFR ou par l'Université.
- L'étudiant pourra choisir d'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine de la maïeutique et de la santé périnatale ; d'approfondir ou de compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche, **dans le cadre d'un parcours recherche**.

Les étudiants suivant un parcours recherche effectuent un stage de quatre semaines minimum dans une structure de recherche ; permettant d'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine particulier autre que la maïeutique.

Les enseignements sont organisés par disciplines sous forme d'unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation.

Les modalités de contrôle des connaissances sont propres à chaque UE.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions au cours du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme (article 20 de l'arrêté du 11/03/2013).

Les enseignements du deuxième cycle conduisant au diplôme d'Etat de sage-femme comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques ainsi que l'accomplissement de stages. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique.

Leur organisation est définie par les instances compétentes des structures assurant la formation. Parmi ces enseignements sont notamment prévus un enseignement de langues vivantes étrangères ; un enseignement conforme au référentiel national du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur : le C2i niveau 2 « métiers de la santé » ; des enseignements portant sur la formation à la démarche scientifique, les aspects réglementaires et l'organisation de la recherche et la méthodologie de la recherche expérimentale et clinique ; une formation aux gestes et soins d'urgence ; une formation à la gestion des risques comprenant en particulier la prise en charge des événements indésirables associés aux soins, les méthodes d'analyse des causes de ces événements et leur prévention.

Conseil de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement

4^{ème} année des études en Sciences Maïeutiques

I - Organisation des enseignements

a - Les enseignements théoriques du tronc commun sont organisés conformément aux tableaux suivants :

TABLEAUX I et II (S1 et S2) : Validation des connaissances de la 4^{ème} année des études de maïeutique.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (CM, ED, TP...) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.

Le contrôle de la présence se fera à l'aide d'une liste d'émargement.

L'unité d'absence est la demi-journée. Une absence à une séance d'activités pédagogiques (cours, ED, TP,) compte pour une demi-journée.

Les absences justifiées (*notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses où les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation*) doivent être signalées, par tout moyen, à l'école (mail de l'Ecole de Sages-Femmes et/ou par téléphone, au responsable pédagogique de l'année d'études).

Une pièce justificative originale doit être transmise dans les trois jours à compter du jour d'absence.

A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités confondues, l'étudiant est convoqué par la direction de l'école qui le rappelle à son obligation d'assiduité. Après une nouvelle absence non justifiée au cours du même semestre, l'étudiant reçoit

un avertissement par écrit. Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par tout moyen (lettre recommandée avec avis de réception, mail, convocation, etc) qu'il sera noté comme « défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra pas valider le semestre.

L'étudiant se présentera en deuxième session pour passer les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant devront obligatoirement être rédigés par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant(e) concerné(e). La liste des médecins est disponible sur la plateforme pédagogique

Des modalités pédagogiques spéciales pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie étudiante, des étudiants chargés de famille, des étudiants sportifs de haut niveau (aménagement des emplois du temps).

L'étudiant valide en parallèle le C2i, niveau 2, métiers de la santé et l'AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) de niveau 2.

b – Parcours personnalisé (Unités d'Enseignement librement choisies ou libres)

Un parcours personnalisé est proposé aux étudiants sous forme d'UE librement choisies (listées en **annexe 1**) ou libres **Annexe 3** (cf catalogue de l'UCA sur l'ENT). Chaque étudiant devra valider obligatoirement au moins **6 ECTS** d'enseignement du parcours personnalisé, au premier semestre (S1) et au second semestre (S2).

Parmi le choix de ces enseignements figure une liste d'Unités d'Enseignement de Master correspondant à une initiation à la recherche. La liste des UE appartenant à **des** mentions de Master Sciences, Technologies, Santé est jointe en **annexe 2**.

c - Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018)

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau V-f,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury
- la validation du Diplôme d'Etat de sage-femme.

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

II - Organisation des stages et de l'enseignement clinique

a – Préambule

La formation clinique a pour finalité :

- Le développement des compétences fondamentales nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme ;
- L'acquisition des compétences spécifiques et transversales décrites dans le référentiel métier et compétences de sage-femme ;
- La maîtrise du raisonnement clinique ;
- La mise en relation et la cohérence entre les enseignements dispensés et les stages ;
- L'ouverture vers les différents modes d'exercice de la sage-femme ;
- La réalisation du projet professionnel de chaque étudiant.

Les objectifs personnels de l'étudiant sont liés à son apprentissage et à son projet professionnel. Ils font l'objet d'une concertation avec l'équipe enseignante et doivent être connus par le référent, maître et/ou tuteur de stage afin de faciliter leur réalisation.

Le référentiel métier et compétences de sage-femme intègre les compétences requises à l'issue de la formation initiale.

b – Modalités des évaluations cliniques

Le contrôle continu de l'unité d'enseignement clinique est constitué d'épreuves réalisées dans des services de gynécologie obstétrique. Des groupes de consultation, d'analyse, de synthèse de dossiers, d'argumentation de cas clinique et de raisonnement clinique sont établis afin de s'entraîner à l'épreuve clinique tout au long de l'année.

Les évaluations se déroulent en secteur d'hospitalisation, en salles de naissance ou en consultations. Elles ont lieu au cours du 1^{er} semestre et du 2^{ème} semestre de l'année.

L'organisation des évaluations est précisée en début d'année universitaire. Un calendrier précisant les dates et heures est affiché en cours d'année.

c – Modalités des stages

Les compétences spécifiques et transversales s'acquièrent au travers de stages cliniques réalisés en établissement de santé et en milieu extrahospitalier : exercice libéral, centre de protection maternelle et infantile (PMI),...

Les stages concernent les périodes pré, per natales d'une part, et d'autre part, les périodes postnatales, le suivi gynécologique et la planification familiale.

La répartition peut s'établir selon le tableau ci-dessous : 1 ECTS de stage équivaut à 30 heures.

Liste des terrains de stage du 2^{ème} cycle

	ECTS	Contenu de stage	Terrain de stage
Suivi prénatal	12 à 16	Consultations prénatales ; Surveillance de grossesses à haut risque ; Préparation à la naissance et à la parentalité	Stages hospitaliers et extrahospitaliers : en établissement de santé public ou privé (structures de consultations prénatales (CNP), services de grossesse à haut risque (GHR), centre d'assistance médicale à la procréation, centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal (CPDN)...) Cabinets libéraux, maisons de santé, hospitalisation à domicile (HAD), espaces territoriaux.
Suivi périnatal	20 à 24	Pratique d'un accouchement eutocique ; Accueil d'un nouveau-né eutrophique à terme ; Suivi d'un	Stages hospitaliers : établissements publics et privés de santé (Salles de naissances, bloc opératoire, salle de soins post-

		accouchement à risque ou pathologique et ses suites immédiates ; Accueil d'un nouveau-né malade.	interventionnelle, urgences obstétricales, réanimation, service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR)...
Suivi postnatal	8 à 14	Suites de couches physiologiques ; Nouveau-nés ; Nourrissons ; Suites de couches pathologiques ; Nouveau-né malade	Stages hospitaliers : établissements publics et privés de santé (suites de couches mère et enfant, unité mère-enfant, néonatalogie, unité psychiatrique, consultation postnatale et néonatale ...) Cabinet libéral, maison de santé, HAD, espaces territoriaux
Planification, surveillance gynécologique	8 à 14	Consultation de contraception ; Prévention des IST ; IVG ; Suivi gynécologique de prévention.	Centre de planification conjugale et familiale ; Centre d'orthogénie ; Cabinet libéral ; Etablissement public ou privé de santé : consultation, espace territorial.

La part des stages hors établissements de santé doit être conséquente afin de faciliter l'approche centrée sur le parcours de soin des femmes et des couples mères-enfants.

Des stages en espace territorial et en ambulatoire sont obligatoires. Ils préparent les étudiants à un exercice libéral ou en PMI et à la surveillance nécessaire dans le cadre extrahospitalier.

Un stage de longue durée à temps plein (intégré ou pré professionnel) représentant 24 ECTS est organisé au dernier semestre de la 2^{ème} année du 2^{ème} cycle. Le choix du terrain de stage est lié au projet professionnel et au nombre d'actes réalisés par l'étudiant à la fin de la 1^{ère} année du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques.

c – Validation des stages

La formation clinique est fondamentale dans le développement des compétences des sages-femmes. Les compétences cliniques sont évaluées par l'équipe pédagogique et/ou les professionnels de terrain.

Le raisonnement et la démarche clinique réflexive, les connaissances scientifiques, la prévention et l'éducation pour la santé, la posture éthique sont évaluées dans chaque situation rencontrée par l'étudiant.

La validation des stages tient compte de l'assiduité de l'étudiant et de l'acquisition des compétences spécifiques et transversales du référentiel métier et compétences des sages-femmes.

Un entretien de mi-stage est recommandé pour s'assurer que les objectifs de stage pourront être atteints et éventuellement proposer des réajustements.

Le carnet de stage permet à l'étudiant d'autoréguler son apprentissage.

L'analyse réflexive mise en œuvre par l'étudiant seul ou accompagné, contribue à l'évaluation de ses acquisitions.

Les étudiants disposent d'un carnet de stage. Les responsables de stage inscrivent leur appréciation et leur notation sur ce document. La validation des stages est basée sur l'ensemble des notes obtenues. Chaque stage doit avoir obtenu une moyenne qui doit être supérieure ou égale à 10/20.

Pour accéder en 5^{ème} année, l'étudiant devra **obligatoirement valider tous les stages (total 840 heures)**. En cas de non validation des stages, les étudiants doivent redoubler leur année en accomplissant à nouveau tous les stages y afférent.

Toute absence en stage doit être récupérée, hormis les absences de longue durée pour maternité ou maladie ou évènement exceptionnel. Dans ce cas, la validation du stage sera possible si au moins les 2/3 du stage sont effectués.

COORDINATION ENTRE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET LES ENCADRANTS SUR LES LIEUX DE STAGES

Le temps de formation clinique doit être utilisé de façon efficiente, impliquant une vigilance particulière à l'égard de la qualité du terrain de stage, de l'accueil et de l'encadrement des stagiaires. L'équipe pédagogique s'assure de la concordance entre le terrain de stage et les objectifs pédagogiques et personnels de chaque étudiant.

L'équipe pédagogique entretient le lien avec les équipes d'encadrement sur le lieu de stage. Elle favorise la formation des professionnels référents de stage. Elle met en place l'évaluation des lieux de stage par les étudiants.

MOBILITE ET ECHANGES INTERNATIONAUX

Une période d'études d'un semestre comprenant un ou plusieurs stages peut être réalisée au sein de l'Union Européenne ou dans un autre Etat dans le cadre d'un programme d'échange européen ou international. La validation du stage est réservée à l'établissement d'accueil.

III - Organisation des épreuves

Deux sessions d'examen sont organisées pour les épreuves écrites. A l'issue du 1^{er} semestre, l'étudiant a communication des notes obtenues.

▪ 1^{ères} sessions :

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus* ou d'épreuves orales.

* est considéré comme un contrôle continu, une évaluation composée **d'au moins deux notes**

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), l'étudiant doit repasser, à la 2^{ème} session les Eléments Constitutifs (EC) dont la note est inférieure à 10 sur 20 et/ou toutes les UE non validées.

▪ 2^{ème} session (session de rattrapage) :

La 2^{ème} session de rattrapage pour les 2 semestres est organisée au moins deux semaines après la publication des résultats du 2^{ème} semestre.

L'étudiant passe en deuxième session toute note inférieure à la moyenne qui n'a pas été validée par compensation.

La note de deuxième session est celle qui est conservée.

Lorsqu'un étudiant obtient une note supérieure à la moyenne (ou à 8/20 pour les UE concernées) à un écrit ou TP ou TD d'une même UE, il n'est pas dans l'obligation de repasser l'épreuve dans sa totalité, il peut conserver la note (écrit ou TP, ou TD) pour laquelle il a obtenu la moyenne.

IV - Validation de l'année

Les Unités d'Enseignements (UE) et Eléments Constitutifs (EC) sont compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre, s'il n'y a pas de note éliminatoire, hormis l'UE d'obstétrique, de gynécologie et pédiatrie, et les enseignements cliniques pour lesquelles la moyenne à 10/20 est obligatoire. Le passage dans l'année supérieure est conditionné à la validation de l'ensemble des stages.

Hormis les notes des UE du parcours personnalisé, toute note inférieure à 8/20 à une UE est éliminatoire et annule le processus de compensation.

Les deux semestres sont compensables entre eux.

- Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.
- Un élément constitutif d'une unité d'enseignement dont la note obtenue est égale à 10/20 est acquis définitivement. Si la note est inférieure à 8/20, l'étudiant passe en 2^{ème} session.

- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des UE et EC composant le semestre (moyenne des différents UE et EC affectés de leurs coefficients), **sans note éliminatoire**
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres, **sans note éliminatoire** et d'avoir validé tous les stages.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des ECTS correspondants.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la moyenne générale à l'année (10/20) sans note éliminatoire pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Néanmoins, le passage de la 4^{ème} année à la 5^{ème} année des études maïeutiques est de droit pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une seule UE, hormis l'UE d'obstétrique, de gynécologie et pédiatrie et l'enseignement clinique.

En cas de non validation d'un ou plusieurs stages, les étudiants doivent redoubler leur année pour accomplir et valider à nouveau tous les stages de l'année. Si toutes les UE théoriques sont validées, l'étudiant peut éventuellement suivre les enseignements théoriques de l'année supérieure et valider des UE par anticipation.

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre le composant, par le Président de l'Université sur proposition de l'école de sages-femmes.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire et anonyme**. Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABEAU I
SEMESTRE 1

4^{ème} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements**							Coordonnateurs des UE
							Enseignement théorique					Enseignement clinique		
				Écrit / Oral										
				C.M.	E.D	TP	Q.R.	Q.R.O.C	QCM	Durée	C/C	C/C	Coeff.	
UE 1 Obstétrique	5	3	74	39	25	10	X ou X ou X			2h	X			Mme TAITHE S. M Gallot D.
UE 2 Pédiatrie	3	3	33	24	6	3	X ou X ou X			1h				Mme CAYET J.
UE 3 SHS EC Psychologie EC Droit	3 0.5	1	34 7	34 7			X ou X ou X			1h 30'				Mme LECLERQ M BALADIER
UE 4 Recherche EC Méthodologie de recherche EC Anglais	0.5 1	1	12 20	12	20		X ou X ou X			1h	X			Mme Vendittelli F. Mme Ribaud LL.
UE 5 Mémoire	2	1	30	20	10						X			Mme TAITHE S.
TOTAL UE théoriques	15		210 h							5h30				
UE Stages cliniques EC Stages * EC Enseignement clinique	6 3		420h				Validation des stages					1 (4h)	4	Mme TAITHE S. Mme MONLEAU-ROUSSEL S.
Parcours personnalisé	6													
TOTAL UE	30													

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation.

** Les modalités de validation des enseignements seront précisées durant le semestre par l'enseignant responsable de l'UE ou de l'EC

TABLEAU II
SEMESTRE 2

4^{ème} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'h	REPARTITION			Validation des enseignements**							Coordonnateurs des UE
							Enseignement théorique					Enseignement clinique		
				C.M.	E.D	TP	Écrit / Oral			Durée	C/C	C/C	Coeff.	
Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.												
UE 1 Obstétrique	4	3	74	36	30	8	X ou X ou X			2h	X			Mme TAITHE S. M Gallot D.
UE2 Pédiatrie	2.5	3	31	27	4		X ou X ou X			1h				M Kamdem S.
UE3 Gynécologie	3	3	46	30	11	5	X ou X ou X			1h				Mme TAITHE S. Mme CHAUVET P.
UE 4 Pharmacologie	1	1	12	12			X ou X ou X			1h				Mme PIGNARD
UE 5 Santé publique	2	1	20	20			X ou X ou X			30 ‘				Mme MARIE C.
UE 6 SHS														
EC Economie	0.5	1	6	6			X ou X ou X			30’	X			Mme MARIE C. Mme TAITHE S.
EC psycho pédagogie	0.5	1	4	4										
UE 7 Recherche											X			
Bio statistiques	0.5	1	12		12									Mme GRONDIN MA.
UE 8 Mémoire	1	1	10								X			Mme TAITHE S.
Total UE théoriques	15		215h							6h				
AFGSU niveau 2			9											Mme Viallard MS.
C2i niveau 2			20											Mme Balsan M.
UE Stages cliniques														
EC : stages*	6		420h				Validation des stages							Mme TAITHE S.
EC : Enseignement clinique	3											1 (4h)	4	Mme MONLEAU-ROUSSEL S.
Parcours personnalisé	6													
TOTAL UE	30													

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation.

** Les modalités de validation des enseignements seront précisées durant le semestre par l'enseignant responsable de l'UE ou de l'EC

Annexe 1

PARCOURS PERSONNALISE PROPOSE EN 4^{EME} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

<i>Période validation</i>	<i>Intitulés des UE librement choisies</i>	<i>ECTS</i>	<i>Validation</i>	<i>Période d'ex</i>	<i>Coeff</i>	<i>RESPONSABLES</i>
Semestre 1	Sophrologie périnatale (10 à 15 places)	3	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	janvier	0.5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 1	Prévention en santé génésique - 1 ^{ère} partie : contraception (12 places)	3	Support d'information écrit : 70 % Oral : 30%	janvier	0.5	Mme POUMEYROL D.
Semestre 1	Lecture critique d'articles en anglais : recherche qualitative (10 à 15 places)	3	Mémoire 3 pages	janvier	0.5	Mme TAITHE S.
Semestre 2	C2i niveau 2 - Métiers de la santé - Certification	3	Plateforme UNILIM	mai	0.5	Mme BALSAN M.
Semestre 2	La contraception- Simulation de consultations en anglais (10 à 15 places)	3	Mémoire 3 pages	mai	0.5	Mme TAITHE S.
Semestre 2	Yoga périnatal (10 à 15 places)	3	Oral	mai	0.5	Mme TAITHE S.
Semestre 2	Santé maternelle et infantile dans les pays en voie de développement	3	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30	mai	0.5	Mme PARAYRE I.
Semestre 2	Nutrition humaine et allaitement maternel (10 à 12 places)	3	Mémoire 5 à 10 pages	mai	0.5	Mme DORUT A. Mme POUMEYROL D.
Semestre 2	Prévention en santé génésique – 2 ^{ème} partie : contraception (12 places)	3	Oral	mai	0.5	Mme POUMEYROL D.
Semestre 3 5 ^{ème} année	Master recherche	3	Stage recherche (période mai à juillet de la 4 ^{ème} année)	septembre	0.5	Responsable de stage
Semestre 1 et/ ou 2	UE Master 1 STS	3	Cf. MCC du master concerné	Janvier ou mai	1	Mme BARRIERE C.

V - Le mémoire

Le mémoire est débuté en 4^{ème} année, présenté et soutenu en 5^{ème} année, il requiert une prise de distance critique de la part de l'étudiant et répond à une démarche de recherche problématisée et à des exigences d'objectivation et de conceptualisation.

Le thème est en lien avec la maïeutique, dans le domaine de la périnatalité, de la santé génésique des femmes, pouvant aborder notamment les aspects médicaux, sociaux, psychologiques, juridiques, déontologiques, éthiques, anthropologiques ou historiques. Il s'appuie sur les méthodes et les outils de recherche enseignés.

Objectifs généraux :

Former de futurs professionnels capables :

- d'adopter une attitude réflexive par rapport à leur pratique et leur développement professionnel afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins ainsi qu'à l'évolution de la profession ;
- de mettre en place une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles ;
- de fonder leur pratique sur des données probantes.

Objectifs spécifiques du mémoire :

L'élaboration du mémoire vise à développer plusieurs capacités :

- identifier une question pertinente à l'exercice professionnel ;
- situer cette question dans son contexte ;
- conduire une démarche méthodique d'investigation, à l'aide d'outils d'étude et de recherche ;
- analyser les informations recueillies ;
- élaborer des solutions ou des préconisations ;
- formaliser une production écrite et la soutenir oralement.

Un mémoire bibliographique fondé sur une analyse critique de la littérature, présentant, par exemple, une recherche fondamentale ou un ou plusieurs cas cliniques ;

- Un mémoire historique consacré, par exemple, à l'histoire d'une pratique professionnelle, de l'évolution d'un courant d'idées, d'une technique diagnostique ou thérapeutique ;
- Un mémoire d'introspection : réflexion sur un vécu s'appuyant sur une recherche bibliographique pour effectuer une auto-analyse ;
- Une analyse de pratiques professionnelles ;
- Un mémoire d'apprentissage à la recherche biomédicale ou en santé publique au sens large (éthique, sociologie, psychologie, ...) comprenant la rédaction d'un protocole de recherche clinique ou d'une action de santé publique. Il entre alors dans le cadre du parcours recherche.

Le dispositif pédagogique concourant à la réalisation du mémoire comprend :

- La mise en place de groupes d'émergence de thème ;
- La validation du thème et de la méthodologie de l'étude par l'équipe pédagogique ;
- La mise à disposition d'un guide de rédaction précisant notamment le format de présentation et le contenu scientifique ;
- Un soutien méthodologique pour la mise en place du projet du mémoire ;
- Un soutien méthodologique pour la rédaction du mémoire.

Pour chaque mémoire est constitué un comité scientifique qui comprend au minimum :

- Le responsable de la structure ou son représentant ;
- Deux sages-femmes de l'équipe pédagogique ;
- Un expert sur la méthodologie envisagée.

Le comité scientifique propose le sujet du mémoire (problématique, méthodologie employée, faisabilité du sujet, calendrier de travail...) qui est approuvé par le responsable de la structure.

La soutenance comprend un temps de présentation de son travail par l'étudiant et un temps de réponses aux questions et d'échanges avec le jury.

L'évaluation porte à la fois sur le contenu écrit et la soutenance.

5^{ème} année des études en Sciences Maïeutique

I - Organisation des Enseignements :

a- Les enseignements théoriques sont organisés conformément au **tableau II (S3 et S4)**.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (CM, ED, TP...) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.

Le contrôle de la présence se fera à l'aide d'une liste d'émargement : l'étudiant devra signer en face de son nom et l'enseignant contresignera cette liste. L'unité d'absence est la demi-journée. Une absence à une séance d'activités pédagogiques (cours, ED, TP,) compte pour une demi-journée.

Une copie de cette liste devra être adressée dans les 72h au secrétariat pédagogique par l'enseignant.

Les absences (notamment maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses où les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, à l'école (mail de l'Ecole de Sages-Femmes et/ou par téléphone, au responsable pédagogique de l'année d'études). Une pièce justificative originale doit être transmise dans les trois jours à compter du jour d'absence.

Dans tous les autres cas, et quel que soit le motif, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72h auprès du secrétariat pédagogique. Ce justificatif devra être reconnu valable par la directrice de l'école de Maïeutique.

Le non-respect de cette obligation peut conduire à la décision de jury « défaillant » signifiant que le semestre ou l'année ne sont pas validés. L'étudiant est autorisé à se présenter à la deuxième session où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

Des modalités pédagogiques spéciales pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie étudiante, des étudiants chargés de famille, des étudiants sportifs de haut niveau (aménagement des emplois du temps).

Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant devront obligatoirement être rédigés par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant(e) concerné(e). La liste des médecins est disponible sur la plateforme pédagogique

b- Parcours personnalisé (UE librement choisies et UE libres)

Un enseignement **librement choisi** est proposé aux étudiants sous forme d'UE **librement choisies** (listées **annexe 1bis**) ou d'UE libres **Annexe 3** (catalogue UCA sur l'ENT).

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **6 ECTS** d'enseignement **librement choisi**, au 1^{er} semestre (S3).

Parmi le choix de ces enseignements figure une liste d'Unités d'Enseignement de Master correspondant à une initiation à la recherche. La liste des UE appartenant à des mentions de Master Sciences, Technologies, Santé est jointe en **Annexe 2**.

Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018)

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau V-f,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury
- la validation du Diplôme d'Etat de sage-femme.

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accès à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

c- Validation des stages

Les étudiants disposent d'un carnet de stage. Les responsables de stage inscrivent leur appréciation et leur notation sur ce document. La validation des stages est basée sur l'ensemble des notes obtenues. Chaque stage doit avoir obtenu une moyenne qui doit être supérieure ou égale à 10/20. Pour l'obtention du diplôme d'Etat de Sage-Femme, l'étudiant devra **obligatoirement valider tous les stages (total 980 heures)**.

En cas de non validation des stages, les étudiants doivent redoubler leur année en accomplissant à nouveau tous les stages y afférent.

Toute absence en stage doit être récupérée, hormis les absences de longue durée pour maternité ou maladie ou événement exceptionnel. Dans ce cas, la validation du stage sera possible si au moins les 2/3 du stage sont effectués.

e - Validation du certificat de synthèse clinique et thérapeutique

Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises, la capacité à synthétiser des connaissances et la maîtrise de la démarche clinique, de l'urgence, de la prévention et de l'éducation en obstétrique, néonatalogie et gynécologie.

Ce certificat peut se présenter sous différentes formes :

- une épreuve clinique auprès d'une femme enceinte, d'une parturiente, d'une et/ou d'un nouveau-né ;
- une épreuve clinique auprès d'une femme lors d'un suivi gynécologique ;
- une épreuve orale associée ou non à l'épreuve clinique ;
- une épreuve écrite associée ou non à l'épreuve clinique ;

La ou les épreuves sont évaluées par deux professionnels dont une sage-femme de l'équipe pédagogique de la structure de formation et si possible une sage-femme enseignante d'une autre structure de formation.

L'évaluation porte sur les compétences et les connaissances précisées à l'article 5 du présent arrêté.

La validation du certificat est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'Etat de sage-femme.

La forme du CSCT est ainsi définie :

Epreuve écrite :

- Obstétrique 2h
- Gynécologie : 1h30
- Pédiatrie : 1h

Epreuve clinique associée à une épreuve orale d'une durée de 4heures auprès d'une femme enceinte en consultation ou en hospitalisation, d'une parturiente, d'un nouveau-né ou d'une femme lors du suivi gynécologique de prévention.

Seule la (ou les) épreuves non validées font l'objet d'une session de rattrapage.

f- Validation du mémoire

Le mémoire donne lieu à une soutenance publique devant un jury.

Les membres du jury sont désignés par le président de l'université sur proposition du responsable de la structure assurant la formation de sage-femme et après avis de l'équipe pédagogique.

II - Organisation des épreuves

▪ 1^{ères} sessions :

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus* ou d'épreuves orales.

* est considéré comme un contrôle continu, une évaluation composée **d'au moins deux notes**

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), l'étudiant doit repasser, à la 2^{ème} session tous les Eléments Constitutifs (EC) d'une UE et/ou toutes les U.E non validées.

▪ 2^{ème} session (session de rattrapage) :

La 2^{ème} session de rattrapage pour les 2 semestres est organisée au moins deux semaines après la publication des résultats du 2^{ème} semestre.

L'étudiant passe en deuxième session toute note inférieure à la moyenne qui n'a pas été validée par compensation.

La note de deuxième session est celle qui est conservée.

Lorsqu'un étudiant obtient une note supérieure à la moyenne (ou à 8/20 pour les UE concernées) à un écrit ou TP ou TD d'une même UE, il n'est pas dans l'obligation de repasser l'épreuve dans sa totalité, il peut conserver la note (écrit ou TP, ou TD) pour laquelle il a obtenu la moyenne.

III - Validation de l'année

Les Unités d'Enseignements (UE) et les EC constitutifs (EC) sont compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre, s'il n'y a pas de note éliminatoire, hormis l'UE d'Obstétrique, de gynécologie, de pédiatrie et les enseignements cliniques pour lesquelles la moyenne à 10/20 est obligatoire pour le 1^{er} semestre.

L'obtention du diplôme d'Etat est conditionnée à la validation de l'ensemble des stages.

Hormis les notes des UE du parcours personnalisé, toute note inférieure à 8/20 à une UE est éliminatoire et annule le processus de compensation.

- Une UE est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20
- Un élément constitutif d'une UE dont la note obtenue est égale à 10/20 est acquis définitivement. Si la note est inférieure à 8/20, l'étudiant passe en 2^{ème} session.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des UE et EC composant le semestre (moyenne des différentes UE et EC affectés de leurs coefficients), **sans note éliminatoire**.
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale égale à 10/20 à chaque semestre, **sans note éliminatoire** et d'avoir validé tous les stages.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des ECTS correspondants.

Redoublement

La non validation du mémoire n'entraîne pas le redoublement. L'étudiant qui n'a pas validé le mémoire peut être autorisé à exercer par le conseil départemental de l'ordre des sages-femmes si la totalité des enseignements théoriques et cliniques sont validés ainsi que le CSCT.

Pour valider la 5^{ème} année des études en Sciences Maïeutiques, l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir validé l'enseignement théorique et soutenu son travail de recherche (mémoire validé)
- Avoir validé les épreuves cliniques
- Avoir validé les stages
- Avoir évalué les enseignements
- Avoir validé le CSCT, le certificat de synthèse clinique et thérapeutique qui ne fait pas l'objet d'attribution d'ECTS (conformément à l'annexe de l'arrêté du 11 mars 2013).
- Avoir validé en parallèle le C2i niveau 2 « métiers de la santé », un niveau d'anglais par l'Oxford placement test **et obtenu** l'AFGSU niveau 2.

Jury

Un jury d'examen est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre la composant, par le Président de l'Université sur proposition de l'école de sages-femmes.

Le jury d'examen délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année.

Les jurys de mémoire sont désignés par le président d'université, ces jurys délibèrent et se prononcent sur la validation des mémoires.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire et anonyme**. Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU II
Semestre 3

5^{ème} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d’Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d’heures	REPARTITION			Validation des enseignements**							Coordonnateurs des UE	
							Enseignement théorique					Enseignement pratique et clinique			
				C.M.	E.D	TP	Écrit / Oral								C/C
							Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	C/C	C/C	Coeff.		
UE 1 Obstétrique	5	3	80	50	20	10	X ou X ou X			2h	X			Mme PARAYRE I. M GALLOT D.	
UE 2 Pédiatrie	1	3	20	10	6	4	X ou X ou X			1h30	X			Mme ROUSSET M.	
UE 3 Gynécologie	1	3	22	15	5	2	X ou X ou X			1h	X			Mme PARAYRE I.	
UE 4 Pharmacologie	1	1	12	12			X ou X ou X			1h				Mme SAUTOU V.	
UE 5 Santé publique	2.5	1	24	10	14						X			Mme PARAYRE I.	
UE 6 SHS											X			Mme TAITHE S. Mme LEYMARIE MC. Mme PARAYRE I. Mme RIBAUD LL.	
EC Psycho-pédagogie	0.5	1	3	1	2		X ou X ou X			1H30					
EC Droit	1		25	25											
EC Management	0.5		8	6	2		X ou X ou X				X				
EC Anglais	1		22		20						X				
UE 7 Recherche	0.5	1	10		10		Validation présentielle							M. PEIRERA B.	
UE 8 Mémoire	1	1	10								X			Mme Parayre I.	
Total UE théoriques	15		236 h							7h					
UE Stages cliniques							Validation des stages							Mme PARAYRE I. Mme MONLEAU-ROUSSEL S.	
EC : stages*	6		280									1	4		
EC : Enseignement clinique	3														
UE librement choisi	6														
Total général	30														

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation.

** Les modalités de validation des enseignements seront précisées durant le semestre par l'enseignant responsable de l'UE ou de l'EC

TABLEAU II bis
Semestre 4

5^{ème} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d’Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d’heures	REPARTITION			Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
							Enseignement théorique					Enseignement pratique et clinique		
				C.M.	E.D	TP	Écrit / Oral			TP/TD	Nb de notes	Coeff.		
							Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée				
CSCT ** Obstétrique Gynécologie Pédiatrie Epreuve clinique							Validation de l’écrit et de l’oral			2h 1h30 1h		1 (4h)		Mme PARAYRE I.
UE Stages cliniques EC : stages *	24		700 h				Validation des stages							Mme PARAYRE I. Mme MONLEAU-ROUSSEL S.
EC : Enseignement clinique	6											1 (2h)	4	
Total général	30													

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation.

* *Le CSCT fait l'objet d'une validation pour l'ensemble des épreuves sans attribution de crédits (conformément à l'annexe de l'arrêté).

Annexe 1 bis

PARCOURS PERSONNALISE PROPOSE EN
5^{EME} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUE

<i>Période validation</i>	<i>Intitulés des UE librement choisies</i>	<i>Période d'ex</i>	<i>Durée de l'épreuve</i>	<i>ECTS</i>	<i>coeff</i>	<i>RESPONSABLES</i>
Semestre 3	Hypnose et communication thérapeutique (10 -15 places)	Janvier	Mémoire 3 pages	3	0.5	Mme PARAYRE I
Semestre 3	Projet professionnel en maïeutique (10 à 15 places)	Janvier	Mémoire 3 pages	3	0.5	Mme PARAYRE I.
Semestre 3	Bientraitance en périnatalité (10 à 15 places)	Janvier	Mémoire 3 pages	3	0.5	Mme BALSAN M.
Semestre 3	UE Master 1 STS	Janvier	Cf. MCC du master concerné	3	1	Mme BARRIERE C.
Semestre 3	Stage Master recherche	septembre	Stage recherche (période mai à juillet de la 4 ^{ème} année)	3	0.5	Responsable de stage

UNITES D'ENSEIGNEMENT DU MASTER RECHERCHE

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (etud science+santé)	Année d'accueil (à partir de) Modalités inscription
BIOLOGIE SANTÉ (UFR Biologie)	Biochimie Alimentaire et valeurs nutritionnelles	M.C Farges/L. Rios	S1, 30h	85 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription
	Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V. Livrelli/M. Alric	S1, 30h	65 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation
	Nutrition, Métabolisme, Pathologies	C. Malpuech-Brugère/ S. Walrand	S1, 30h	105 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription
	Modèles génétiques	M. Martinez	S1, 30h	70 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Signalisation Cellulaire	L. Morel	S1, 30h	65 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Microbiote, Nutrition, Immunité, Santé	V. Livrelli/N. Barnich	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation
	Agents infectieux, inflammation et carcinogenèse	J. Delmas/G. Dalmasso	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation
	Physiopathologie des infections microbiennes, thérapeutiques anti-infectieuses	V. Livrelli/P. Gueirard	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation
	Reproduction - Développement	A. Kocer / C. Vours-Barriere	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + entretien
	Interactions cellulaires, différenciation et développement tumoral	J. Drevet	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Biologie cellulaire et oncogenèse	C. Beaudoin	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Intégration des systèmes nerveux et endocrines	M. Martinez	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Neurophysiologie	C. Courteix/A. Hafidi	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Neurodéveloppement/Neurodégénérescence	M. Begou	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation

	Physiopharmacologie de la douleur	R. Dallel	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
	Régulation des gènes par les nutriments	J.M. Lobaccaro	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Nutrition et cancer	C. Aubel/Y.J. Bignon	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Nutrition et activité physique	R. Richard/F. Costes	S2, 30h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien
	Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet/ M. Rivollier	S2, 30h	90 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
	Sciences et technologies des procédés	S. Blanquet/ L. Rios	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
	Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet / A Ait-Kaddour	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
	Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy / MA Peyron	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + entretien
SANTE PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L Gerbaud	S1, 63h	80 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvart-Rochat / G Boudet	S2, 34h	80 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Méthodes en évaluation	L Gerbaud / B Belgacem	S1, 85h	80 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F Brugnon / H Pons	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription
MICROBIOLOGIE (UFR Biologie)	Diversité du monde microbien	JL Bailly	S1, 27h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription
	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M Begou	S1, 45h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	S1, 45h	170 maxi au total	2ème année Fiche d'inscription
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Dubray	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription
	Interactions médicaments-cibles	P Coudert	S2, 30h	170 maxi au total	2ème année Fiche d'inscription
	Neuropsychopharmacologie	N Authier	S2, 30h		2ème année Fiche d'inscription

UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES AU CHOIX SUR CATALOGUE DES UE LIBRES TRANSVERSALES 4^{ème} et 5^{ème} année des Etudes en Sciences Maïeutiques

Il est accordé la possibilité de valider **une (et une seule) Unité d'Enseignement libre par an.**

Les contenus pédagogiques, les modalités de contrôle des connaissances, les périodes d'enseignements, pour chaque UE libre proposée, vous sont communiqués sur l'ENT où vous trouverez le catalogue.

Pour s'inscrire à une UE libre :

- Compléter la fiche UE Libre transversale 2018-19 disponible au secrétariat de l'école de sages-femmes
- Vous devez vous rendre ensuite dans le service/direction/composante dispensant l'UE libre (SUAPS, SUC...) pour faire signer et enregistrer la fiche d'inscription dûment remplie
- Vous devez, par la suite, présenter la **fiche d'inscription dûment signée** au secrétariat de l'école de sages-femmes.
- Aucune inscription à une UE n'est valable en dehors de cette procédure, **le choix est définitif**, vous ne pourrez pas changer d'UE libre.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Année universitaire 2018 - 2019

Diplôme d'État d'ergothérapeute

1^{ère} année

2^{ème} année

3^{ème} année

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 24 septembre 2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27 septembre 2018

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

I - ORGANISATION GÉNÉRALE

Le programme des études est fixé par l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au Diplôme d'Etat, d'ergothérapeute **modifié par l'arrêté du 17 avril 2018**.

Le diplôme d'Etat d'ergothérapeute atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'ergothérapeute selon :

- les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes de l'arrêté du 5 juillet 2010
- l'article R. 4331-1 du code de la santé publique.

Le Diplôme d'Etat d'ergothérapeute s'obtient par la validation des 180 crédits européens correspondant à l'**acquisition des dix compétences** du référentiel défini à l'annexe II de l'arrêté du 5 juillet 2010 :

- 1°) 144 crédits européens pour les unités d'enseignement dont les unités d'intégration ;
- 2°) 36 crédits européens pour l'enseignement en stage.

Le grade de licence est conféré de plein droit aux titulaires du D.E. d'ergothérapeute (Décret du 14 janvier 2016).

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- 1° Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;
- 2° Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évaluée lors des stages.

Le nombre d'inscriptions est limité à six fois sur l'ensemble des 3 années du parcours de formation, soit deux fois par année de formation. Le Directeur de l'Institut peut octroyer une ou plusieurs inscriptions supplémentaires après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

ARCHITECTURE DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT AU COURS DE LA FORMATION (synthèse de l'arrêté du 5 juillet 2010)															
acquérir les bases de l'ergothérapie						apprendre et analyser la démarche ergothérapique						devenir ergothérapeute			
S1 (12 UE)			S2 (9 UE)			S3 (8 UE)			S4 (7 UE)			S5 (9 UE)		S6 (5 UE)	
U E			U E	compétences C1 / C2		U E	compétences C6 / C9		U E	compétences C3 / C4		UE	compétences C5 / C10	UE	compétences C7 / C8
1. 3	psychologie, psychologie de la santé	C 6				1. 2	environnement institutionnel et partenarial	C9				1.1	législation, déontologie, éthique	C7	
1. 5	sociologie anthropologie	C 2	1. 7	ergonomie	C2							1.4	santé publique	C5	
												1.6	pédagogie	C10	
2. 1	struct anat et fct organiques	C 1	2. 1	struct anat et fct organiques	C1										
2. 2	introduction démarche clinique hygiène	C 1													
2. 3	dysf musculo squelettique tégumentaire	C 3	2. 4	dysf nerveux et sensoriel	C3	2. 5	dysf cognitif et psychique	C3	2. 6	dysf cardio respi et métabolique	C3				
3. 1	ergothérapie et science de l'activité humaine	C 2													
3. 2	initiation aux fondements de la pratique ergo	C 1	3. 3	modèles conceptuels	C2	3. 4	modèles d'analyse de l'activité	C3							
3. 5	diagnostic et processus d'intervention	C 1				3. 6	médiation, relation et cadre thérapeutique	C3							
4. 1	méthodes et techniques d'évaluation	C 1	4. 1	méthodes et techniques d'évaluation	C1										
4. 6	aides humaines, techniques, animales et mobilité	C 4	4. 4	techniques de rééducation et réadaptation	C3	4. 2	tech et outils de relation et communication	C6	4. 4	techniques de rééducation et réadaptation	C3				
									4. 5	traitement orthétique	C4				
			4. 7	techniques et outils d'aménagement de l'environnement	C2	5. 5	methodologie de projet	C9	4. 3	techniques de positionnement	C3	4.8	techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie	C5	
												4.10	organisation, gestion du travail et interprofessionnalité	C7	5. 1 méthodes et outils d'analyse de la qualité et traçabilité C7
5. 2	méthodes de travail et TIC	C 8							5. 3	méthodes de recherche	C8	5.4	initiation à la démarche de recherche	C8	5. 4 initiation à la démarche de recherche C8
5. 6	anglais professionnel	C 8	5. 6	anglais professionnel	C8	5. 6	anglais professionnel	C8	5. 6	anglais professionnel	C8	5.6	anglais professionnel	C8	5. 6 anglais professionnel C8
			6. 1	évaluation de situation, diagnostic et conception de projet d'intervention	C1 + C2	6. 2	conduite de relation, coordination, coopération	C6+9	6. 3	conduite d'une intervention en ergothérapie	C3 + C4	6.4	démarche d'éval, de conseil, formation en information	C5 + C10	6. 5 évaluation de la pratique professionnelle et recherche C7 + C8
												4.9	F.G.S.U.	C5	
														6. 6	unité optionnelle C8

II– PRÉSENCES ET ABSENCES AUX ENSEIGNEMENTS

Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Article 28 :

« La présence des étudiants est obligatoire aux séances de travaux dirigés, de travaux pratiques, de travail personnel guidé et aux stages. »

La présence aux enseignements en cours magistral (CM) est également obligatoire.

Le contrôle de la présence sera effectué à l'aide d'une liste d'émargement. Toute absence injustifiée sera enregistrée et comptabilisée.

A chaque enseignement, l'étudiant devra signer en face de son nom et l'enseignant contresignera la liste d'émargement. Ce document devra être adressé le jour même au service de formation ou dans la boîte aux lettres de l'institut par les élus étudiants de chaque groupe.

Absences justifiées :

En cas d'absences justifiées, l'étudiant informe le service de la formation (par mail) et apporte une pièce justificative originale dans les 72 heures à compter du jour d'absence.

MOTIFS D'ABSENCES RECONNUES JUSTIFIÉES SUR PRÉSENTATION DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

- maladie ou accident ;
- décès d'un parent au premier et second degré ; toute dérogation est laissée à l'appréciation du directeur de l'institut ;
- mariage ou PACS ;
- naissance ou adoption d'un enfant ;
- fêtes religieuses (dates publiées au Bulletin officiel de l'éducation nationale) ;
- journée défense et citoyenneté ;
- convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle ;
- participation à des manifestations en lien avec leur statut d'étudiant et leur filière de formation.

Maladie ou événement grave

En cas de maladie ou d'événement grave, l'étudiant est tenu d'avertir le jour même le Directeur de l'Institut de Formation du motif et de la durée approximative de l'absence. Il est également tenu d'informer le responsable du stage, s'il y a lieu.

En cas de congé maladie, un certificat médical doit être fourni dans les quarante-huit heures suivant l'arrêt.

Absences injustifiées :

A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues, l'étudiant est convoqué par le Directeur de l'Institut qui le rappelle à son obligation d'assiduité. Si l'étudiant est à nouveau, absent, il est informé, par écrit qu'il sera noté comme « défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la deuxième session où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

Ponctualité :

La ponctualité est indispensable. Elle est définie par référence aux horaires des enseignements. Elle concerne tous les enseignements : théoriques en institut et cliniques en stage. Toutefois, si l'étudiant est en retard pour un motif imputable aux transports en commun, il est admis en cours (**sur justificatif**).

En cas de retard à un cours, un CM, un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

En cas de départ prématuré d'un cours (moins de 15 mn), l'étudiant en informe au préalable la direction pour accord et l'enseignant en début de cours ; si le départ est supérieur à 15 mn, l'étudiant peut être considéré comme absent.

Les absences injustifiées répétées sont passibles d'une présentation devant la section compétente pour les situations disciplinaires.

Validation des stages

Article 30 de l'arrêté du 21 avril 2007 :

« Pour qu'un stage soit validé, le temps de présence effective de l'étudiant doit être au minimum de 80 %. Sur l'ensemble du parcours de formation clinique de l'étudiant, les absences ne peuvent dépasser 10 % de la durée totale des stages.

Au-delà, le stage fait l'objet de récupération.

Toute absence, justifiée ou non, à l'exception de celles prévues aux articles 36 et 42, est décomptée. »

III - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET ÉVALUATION

La durée de la formation est de trois années, soit six semestres de vingt semaines chacun.

La répartition des enseignements est la suivante :

- 1° La formation théorique de 2 000 heures, sous la forme de cours magistraux (794 heures) et de travaux dirigés (1 206 heures),
- 2° La formation clinique et situationnelle de 1 260 heures. Le travail personnel complémentaire est estimé à 1 888 heures environ.

L'ensemble, soit 5 148 heures, constitue la charge de travail de l'étudiant.

La répartition des semaines d'enseignement et de stage est fixée par le Directeur de l'Institut de Formation en Ergothérapie après décision de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut, conformément au référentiel de formation.

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux I et II pour la 1^{ère} année, Tableaux III et IV pour la 2^{ème} année et Tableaux V et VI pour la 3^{ème} année).

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Article 13 de l'arrêté du 5 juillet 2010 :

« Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents, elle se déroule au plus tard en septembre de l'année universitaire.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la deuxième note est retenue ».

La note obtenue en 2^{ème} session se substitue donc à celle obtenue en 1^{ère} session.

Lorsqu'un dossier à rendre est demandé dans le cadre de la validation des connaissances, tout dossier donné hors délai, entrainera une note à zéro, renvoyant l'étudiant à présenter un travail en session suivante.

« En cas d'absence à une épreuve orale ou écrite, évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité » et il est noté comme « Défaillant ».

L'IUFE peut proposer en seconde session **des modalités de validation différentes** de la première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1). **Les étudiants seront informés en temps utile des modalités définies par UE.**

Pour les oraux en groupe, l'horaire établi mentionné dans la convocation vaut comme horaire obligatoire de présentation, tout retard d'un étudiant sur l'horaire de passage entrainera une absence de présentation pour l'ensemble du groupe. Seules les absences justifiées (maladie, décès, etc.) ne pénaliseront que le candidat absent.

L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous.

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre, en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit inférieure à 9 sur 20.

A l'intérieur d'une UE, dont la validation des connaissances est composée de deux épreuves, toute note inférieure ou égale à 8/20 ne permet pas de valider l'UE concernée par compensation.

En cas d'absence de l'étudiant à un contrôle continu, la distinction entre une absence justifiée ou injustifiée s'opère :

En cas d'absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution organisée

En cas d'absence injustifiée => 0 pris en compte dans la moyenne

Dans le cas de notes obtenues pendant des exercices lors de travaux en TD, tout exercice non rendu entrainera une note à zéro pour calculer la moyenne de la note du contrôle continu.

Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :

1° Au semestre 1, les unités d'enseignement :

UE 1.3 S1 « Psychologie - Psychologie et santé » et UE 1.5 S1 « Sociologie - Anthropologie » ;

UE 2.1 S1 « Structures anatomiques et fonction organiques » et UE 2.3 S1 « Dysfonctionnements des appareils musculo-squelettique et tégumentaire » ;

UE 3.2 S1 « Initiation aux fondements de la pratique en ergothérapie » et UE 3.5 S1 « Diagnostic et processus d'intervention en ergothérapie ».

2° Au semestre 2, les unités d'enseignement :

UE 2.1 S2 « Structures anatomiques et fonctions organiques » et UE 2.4 S2 « Dysfonctionnement des systèmes nerveux et sensoriel » ;

UE 4.4 S2 « Techniques de rééducation et de réadaptation » et UE 4.7 S2 « Techniques et outils d'aménagement de l'environnement ».

3° Au semestre 3, les unités d'enseignement :

UE 4.2 S3 « Techniques et outils de relation et de communication » et UE 3.6 S3 « Médiation, relation et cadre thérapeutique ».

4° Au semestre 4, les unités d'enseignement :

UE 4.3 S4 « Techniques de positionnement » et UE 4.5 S4 « Traitement orthétique » ;

5° Au semestre 5, les unités d'enseignement :

UE 1.1 S5 « Législation, déontologie, éthique » et UE 1.4 S5 « Santé publique » ;
UE 4.8 S5 « Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie » et UE 1.6 S5 « Pédagogie ».

6° Au semestre 6, les unités d'enseignements :

UE 5.1 S « Méthodes et outils d'analyse de la qualité et de traçabilité » et UE 5.4 S6 « Initiation à la démarche de recherche ».

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

REGIME SPECIAL D'ETUDES : il n'est pas prévu de modalités particulières à ce jour, elles seront étudiées en fonction des demandes qui se présenteront au cas par cas.

IV - LE SUIVI PÉDAGOGIQUE DES ÉTUDIANTS

Définition du suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est individuel ou collectif selon les objectifs à atteindre.
Les formateurs ont la responsabilité du suivi personnalisé des 3 promotions d'étudiants.

Le suivi pédagogique est une relation d'aide centrée sur l'apprentissage de l'étudiant.

Il vise 3 objectifs :

- Aider l'étudiant à mieux se connaître (potentiel, limites),
- Evaluer avec l'étudiant, sa progression, ses acquis et ses résultats, ses difficultés et les moyens pour y faire face,
- Accompagner la construction du projet professionnel de l'étudiant.

Le potentiel personnel de l'étudiant est identifié et valorisé. L'étudiant est accompagné dans sa démarche de développement personnel, tout en développant une posture professionnelle.

Le suivi pédagogique est privilégié en petits groupes TD

- Les temps de suivi collectif sont privilégiés et planifiés, visant notamment à favoriser le processus de socialisation professionnelle. Les méthodes pédagogiques stimulent la participation et l'interaction entre étudiants avec de nombreux travaux de groupe. Une large part est faite pour les échanges et les expériences de chacun, groupes d'analyse de pratique animés par 2 psychologues.
- D'autre part, les formateurs permanents et vacataires dispensent différents cours dans leurs domaines de compétences en travaux dirigés par groupe pour rester au plus près des étudiants et faire remonter auprès de l'équipe pédagogique les situations particulières des étudiants : plus de 1000 heures de cours TD sont assurées sur les 3 années.

Le suivi pédagogique individuel TD

- Des entretiens individuels avec les formateurs référents sont proposés à l'étudiant tout au long des 3 années de formation. Les entretiens individuels sont laissés à l'initiative de l'étudiant ou du formateur référent. Les entretiens de suivi pédagogique individuels font l'objet d'un compte rendu écrit, conservé dans son dossier.
- En fin de chaque semestre, les situations des étudiants sont consultées individuellement en vue de la présentation de leur dossier devant la Commission d'Attribution des Crédits (CAC). Différents indicateurs pouvant perturber le suivi des études sont analysés à partir des éléments relevés dans le

dossier : dossiers sociaux, signalements spécifiques concernant le comportement, l'assiduité, l'organisation du travail personnel...

- Un parcours individualisé est proposé et contractualisé avec les étudiants ayant des UE non validées lors des semestres des années antérieures.

« Les situations individuelles d'étudiants éventuellement problématiques quant à leur poursuite d'étude font l'objet de discussions lors des réunions d'un collège pédagogique (formateurs permanents, conseiller scientifique, enseignants vacataires). Si besoin le collège sollicite la présence de toute personne habilitée à contribuer à l'ajustement du suivi individuel des étudiants (conseiller pédagogique de l'ARS, universitaires, responsable administratif...). »

L'accompagnement spécifique de l'étudiant en regard de la méthodologie du mémoire de fin d'étude TD

La réalisation du mémoire de fin des études est un des temps forts de la formation en ergothérapie. Cette démarche se déroule durant les trois derniers semestres de la formation avec une combinaison de cours théoriques, de séances d'accompagnement et de suivis individualisés sous la responsabilité des coordinateurs des mémoires.

Au semestre 4, des cours en « méthodes de recherche », UE 5.3 et en « anglais professionnel » UE 5.6, se veulent complémentaires en vue de la réalisation d'une pré-enquête ciblée sur le développement d'une situation appel. Des TD d'accompagnement et de coaching sont dispensées en ateliers de groupe jusqu'à la fin de semestre 4.

Aux semestres 5 et 6 : Chaque étudiant commence sa troisième année d'étude avec le projet de réaliser un mémoire accompagné en TD d'un maître de mémoire. Les directeurs de mémoire se partagent l'ensemble d'une promotion. Les étudiants sont orientés dans les groupes après échanges avec l'équipe pédagogique. Le sujet du mémoire est choisi en concertation avec le directeur de mémoire, l'équipe pédagogique et l'étudiant.

Les directeurs de mémoires participent comme membres des jurys pour les soutenances des mémoires.

Les cours théoriques « initiation de la démarche de recherche », et les TD en groupes de régulation, se poursuivent tout le long de l'année. L'accompagnement cible le déroulement du projet de recherche, la rédaction du mémoire, ainsi que l'entraînement oral à la préparation de la soutenance. Une fiche de suivi des mémoires est renseignée et co-signée par le maître de mémoire et l'étudiant. Chaque sujet de recherche est encadré par un référent pédagogique au sein de l'Institut de Formation en Ergothérapie tout au long du projet. Par deux fois en Juin (S4) et en octobre (S5), il fait l'objet d'une évaluation en contrôle continu. D'autres étapes de validation de l'avancée des travaux se déroulent en groupes entre septembre (S5) et juin (S6), pour offrir des opportunités de pair-émulation entre étudiants.

Les étudiants peuvent prendre des rendez-vous individuels à leur demande auprès de leur coordonnatrice référente des mémoires à l'IUFE.

V - PASSAGE EN ANNEE SUPERIEURE

Le passage de première en deuxième année s'effectue par la validation des semestres 1 et 2, ou par la validation d'un semestre complet ou encore par la validation de 48 crédits sur 60 répartis sur les deux semestres de formation.

Le passage de deuxième année en troisième année s'effectue par la validation des semestres 1, 2, 3 et 4 ou par la validation des semestres 1 et 2 et d'un des deux semestres 3 et 4, ou encore par la validation des deux premiers semestres et de 48 à 60 crédits répartis sur les semestres 3 et 4.

En fin de troisième année, les étudiants qui n'ont pas obtenu 180 crédits sont autorisés à se présenter une nouvelle fois pour valider les unités d'enseignement manquantes ou les compétences non validées au niveau 3 en stage. Les modalités de leur reprise sont organisées par l'équipe pédagogique, la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants en est informée.

VI - REDOUBLEMENT

Les étudiants qui ne répondent pas aux critères de passage en année supérieure et qui ont obtenu entre 30 et 47 crédits au cours des semestres 1 et 2 sont *admis à redoubler*. Le Directeur de l'Institut de Formation en Ergothérapie peut autoriser ces étudiants, après avis de la commission d'attribution des crédits de formation définie à l'article 24 de l'arrêté du 5 juillet 2010, à suivre quelques unités d'enseignement de l'année supérieure.

Les étudiants qui ont acquis moins de 30 crédits européens peuvent être autorisés à redoubler par la directrice de l'Institut de Formation en Ergothérapie après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères et qui ont obtenu la validation des deux premiers semestres et entre 30 et 47 crédits au cours des semestres 3 et 4 sont *admis à redoubler*. Ils peuvent suivre quelques unités d'enseignement de l'année supérieure après avis de la commission d'attribution des crédits de formation.

Les étudiants qui ont validé les semestres 1 et 2 et qui n'ont pas obtenu 30 crédits sur les semestres 3 et 4 peuvent être autorisés à redoubler par le directeur de l'institut de formation en ergothérapie après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

Lors du redoublement, même si les crédits des stages ont été acquis l'année précédente, une période de stage* pourra être effectuée :

1^{ère} année : 4 semaines

2^{ème} année : 8 semaines

3^{ème} année : 2 x 8 semaines (soit 16 semaines au total)

*ces stages complémentaires ne valident aucun crédit.

VII – Interruption de formation

Article 2 de l'arrêté du 17 avril 2018

Une interruption de formation, quel qu'en soit le motif, ne peut excéder trois ans, durant lesquels l'étudiant conserve le bénéfice des notes obtenues antérieurement à celle-ci. Au-delà de cette durée, l'étudiant perd le bénéfice des validations acquises. Il conserve néanmoins pendant deux années supplémentaires le bénéfice des épreuves de sélection. Le Directeur de l'Institut définit les modalités de reprise de la formation après une interruption de formation; il en informe la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants. Une telle interruption, sauf en cas de césure, n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

VIII – Césure

Décret du 18 mai 2018

La césure est une période, d'une durée indivisible comprise entre six mois et une année de formation, durant laquelle un étudiant suspend temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle et professionnelle. Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire.

Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs. Elle s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de la formation quelle que soit la durée du cycle d'études. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'une période de césure doit en faire la demande auprès de l'Université Clermont Auvergne (par le Service de la Formation de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales) à l'aide du formulaire fourni à cet effet. La demande est adressée au Président de l'Université Clermont Auvergne, accompagnée d'un projet justifiant la demande de césure, au moins trois mois avant le début de la période de césure. En cas de décision favorable de la commission institutionnelle statuant sur les demandes de césure, une convention signée entre l'Université Clermont Auvergne, l'institut de formation et l'étudiant, définit les modalités du dispositif d'accompagnement pédagogique, les modalités de réintégration de l'étudiant dans la formation et les modalités de validation de la période de césure. Durant la période de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant, après avoir effectué son inscription administrative à l'Université Clermont Auvergne pour l'année en cours en s'acquittant des droits à taux réduit. Une telle période de césure n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

IX - STAGES

Le portfolio prévu à l'annexe VI de l'arrêté du 5 juillet 2010 modifié par l'arrêté du 23 septembre 2014 relatif au diplôme d'État d'ergothérapeute comporte des éléments inscrits par l'étudiant et par le tuteur. A l'issue de chaque stage, le tuteur de stage évalue les acquisitions des éléments de chacune des compétences sur la base des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio.

Le formateur de l'Institut de Formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et propose à la commission d'attribution des crédits de formation la validation du stage.

Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

- 1°) Avoir réalisé la totalité du stage, la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu, dans la limite de la franchise autorisée par la réglementation ;
- 2°) Avoir analysé des situations et activités rencontrées en stage et en avoir inscrit les éléments sur le portfolio ;
- 3°) Avoir mis en œuvre et validé les compétences requises au niveau requis dans une ou plusieurs situations.

L'acquisition des compétences en situation se fait progressivement au cours de la formation. Les étapes de l'acquisition minimum sont :

- 1° En fin de première année, l'acquisition du niveau 1 pour les compétences 1 et 2 ;
- 2° En fin de deuxième année, l'acquisition du niveau 2 pour les compétences 1, 2, 3, 6 et 9 ;
- 3° L'acquisition de la compétence 4 est évaluée au niveau 1, 2 ou 3, durant l'ensemble du parcours de l'étudiant, au moment où cette compétence est mise en œuvre ;
- 4° A l'issue du dernier stage, l'acquisition du niveau 3 pour l'ensemble des compétences.

En cas de non-validation d'un stage par la commission d'attribution des crédits, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par le Directeur de l'Institut de Formation.

Une indemnité de stage est versée aux étudiants pendant la durée des stages réalisés au cours de leur formation selon l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute article 23.

X- COMMISSION D'ATTRIBUTION DES CREDITS

Les crédits de formation sont attribués par une commission d'attribution des crédits. Elle est mise en place sous la responsabilité du Directeur de l'Institut qui la préside.

Elle est composée des formateurs référents des étudiants ergothérapeutes, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire, et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage.

Chaque semestre, excepté le dernier, le formateur responsable du suivi pédagogique présente, à la commission d'attribution des crédits, les résultats des étudiants afin que celle-ci se prononce sur l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

En 3^{ème} année, les étudiants qui n'ont pas validé le semestre 5 en session 1, ne sont pas autorisés à être présentés devant le Jury d'Attribution des Diplômes (JAD) session de juin, organisé par la Direction Régionale et Départementale de Jeunesse et Sport et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS).

Les résultats du S5, session 2 organisée en juin, seront présentés et validés par la CAC 2 de juillet, ainsi que ceux de la session 1 du S6.

Ces étudiants seront présentés au JAD 2, *sous réserve* qu'ils aient validé jusqu'au semestre 5, les 150 crédits de leur formation.

XI - ATTRIBUTION DU DIPLOME - JURY

La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions a constitué les anciennes régions Auvergne et Rhône-Alpes en une seule et même région, la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette réforme qui s'applique pleinement au 1er janvier 2016, affecte l'organisation territoriale de l'administration : les DRDJSCS Rhône-Alpes et Auvergne ont fusionné en une seule entité.

La DRDJSCS, Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un unique pôle EFC (emploi, formation, certification) et d'un service des métiers paramédicaux organisés sur deux sites.

Dans le cadre de cette nouvelle configuration, il a été procédé à une répartition du suivi des diplômes entre le site de Clermont-Ferrand et celui de Lyon.

Concernant le diplôme d'État d'Ergothérapeute, il sera désormais suivi et géré par le site de Lyon pour l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les étudiants ayant validé les cinq premiers semestres de formation et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 6 sont autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du Diplôme d'Etat d'ergothérapeute.

Le jury régional se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant.

Le dossier comporte :

- 1° La validation de l'ensemble des unités d'enseignement dont les unités d'intégration ;
- 2° La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en situation.

Le jury d'attribution du Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute est nommé par arrêté du Préfet de Région, sur proposition du Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, en application de l'Arrêté du 5 juillet 2010 modifié.

Il comprend :

- 1. Le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ou son représentant, Président ;
- 2. Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant ;

3. Le Directeur de l'Institut de Formation en Ergothérapie¹ s'il est titulaire du Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ou, le cas échéant, le responsable de la formation en ergothérapie dans l'Institut titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ;
4. Un Directeur de soins ou un cadre de santé titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ;
5. Deux enseignants d'Instituts de Formation en Ergothérapie ;
6. Deux ergothérapeutes en exercice depuis au moins trois ans ; l'un d'entre eux au moins titulaire d'un diplôme de cadre de santé ;
7. Deux médecins de spécialité différente ;
8. Un enseignant chercheur participant à la formation.

Si le nombre de candidats le justifie, le Préfet de Région peut augmenter le nombre de membres du jury.

Le Président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation des unités d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après la délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du Président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. Les étudiants ont droit, en tant que de besoin et sur leur demande, dans les deux mois suivant la proclamation des résultats, à la communication de leurs résultats et à un entretien pédagogique explicatif.

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soient les 180 crédits européens, sont déclarés reçus au Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute.

XII – FORMATION DE FORMATEURS D'ACTEURS PRAP 2S

Depuis la rentrée 2016-2017, l'Institut Universitaire de Formation en Ergothérapie d'Auvergne est habilité par l'ANFE² et l'INRS³, à former des formateurs d'acteurs PRAP 2S, au bout des 3 années d'études.

Cette acquisition au fil du parcours des étudiants sera sous la responsabilité de Céline Dauzat, Directrice de l'IUFE et certifiée INRS « Formateur de formateurs d'acteurs PRAP » ; elle assurera la congruence entre les 2 programmes et supervisera les épreuves de validation.

Le diplôme sera délivré par l'ANFE organisme habilité INRS. Les étudiants qui n'auront pas réussi à obtenir leur diplôme de « Formateur d'acteurs PRAP », pourront se voir attribuer la certification « d'acteurs PRAP » s'ils valident les compétences nécessaires.

¹ Les directeurs des 2 instituts de la région Auvergne – Rhône - Alpes seront présents

² Association Nationale Française des Ergothérapeutes

³ Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

TABEAU I
2018/2019

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ERGOTHERAPIE - SEMESTRE 1

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits			MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
				Type de contrôle	Durée Ecrit /Oral	Coef.	Coef. UE	
<u>UE 1.3 Psychologie – Psychologie et Santé</u>	3			Epreuve Terminale : Travail écrit sous forme de QROC ou dossier écrit. Une partie sur les concepts abordés pendant le cours de psychologie (UE 1.3), l'autre partie sur les concepts abordés pendant le cours de sociologie (UE 1.5)		3	3	S. FOUILLAT
<u>UE 1.5 Sociologie – Anthropologie</u>	2			Epreuve Terminale : Travail écrit sous forme de QROC ou dossier écrit. Une partie sur les concepts abordés pendant le cours de psychologie (UE 1.3), l'autre partie sur les concepts abordés pendant le cours de sociologie (UE 1.5)		2	2	S. FOUILLAT
<u>UE 2.1 Structure Anatomiques et Fonctions organiques</u>	4			Epreuve Terminale : QROC ou QCM	3h	4	4	C-L. VARTORE
<u>UE 2.2 Introduction démarche clinique – hygiène – Pharmacologie</u>	2			Epreuve Terminale : QROC ou QCM	2h	2	2	C-L. VARTORE
<u>UE 2.3 Dysfonctionnement des appareils musculo-squelettique et tégumentaire</u>	3			Epreuve Terminale : QROC ou QCM	3h	3	3	C-L. VARTORE
<u>UE 3.1 Ergothérapie et science de l'activité humaine</u>	3			CC : Epreuves Orales + Dossier écrit ou QROC commun à l'UE 3.1 & 3.5		Ecrit : 1 Oral : 2	3	C. DAUZAT
<u>UE 3.2 Initiation aux fondements de la pratique en ergothérapie</u>	2			CC : Epreuves Orales + Dossier écrit de réflexion sur potentiel de l'activité		Ecrit : 1 Oral : 1	2	C. DAUZAT
<u>UE 3.5 Diagnostic et processus d'intervention en ergothérapie</u>	2			CC : Epreuves Orales + Dossier écrit ou QROC commun à l'UE 3.1 & 3.5		Ecrit : 1 Oral : 1	2	C. DAUZAT
<u>UE 4.1 : Méthodes et techniques d'évaluation</u>	3			CC : Dossier écrit ou QROC visant la description d'outils d'évaluation + Epreuve pratique d'utilisation d'outils d'évaluation		Ecrit : 1,5 Oral : 1,5	3	M. GRILLON
<u>UE 4.6 : Aides humaines, techniques, animalières et mobilité</u>	3			CC : Présentation orale d'une ou plusieurs aides techniques + Dossier écrit d'une ou plusieurs aides techniques		Ecrit : 2 Oral : 1	3	M. GRILLON
<u>UE 5.2 : Méthodes de travail et TIC</u>	2			CC : Réalisation sur support informatique d'une synthèse d'article relatif à l'ergothérapie + présentation individuelle orale		Ecrit : 1 Oral : 1	2	C. DAUZAT
<u>UE 5.6 : Anglais professionnel</u>	1			CC : Présence et participation active		1	1	C. DAUZAT
TOTAL	30							

TABEAU II
2018/2019

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ERGOTHERAPIE - SEMESTRE 2*

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits			MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
				Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
UE 1.7 : Ergonomie	2			CC : dossier écrit + oral Commun à l'UE 4.7 Une partie valide UE 1.7, le reste l'UE 4.7		Ecrit : 1 Oral : 1	2	S. FOUILLAT
UE 2.1 : Structures anatomiques et fonctions organiques	4			Epreuve Terminale : QROC ou QCM	2h	4	4	C-L. VARTORE
UE 2.4 : Dysfonctionnement des systèmes nerveux et sensoriels	5			Epreuve Terminale : QROC ou QCM	2h	5	5	C-L. VARTORE
UE 3.3 : Modèles conceptuels	2			QROC ou dossier écrit à partir d'une étude de cas	1h	2	2	C. DAUZAT
UE 4.1 : Méthodes et techniques d'évaluation	2			QROC ou présentation d'outils d'évaluation et leur argumentaire		2	2	M. GRILLON
UE 4.4 : Techniques de rééducation et de réadaptation	4			CC : Résolution de problèmes à partir de situations cliniques + Présentation orale			4	M. GRILLON
UE 4.7 : Techniques et outils d'aménagement de l'environnement	2			CC : dossier écrit + oral Commun à l'UE 1.7 Une partie valide UE 1.7, le reste l'UE 4.7		Ecrit : 1 Oral : 1	2	M. GRILLON
UE 5.6 : Anglais professionnel	1			CC : Présence et participation active			1	C. DAUZAT
UE 6.1 : Evaluation de situation, diagnostic et conception de projet d'intervention	4			Dossier d'analyse d'une situation rencontrée en stage (à rédiger en TD)		4	4	M. GRILLON
UE 6.7 : Stage Professionnel	4	4 semaines		Cf. page 11				
TOTAL	30							

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

TABEAU
III
2018/2019

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ERGOTHERAPIE - SEMESTRE 3*

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits			MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
				Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
<u>U 1.2 : Environnement institutionnel et partenarial de l'ergothérapeute</u>	2			Epreuve Terminale : QROC ou Dossier écrit	1h	2	2	S. FOUILLAT
<u>UE 2.5 : Dysfonctionnements cognitif et psychique</u>	6			Epreuve Terminale : QROC ou Dossier écrit (études de cas)	3h	6	6	C-L. VARTORE
<u>UE 3.4 : Modèles d'analyse de l'activité</u>	3			CC : Dossier d'analyse d'activité écrit + présentation orale individuelle Le fond note l'UE 3.4, la forme de l'oral note l'UE 4.2		Ecrit : 1 Oral : 2	3	C. DAUZAT
<u>UE 3.6 Médiation, relation et cadre thérapeutique</u>	2			CC : Dossier écrit d'analyse d'une situation relationnelle thérapeutique rencontrée en stage + présentation oral		Ecrit : 1 Oral : 1	2	C. DAUZAT
<u>UE 4.2 Techniques et outils de relation et de communication</u>	2			CC : Dossier d'analyse d'activité écrit et présentation orale individuelle Le fond note l'UE 3.4, la forme de l'oral note l'UE 4.2		2	2	M. GRILLON
<u>UE 5.5 Méthodologie de projet</u>	2			CC : Présentation écrite + orale d'un projet par un groupe d'étudiant		Oral : 1.5 Ecrit : 0,5	2	C. DAUZAT
<u>UE 5.6 Anglais professionnel</u>	1			CC : oral		1	1	C. DAUZAT
<u>UE 6.2 : Conduite de relation, coordination et coopération</u>	4			CC : Dossier écrit individuel ou en groupe + Présentation orale		Ecrit : 2 Oral : 2	4	M. GRILLON
<u>UE 6.7 STAGE PROFESSIONNEL</u>	8	8 semaines		Cf. page 11				M. GRILLON
TOTAL	30							

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

TABEAU IV
2018/2019

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ERGOTHERAPIE - SEMESTRE 4*

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits			MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
				Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
<u>UE 2.6 Dysfonctionnement cardio-respiratoire et métabolique</u>	2			Epreuve Terminale : QROC ou Dossier écrit étude de cas ou QCM	1h	2	2	C-L. VARTORE
<u>UE 4.3 Techniques de positionnement</u>	1			CC : Présentation d'un dossier ou fiches techniques + Démonstration pratique par mise en situation		1	1	M. GRILLON
<u>UE 4.4 Techniques de rééducation et de réadaptation</u>	6			Epreuve Terminale : QROC et/ou études de cas Résolution de problème à partir de situations cliniques	3h	6	6	M. GRILLON
<u>UE 4.5 Traitement orthétique</u>	3			Épreuve Terminale orale : Présentation d'orthèses en relation avec un cas clinique	10mn de préparation + 10mn de présentation+ 5mn d'échange	3	3	M. GRILLON
<u>UE 5.3 Méthodes de recherche</u>	2			Epreuve Terminale : Rédaction d'une revue de littérature en lien avec le sujet de mémoire	Dossier à rendre	2	2	C. DAUZAT
<u>UE 5.6 Anglais professionnel</u>	2			CC : Présentation en anglais d'un résumé de recherche en français d'un article professionnel en anglais extrait d'une recherche documentaire en lien avec une question de départ concernant l'ergothérapie		2	2	C. DAUZAT
<u>UE 6.3 Conduite d'une intervention en ergothérapie</u>	6			Epreuve Terminale : Dossier présentant une intervention en ergothérapie à partir d'une situation de stage	Dossier à rendre	6	6	M. GRILLON
<u>UE 6.7 STAGE PROFESSIONNEL</u>	8	8 semaines		Cf. page 11				
TOTAL	30							

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

TABEAU V
2018/2019

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ERGOTHERAPIE - SEMESTRE 5*

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits			MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
				Type de contrôle	Durée Ecrit / Oral	Coef.	Coef. UE	
<u>UE 1.1 Législation, déontologie et éthique</u>	3			Epreuve Terminale : QROC ou QCM + analyse d'une situation professionnelle (éthique) concernant une situation rencontrée en stage	2h	3	3	S. FOUILLAT
<u>UE 1.4 Santé publique</u>	2			Epreuve Terminale : QR et/ou QROC ou dossier à partir d'une réflexion de santé publique	2h	2	2	S. FOUILLAT
<u>UE 1.6 Pédagogie</u>	2			Epreuve Terminale : Production d'une démarche éducative : la forme pédagogique et son argumentation valident l'UE 1.6 et le fond (contenu et adéquation au public visé) valident l'UE 4.8		2	2	S. FOUILLAT
<u>UE 4.8 Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie</u>	2			Epreuve Terminale : Production d'une démarche éducative : la forme pédagogique et son argumentation valident l'UE 1.6 et le fond (contenu et adéquation au public visé) valident l'UE 4.8		2	2	M. GRILLON
<u>UE 4.9 Gestes et soins d'Urgence</u>	1			CC : épreuves pratiques		1	1	M. GRILLON
<u>UE 4.10 Organisation, gestion du travail et inter professionnalité</u>	2			CC : épreuve(s) orale(s) et/ou dossier écrit Analyse d'une situation de stage mettant en jeu l'organisation, la gestion du travail et l'interprofessionnalité		2	2	M. GRILLON
<u>UE 5.4 Initiation à la démarche de recherche</u>	2			CC : Présentation orale individuelle de la problématique pratique + Écrit de la problématique pratique de mémoire		Ecrit : 1 Oral : 1	2	C. DAUZAT
<u>UE 5.6 Anglais professionnel</u>	3			CC : réalisation d'une synthèse en français et en anglais d'un ou plusieurs articles scientifiques en anglais relatifs à l'ergothérapie		Ecrit : 2 Oral : 1	3	C. DAUZAT
<u>UE 6.4 Démarche d'évaluation et de conseil, formation et information</u>	5			CC : Evaluation et aboutissement du projet : présentation orale + évaluation du power point (et autres productions de communication)		Ecrit : 2 Oral : 3	5	M. GRILLON
<u>UE 6.7 STAGE PROFESSIONNEL</u>	8	8 semaines		Cf. page 11				
TOTAL	30							

TABLEAU VI
2018/2019

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ERGOTHERAPIE - SEMESTRE 6*

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits			MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
				Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
<u>UE 5.1 Méthodes et outils d'analyse de la qualité et de traçabilité</u>	2			Epreuve Terminale : Dossier d'analyse de la qualité et de la traçabilité d'une pratique professionnelle	Dossier à rendre	2	2	C. DAUZAT
<u>UE 5.4 Initiation à la démarche de recherche</u>	2			Epreuve Terminale : Poster du travail de mémoire avec résultats et discussion	Poster à rendre	2	2	C. DAUZAT
<u>UE 5.6 Anglais professionnel</u>	2			CC : Rédaction de l'abstract du mémoire en français et en anglais		Ecrit : 1 Oral : 1	2	C. DAUZAT
<u>UE 6.5 Evaluation de la pratique professionnelle et recherche</u>	12			Epreuve Terminale : Production écrite et soutenance du mémoire	15mn de présentation + 15mn de questions	Ecrit : 6 Oral : 6	12	M. GRILLON
<u>UE 6.6 Unité optionnelle</u>	4			CC : Compte rendu oral des éléments collectés dans l'unité optionnelle + Implication personnelle dans les TD		Oral : 3 Implic : 1	4	M. GRILLON
<u>UE 6.7 STAGE PROFESSIONNEL</u>	8	8 semaines		Cf. page 11				M. GRILLON
TOTAL	30							

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

TABLEAU VII
2018/2019

CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Formation et année de formation	Dates de rentrées universitaires (1 ^{er} semestre et 2 ^{ème} semestre)		Période d'examens			
			1 ^{ère} session		2 ^{ème} session	
			1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
1 ^{ère} année Diplôme d'état d'ergothérapeute	10/09/2018	4/02/2018	Semaine 4	Semaine 24	02/07/2019	15/07/2019
2 ^{ème} année Diplôme d'état d'ergothérapeute	31/08/2018	4/02/2018	Semaine 5	Semaine 16	01/07/2019	16/07/2019
3 ^{ème} année Diplôme d'état d'ergothérapeute	03/09/2018	28/01/2018	Semaine 3	Semaine 22 et 24	27/06/2019	17/07/2019

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2018 - 2019

Certificat de Capacité d'orthoptiste

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 24 septembre 2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27 septembre 2018

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

I - ORGANISATION GENERALE

Le programme des études est fixé par l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste.

La formation a pour objectif:

- 1° L'acquisition des connaissances scientifiques et techniques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession d'orthoptiste ;
 - 2° L'approche fondamentale de l'être humain, la recherche du maintien de la santé ou la prise en charge du patient, par des connaissances en santé publique ;
 - 3° L'acquisition des connaissances de pathologie et de physiopathologie nécessaires à la pratique de l'orthoptie ;
 - 4° L'apprentissage du raisonnement clinique et de l'intervention thérapeutique ;
 - 5° L'acquisition des compétences génériques nécessaires à la communication de l'orthoptiste avec le patient et son entourage, à sa coopération avec les membres de l'équipe soignante pluri professionnelle, à sa réflexivité et à son respect des règles de l'éthique et de la déontologie ;
 - 6° Une formation à la démarche scientifique rendue nécessaire par la progression rapide des connaissances qui est la conséquence directe des progrès de la recherche faisant évoluer régulièrement les pratiques professionnelles ;
- L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et des activités d'apprentissage pratique en milieu clinique permettant à l'étudiant de construire les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthoptiste.

Le certificat de capacité d'orthoptiste atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'orthoptiste selon les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes de l'arrêté relatif aux études en vue du certificat d'orthoptiste.

II - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET EVALUATION

1. Organisation des enseignements :

Le certificat de capacité d'orthoptiste sanctionne trois années d'études après le baccalauréat, il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondant à :

- 1°) 134 crédits européens pour les unités d'enseignement
- 2°) 46 crédits européens pour l'enseignement en stage.

La formation conduisant au certificat de capacité d'orthoptiste comprend un tronc commun et des unités d'enseignement librement choisies assurant un parcours personnalisé pour chaque étudiant.

Elle consiste en des enseignements théoriques, dirigés, méthodologiques, appliqués et pratiques, l'accomplissement de stages et une soutenance orale basée sur un travail de fin d'études.

Les enseignements sont organisés par discipline et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences à acquérir.

La mutualisation des enseignements entre les filières peut être mise en place.

2. L'évaluation :

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux I et II pour la 1^{ère} année ; tableaux III et IV pour la 2^{ème} année et tableaux V et VI pour la 3^{ème} année).

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Le contrôle continu est une modalité qui peut être écrite ou orale, qui peut faire l'objet d'un travail de groupe ou individuel et qui donne lieu à 2 évaluations au minimum.

3. La validation :

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents, elle se déroule au plus tard en septembre de l'année universitaire.

La note attribuée en 2nde session à une Unité d'Enseignement est la meilleure des deux notes de cette Unité d'Enseignement entre la 1^{ère} et la 2^{ème} session.

En cas d'absence à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité et il est noté comme « Défaillant ».

L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous.

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre *, en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit inférieure à 8 sur 20.

***Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année de la formation) :**

1° Au semestre 1, les unités d'enseignement :

UE 1 « Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie » et UE 2 « Optique géométrique : optique physiologique

UE 6 « Anglais » et UE 12 « Déontologie et éthique : historique de la profession »

2° Au semestre 2, les unités d'enseignement :

UE 6 « Anglais » et UE 13 « Hygiène et gestion des risques »

3° Au semestre 3, les unités d'enseignement :

UE 21 « Statistiques, épidémiologie, santé publique » et UE 32 « Communication, éducation thérapeutique » et UE 6 « Anglais »

4° Au semestre 4, les unités d'enseignement :

UE 18 « psychologie, psychopathologie et neurophysiologie » et UE6 « Anglais »

5° Au semestre 5, les unités d'enseignement :

UE 33 « imagerie et techniques de communication » et UE 6 « Anglais »

6° Au semestre 6, les unités d'enseignement :

UE 34 « Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion », et UE 6 « Anglais »

7° L'unité d'enseignement STAGE :

La compensation s'opère entre les semestres des UE de stage suivantes, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit inférieure à 8/20 :

- semestre 1 et semestre 2,

- semestre 3 et semestre 4,
- semestre 5 et semestre 6.

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

4. Assiduité et présence aux enseignements :

À l'exception des **périodes de stage extérieur**, la présence aux enseignements théoriques et travaux Dirigés (TD) est OBLIGATOIRE. Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses dont les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, au service de la Formation – Pôle des professions paramédicales et au responsable pédagogique.

Une pièce justificative originale doit être transmise dans les 72 heures à compter du jour d'absence.

Deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues entraînent la non validation semestrielle du stage.

Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par écrit qu'il sera noté comme « défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la deuxième session où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

III - PASSAGE EN ANNEE SUPERIEURE

Le passage de première en deuxième année s'effectue par la validation des semestres 1 et 2.

Le passage de la deuxième année à la troisième année s'effectue par la validation des semestres 3 et 4.

Le passage en année supérieure peut également être autorisé pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une (et une seule) unité d'enseignement à l'exception des UE suivantes :

Semestre 1 : UE 3, 4, 7, 8, 9

Semestre 2 : UE 10, 11, 14

Semestre 3 : UE 15, 17, 20, 24, 25, 26

Semestre 4 : UE 22, 23, 27

Cette dette devra obligatoirement être validée à la fin de la 2^{ème} année pour passer dans l'année supérieure pour obtenir le diplôme de capacité en orthoptie.

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

IV – REDOUBLEMENT

Les étudiants qui ont acquis moins de 60 crédits européens peuvent être autorisés à redoubler.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

Conformément à l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste, l'article 8 précise que « les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire. Nul ne peut être autorisé à poursuivre la formation conduisant au certificat de

capacité d'orthoptiste s'il n'a validé sa formation dans un délai équivalent à deux fois la durée de la maquette du diplôme. Aucune de ces années d'études ne peut donner lieu à plus de deux inscriptions ».

V - STAGES

Les stages en orthoptie permettent à l'étudiant d'aborder les différents champs relatifs à l'exercice du métier d'orthoptiste, auprès des différentes populations. Ils permettent à l'étudiant de construire progressivement sa future posture professionnelle en articulation avec la formation théorique.

Les terrains de stage sont situés dans toute structure susceptible de concourir à la construction des compétences professionnelles attendues de l'étudiant. Ils peuvent notamment être situés dans des structures publiques ou privées hospitalières, médico-sociales, en cabinets libéraux, dans des structures éducatives.

La durée et la périodicité des stages sont définies dans le cadre du projet pédagogique de la composante assurant la formation en orthoptie. Les stages s'effectuent sur la base de 35 heures par semaine. Les horaires varient en fonction des lieux d'accueil.

Les stages sont à la fois des lieux d'intégration de connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition et d'intégration de connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux activités orthoptiques, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

Les savoirs, les savoir-faire techniques, organisationnels et relationnels mobilisés lors de ces stages sont mis en évidence dans le carnet de stages ou sur une fiche ad-hoc par le maître de stage ou par le formateur chargé du suivi de l'étudiant.

Les objectifs de stage :

Les objectifs de chaque stage sont définis par le coordinateur pédagogique, en lien avec le maître de stage, à partir des ressources de la structure d'accueil.

Ils sont inscrits dans le carnet de stage de l'étudiant.

Les objectifs du stage tiennent compte à la fois de l'environnement des stages, des besoins de formation des étudiants en lien avec leur niveau de formation, et, autant que faire se peut, des souhaits des étudiants au regard de leur projet professionnel.

Le stage doit permettre à l'étudiant :

- de mettre en pratique ses connaissances et ses savoir-faire ;
- de développer sa capacité à s'autoévaluer et à se poser de bonnes questions en situation ;
- d'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles notamment pour l'utilisation du matériel ;
- d'appréhender la relation orthoptiste ;
- de contribuer à l'élaboration de projets de soins ;
- de prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- de reconnaître ses émotions, de les canaliser et de prendre la distance nécessaire ;
- de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- de confronter ses idées, ses opinions, et ses manières de faire à celles des professionnels et d'autres étudiants.

Les principaux intervenants en stage :

- La composante assurant la formation :

La composante assurant la formation en orthoptie met à disposition de l'étudiant stagiaire, tout au long de la formation, un carnet de stage contenant les règles générales des stages, les différents stages effectués durant le cursus, les annotations des différents maîtres de stages ainsi que les grilles d'évaluation. Dans ce carnet apparaissent les compétences validées et celles qui restent à acquérir par l'étudiant.

- Le maître de stage orthoptiste :

Le maître de stage orthoptiste forme et supervise la pratique de l'étudiant stagiaire en tenant compte de son niveau d'expérience, de ses compétences, de ses connaissances théoriques et des enseignements délivrés par la structure de formation.

Il évalue la progression de l'étudiant dans l'acquisition des compétences lors des entretiens avec l'étudiant. Il formalise cette évaluation sur le carnet de stage en cours de stage et à la fin du stage.

- L'étudiant stagiaire :

A l'issue de chaque stage, l'étudiant rend un rapport de stage dont la forme est déterminée en début ou en cours de stage par le responsable pédagogique de la composante assurant la formation.

Évaluation du stage effectuée par le maître de stage :

L'évaluation du stage tient compte :

- du contenu du stage et de sa spécificité ;
- des objectifs fixés en début ou en cours de stage ;
- du projet de l'étudiant ;
- de l'acquisition progressive des compétences.

La validation des stages est prononcée par le Doyen-Directeur de la composante ou son représentant assurant la formation qui tient compte de l'avis du maître de stage consigné dans le carnet de stage. L'absence de validation d'un ou de plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant s'il ne peut les rattraper.

VI - ATTRIBUTION DU CERTIFICAT - JURY

Le certificat de capacité d'orthoptiste est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondant au référentiel de formation ;
- **validé le certificat de** compétences cliniques, et ;
- présenté avec succès leur travail de fin d'études.

Le « certificat de capacité d'orthoptiste » est accompagné de l'annexe descriptive dite « supplément au diplôme ».

Le Président de l'Université nomme le président et les membres des jurys d'examen.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation des unités d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après la délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du Président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. Les étudiants ont droit, en tant que de besoin et sur leur demande, dans les deux mois suivant la proclamation des résultats, à la communication de leurs résultats et à un entretien pédagogique explicatif.

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soit les 180 crédits européens, obtiennent le certificat de capacité d'orthoptiste.

VII – MODALITES PEDAGOGIQUES SPECIALES

Des modalités pédagogiques spéciales (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants pour les cas suivants : étudiants élus et/ou activement engagés dans la vie associative étudiante, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, **étudiants réservistes ou pompiers**, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Pour toutes ces situations, un justificatif devra obligatoirement être fourni. La demande sera soumise à l'accord du responsable pédagogique de l'année d'études concernée.

TABLEAU I

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 1

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Validation des enseignements								Coordonnateurs des UE	
			Enseignement théorique							Enseignement pratique		
			Écrit									
					Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	Coeff.	Période examens		CC Coef
UE 1 Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie	3	3			Examen final QR et (ou) QROC et (ou) QCM			1 h	3	Nov/déc.	Philippe VAGO Isabelle CREVEAUX	
UE 2 Optique géométrique : optique physiologique	3	3			Contrôle Continu					Nov/janv	3	Isabelle RANCHON-COLE
UE 3 Réfraction	4	4			Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30 mn	4	Janvier		Brigitte EKPE
UE 4 Physiologie du système visuel et physiologie neurosensorielle	3	3			Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30 mn	3	Janvier		Brigitte EKPE
UE 5 Vision monoculaire, acuités visuelles et leurs anomalies	3	3			Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30 mn	3	Janvier		Frédéric CHIAMBARETTA Romain JOUBERT
UE 12 Déontologie et éthique : historique de la profession	1	1			Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30 mn	1	Janvier		Franck BACIN
UE 7 Anatomie et histologie de l'appareil oculomoteur et de la vision	2	2			Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			1h	2	Janvier		Laurent SAKKA
UE 8 Physiologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire	3	3			Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			1h	3	Janvier		Brigitte EKPE
UE 9 Physiopathologie de l'oculomotricité et de la vision binoculaire	4	4			Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			1h	4	Janvier		Brigitte EKPE
UE 16 Pathologies ophtalmologiques et générales	2	2			Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30 mn	2	Janvier		Isabelle SILLAIRE
UE 6 Anglais	1	1			Contrôle Continu (2 notes)						1	Laure-Line RIBAUD
STAGE	1	1			Carnet de stage Épreuve pratique				1	Janvier		Brigitte EKPE
TOTAL SEMESTRE 1	30	30										

Tout ou partie des TD sont réalisés sur lieux de stage exceptées UE 1 ; 2 ; 6 ; 7 ; 12

Des cours seront à disposition dans l'année sur l'ENT

UE : Cours en partie mutualisés avec orthophonie

TABLEAU II

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 2

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.		Validation des enseignements								Coordonnateurs des UE
				Enseignement théorique							Enseignement pratique	
				Écrit								
					Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	Coeff.	Période examens	CC Coef	
<u>UE 10 Explorations fonctionnelles</u>	6	6				Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		45 mn	6	mai/juin		Brigitte EKPE
<u>UE 11 Bilan orthoptique</u>	7	7				Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 mn	7	mai/juin		Brigitte EKPE
<u>UE 14 Pathologies sensorimotrices</u>	6	6				Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 mn	6	mai/juin		Brigitte EKPE
<u>UE 13 Hygiène et gestion des risques</u>	1	1				Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 mn	1	mai/juin		Ousmane TRAORE
<u>UE 19 Pharmacologie et thérapeutique</u>	1	1				Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 mn	1	mai/juin		Nicolas AUTHIER
<u>UE 6 Anglais</u>	1	1				Contrôle continu					1	Laure-Line RIBAUD
<u>STAGE</u>	8	8				Carnet de stage Épreuve orale Épreuve pratique			8	mai/juin		BRIGITTE EKPE
<u>TOTAL SEMESTRE 2</u>	30	30										

Tout ou partie des TD sont réalisés sur lieux de stage exceptées UE 6 et UE 19

Des cours seront à disposition dans l'année sur l'ENT

UE : cours en partie mutualisés avec orthophonie

TABLEAU III

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 3

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.		Validation des enseignements								Coordonnateurs des UE	
				Enseignement théorique							Enseignement pratique		
				Écrit									
						Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	Coef.	Période examens		CC Coef
<u>UE 15 Prise en charge des pathologies sensorimotrices</u>	4	4				Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			45 min	4	Janvier		Brigitte EKPE
<u>UE 17 Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales</u>	3	3				Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			45min	3	Janvier		Brigitte EKPE Romain JOUBERT
<u>UE 20 Contactologie</u>	1	1				Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30min	1	Janvier		Frédéric CHIAMBARETTA Cédric BENOIST D'AZY
<u>UE 21 Statistiques, épidémiologie, santé publique</u>	1	1				Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30min	1	Janvier		Brigitte EKPE
<u>UE 24 Amblyopie fonctionnelle et phénomène de privation visuelle</u>	3	3				Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30min	3	Janvier		Adrien COUTU
<u>UE 25 Prise en charge de l'amblyopie fonctionnelle</u>	4	4				Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30min	4	Janvier		Brigitte EKPE
<u>UE 26 Basse vision</u>	6	6				Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			45 min	6	Janvier		Béatrice MESSY
<u>UE 32 Communication, éducation thérapeutique</u>	1	1				Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30min	1	Janvier		Laurent GERBAUD
<u>UE 6 Anglais</u>	1	1				Contrôle Continu					Janvier	1	Laure-Line RIBAUD
<u>Stage</u>	6	6				Carnet de stage Épreuve pratique						6	Brigitte EKPE
<u>TOTAL SEMESTRE 3</u>	30	30											

Tout ou partie des TD sont réalisés sur lieux de stage exceptée UE 6

Des cours seront à disposition dans l'année sur l'ENT

UE : Cours en partie mutualisés avec orthophonie

TABLEAU IV

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 4

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.		Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
				Enseignement théorique						Enseignement pratique	
				Écrit			Durée	Coeff.	Période examens		
					Q.R.	Q.R.O.C				Q.C.M.	
<u>UE 18 Psychologie, psychopathologie, neurophysiologie</u>	1	1				Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min	1	juin		Sonia MARTIN-ROSSET
<u>UE 22 Pathologies neuro ophtalmologiques</u>	3	3				Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min	3	Juin		Brigitte EKPE Cédric BENOIST D'AZY
<u>UE 23 Prise en charge orthoptique des pathologies neuro ophtalmologiques</u>	7	7				Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min	7	Juin		Brigitte EKPE
<u>UE 27 Bilan et prise en charge de la basse vision</u>	7	7				Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM	45min	7	Juin		Isabelle CARRE
<u>UE 28 Méthodologie, documentation et bibliographie scientifique</u>	3	3				Contrôle continu		3	Mai		Nathalie PIÑOL-DOMENECH David CIA
<u>UE 6 Anglais</u>	1	1				Contrôle Continu			Juin	1	Laure-Line RIBAUD
<u>Stage</u>	8	8				Carnet de stage Épreuve orale Épreuve pratique		8	Juin		Brigitte EKPE
<u>TOTAL SEMESTRE 4</u>	30	30									

Tout ou partie des TD sont réalisés sur lieux de stage exceptée UE 28
Des cours seront à disposition dans l'année sur l'ENT

TABLEAU V

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 5

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.		Validation des enseignements								Coordonnateurs des UE
				Enseignement théorique							Enseignement pratique	
				Écrit								
						Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	Coeff.	Période examens	
<u>UE 29 Vision et troubles d'apprentissages</u>	5	5			Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			45 min	5	JANVIER		SANDRA COLLOT
<u>UE 30 Troubles neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge</u>	6	6			Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			45 min	6	JANVIER		Brigitte EKPE
<u>UE 31 Dépistage visuel ; aptitudes visuelles et ergonomie visuelle</u>	2	2			Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30 min	2	JANVIER		Brigitte EKPE
<u>UE 37 Diagnostic et projet de soins</u>	2	2			Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30 min	2	JANVIER		Brigitte EKPE
<u>UE 33 Imagerie et technologies de la communication</u>	1	1			Examen final QR et (ou) QROC et (ou) QCM			30 min	1	JANVIER		Jean-Yves BOIRE
<u>UE 41 Geste et soins d'urgence</u>	1											Brigitte PROUST
<u>Unité d'enseignement librement choisie</u>	1	1							1	ANNEXE 1		
<u>UE 6 Anglais</u>	2	2			Contrôle Continu : présentation orale					JANVIER	2	Laure-Line RIBAUD
Stage	10				Carnet de stage Épreuve pratique				10			Brigitte EKPE
TOTAL SEMESTRE 5	30	30										

Tout ou partie des TD sont réalisés sur lieux de stage exceptées UE 6 et UE 41

Des cours seront à disposition dans l'année sur l'ENT

UE : cours mutualisés avec Ergothérapie

TABLEAU VI

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 6

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.		Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
				Enseignement théorique						Enseignement pratique	
				Écrit			Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	
<u>UE 34 Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion</u>	1	1				Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min	1	JUIN		Marie-Pierre JOUFFRE FAURE
<u>UE 36 Bilans orthoptiques pré et postopératoires, principes des techniques chirurgicales</u>	3	3				Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min	3	JUIN		Brigitte EKPE Romain JOUBERT
<u>UE 35 Dépistage, prévention et suivi des pathologies ophtalmologiques</u>	2	2									
<u>UE 38 Travail de fin d'études</u>	8	8				Oral (mémoire)	15 min	8	MAI		Brigitte EKPE
<u>UE 39 Coopération, coordination avec les différents acteurs</u>	2	2				Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min	4	JUIN		Brigitte EKPE
<u>UE 6 Anglais</u>	2	2				Contrôle Continu : épreuves écrites			JUIN	2	Laure-Line RIBAUD
<u>Unité d'enseignement librement choisie</u>	1	1						1	ANNEXE 1		
<u>UE 40 Accompagnement des professionnels et futurs professionnels</u>	1					Rapport à rendre (validation)			JUIN		Brigitte EKPE
Stage (350h)	10	10				CARNET DE STAGE Épreuve orale		10			Brigitte EKPE
TOTAL SEMESTRE 6	30	30									

Tout ou partie des TD sont réalisés sur lieux de stage exceptées UE 6 et UE 34
Des cours seront à disposition dans l'année sur l'ENT

ANNEXE 1

PARCOURS PERSONNALISÉS **UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBREMENT CHOISIES** **Semestre 5 et Semestre 6**

**Vous devez valider 1 Unité d'Enseignement librement choisie
au semestre 5 et au semestre 6**

Sont proposées à votre choix, les Unités d'Enseignement librement choisies suivantes :

- **Unités d'Enseignement proposées par les Services Inter Universitaires**

- Service Université Culture (SUC) : <http://culture.clermont-universite.fr/Ateliers-validables-UE-libres>
- Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) : <http://sport.clermont-universite.fr/>

- **Pix**

Inscriptions obligatoires sur les 2 semestres.

- **UE « Valorisation de la profession ; collaboration laboratoire »**

Pour pouvoir suivre cette UE, les étudiants doivent s'inscrire au semestre 5 ou au semestre 6.

- **UE « tutorat »**

Le tutorat consiste en l'accompagnement individualisé des étudiants de première année **et/ou de 2^{ème} année** par des étudiants de troisième année, aussi bien pour l'apprentissage en stage que les études. Pour pouvoir suivre cette UE, les étudiants doivent s'inscrire au semestre 5 ou au semestre 6.

Pour valider une UE d'Enseignement librement choisie, l'étudiant doit faire connaître son choix, accompagné d'une lettre de motivation de 10 lignes maximum, au **Service de la Formation – Pôle des professions paramédicales (date limite de dépôt des demandes fixée par affichage).**

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2018-2019

Certificat de Capacité d'orthophoniste

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 24 septembre 2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27 septembre 2018

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

ORGANISATION GENERALE

Le programme des études est fixé par le décret du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste.

Le certificat de Capacité d'orthophoniste atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'orthophoniste selon les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes du Décret du 30 août 2013.

Les études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste comportent dix semestres de formation et se composent de deux cycles :

- 1) Le premier cycle comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondant au niveau licence.
- 2) Le deuxième cycle comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du dernier semestre de formation, les candidats ayant validé la totalité des enseignements théoriques et pratiques, présentent et soutiennent oralement un mémoire de recherche sous la responsabilité d'un directeur de mémoire, enseignant ou maître de stages de la formation d'orthophonie habilité en raison de sa capacité à diriger des travaux et désigné par le directeur de la composante sur proposition de l'équipe pédagogique.

Les Universités sont habilitées à délivrer le Certificat de Capacité d'Orthophoniste par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et du Ministre chargé de la Santé, après avis du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

PREMIER CYCLE DES ETUDES D'ORTHOPHONIE

I - Les objectifs

La formation a pour objectifs :

1. L'acquisition d'un socle de connaissances en sciences de la vie, en sciences physiques et en sciences humaines et sociales indispensables à l'appropriation progressive des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste ;
2. L'approche fondamentale de l'être humain, la recherche du maintien de la santé ou la prise en charge du patient, par des connaissances en santé publique ;
3. L'acquisition de connaissances de pathologie et de physiopathologie nécessaires à la pratique de l'orthophonie.

L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et des activités d'apprentissage pratique en milieu clinique permettant à l'étudiant de commencer à construire les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste.

Trois principes régissent l'acquisition de ces connaissances :

- la non-exhaustivité : la progression très rapide des connaissances impose des choix et conduit à rejeter toute idée d'exhaustivité. L'enjeu est d'acquérir des concepts qui permettront à l'étudiant, au cours de ses études ultérieures et de sa vie professionnelle, de disposer des outils pour faire évoluer ses savoirs et ses savoir-faire ;
- la participation active de l'étudiant : chaque fois que cela est possible, l'acquisition des connaissances est envisagée au travers de la participation active de l'étudiant sous forme de

travaux dirigés, d'exposés, d'approches par problèmes, de stages pour lesquels un tutorat et un contrôle des connaissances adaptés sont mis en place ;

- l'interdisciplinarité : les professions de santé s'appuient sur de nombreux champs disciplinaires. L'apprentissage de l'interdisciplinarité prépare à la collaboration entre futurs professionnels de la santé. Elle s'établit autour de la mise en place d'unités d'enseignement faisant appel à l'intégration de différentes disciplines autour de l'étude de situations cliniques clés ou de problèmes de santé.

II - Organisation des enseignements

L'organisation des enseignements est définie dans les tableaux I, II, III, IV, V, VI.

Les enseignements en vue du certificat de capacité d'orthophoniste comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique.

Parmi ces enseignements sont notamment prévus :

1. Un enseignement de langue vivante étrangère ;
2. L'enseignement de l'UE 8.7 Formation aux outils informatiques proposé en 1^{ère} année permettra de préparer en partie le Pix ;
3. Une formation aux gestes et soins d'urgence ;
4. Des TD d'observation en consultation aux CHU ;
5. Des visites de sites.

Les enseignements sont organisés par discipline et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences à acquérir. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun et des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant.

La mutualisation des enseignements entre les filières peut être mise en place.

III - Organisation de l'évaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux I et II pour la 1^{ère} année- Tableaux III et IV pour la 2^{ème} année – Tableaux V et VI pour la 3^{ème} année). Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il a obtenu une note éliminatoire, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session toutes les U.E. non validées.

En cas d'absence à une épreuve finale évaluant une unité d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session de rattrapage. En cas d'absence à la session de rattrapage, l'étudiant est noté comme « défaillant ». Dans ce cas, les résultats de l'intéressé ne sont pas calculés, et le jury ne peut pas délibérer valablement.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note obtenue en 2^{ème} session se substitue à celle obtenue en 1^{ère} session.

IV - Validation de chaque année

Les Unités d'Enseignement (UE) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre.
Toute note ou moyenne inférieure à 8/20 à une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation.

Les exceptions :

Les notes de stage n'entrent pas dans la compensation.

Les deux semestres ne sont pas compensables entre eux.

- Une UE est définitivement acquise si note ou moyenne $\geq 10/20$.
- Un semestre est validé si note $\geq 10/20$.
- Une année est validée si note $\geq 10/20$.

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits européens correspondants.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

La validation de l'année s'obtient par l'acquisition de 60 crédits européens.

La présence aux enseignements théoriques et travaux dirigés (TD) est OBLIGATOIRE.

Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses dont les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, au service de scolarité.

Une pièce justificative originale doit être transmise dans les 72 heures à compter du jour d'absence.

A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues, l'étudiant est convoqué par la responsable pédagogique qui le rappelle à son obligation d'assiduité.

Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par écrit qu'il sera noté comme « défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la deuxième session où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

V - REDOUBLEMENT

Tout étudiant n'ayant pas validé les 60 crédits européens attribués à chaque année doit redoubler.

Néanmoins, le passage de la 1^{ère} année à la 2^{ème} année du 1^{er} cycle est possible pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une (et une seule) Unité d'Enseignement. Cette dette devra obligatoirement être validée à la fin de la 2^{ème} année pour passer en 3^{ème} année. Aucune dette ne sera possible entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année.

En cas de redoublement, par le principe de capitalisation, l'étudiant conserve le bénéfice des UE préalablement acquises, ainsi que les notes correspondantes. Ces éléments peuvent être utilisés dans le processus de compensation.

L'étudiant redoublant doit suivre les enseignements de toutes les UE non validées et doit passer les examens correspondants. Les nouveaux résultats se substituent aux anciens.

VI - STAGES

Les objectifs de stage :

Les stages permettent à l'étudiant d'avoir accès à des représentations diverses du métier d'orthophoniste et de construire progressivement sa future posture professionnelle en articulation avec la formation théorique.

2 types de stage au cours du premier cycle :

- Les stages de découverte (au cours des semestres 2, 3 et 4) se déroulent en milieu scolaire, en structures d'accueil de la petite enfance et d'accueil de personnes âgées et en structures de soins ou en cabinet libéral sous la responsabilité d'un maître de stage.
- Les stages d'observation professionnelle et les stages cliniques (semestres 5 et 6) ont pour but de permettre à l'étudiant d'observer les pratiques orthophoniques puis de participer progressivement à la prise en charge thérapeutique des patients sous supervision du maître de stage. La supervision vise l'autonomie progressive des stagiaires.

Les moyens :

La structure de formation met à disposition de l'étudiant stagiaire, pour tout le cursus, un carnet de stages contenant les règles générales des stages, les différents stages effectués tout au long de son cursus, ainsi que les annotations des différents maîtres de stages et les grilles d'évaluation. Dans ce carnet apparaissent les objectifs pédagogiques et les compétences à acquérir pour chaque stage.

La validation :

L'étudiant doit rendre un rapport de stage dont la forme sera déterminée par le maître de stage et/ou la structure de formation, en début de stage ou au plus tard lors de l'évaluation de mi-stage. Ce rapport sera lu et évalué par le maître de stage.

Sa validation finale du rapport sera prononcée par le jury d'examen.

La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le Directeur pédagogique de la formation.

L'absence de validation d'un ou plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant.

VI- Dispense partielles de scolarité

Conformément à l'article 26 du Décret du 30 août 2013, des dispenses partielles de scolarité, de stages ou d'épreuves peuvent être accordées aux personnes admises à poursuivre des études en vue du Certificat de Capacité d'orthophoniste et justifiant de titres ou de diplômes reconnus par le Ministre chargé de l'Education ou le Ministre chargé de la Santé les autorisant à enseigner aux enfants atteints de déficience auditives.

Ces dispenses peuvent porter sur les enseignements suivants, détaillés dans l'annexe 3 :

- L'unité d'enseignement 1.2.1 Psychologie générale et psychologie du développement ;
- l'unité d'enseignement 1.3 Sciences de l'éducation ;
- l'unité d'enseignement 2.3 Etude de l'audition ;
- l'unité d'enseignement 6.1 Stage en milieu scolaire.

Les étudiants qui ont validé une licence 1^{ère} et 2^{ème} année mention Sciences du langage à l'Université Clermont Auvergne (ou Université Blaise Pascal) pourront, après publication des résultats aux épreuves d'admission à l'Ecole d'orthophonie, déposer une demande d'équivalence pour valider l'UE 1.1.1 Introduction aux sciences du langage au titre du semestre 1 et l'UE 1.1.2 Connaissances fondamentales en sciences du langage : phonétique, phonologie, lexique, morphologie, syntaxe, sémantique, pragmatique au titre du semestre 2 de la première année de formation. Les étudiants devront transmettre les relevés de notes de la L1 et de la L2 Sciences du langage au service de la Formation – Pôle des formations paramédicales. Une commission se réunira pour étudier les demandes et émettre une décision.

VII- Aménagements pédagogiques spécifiques

Des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants pour les cas suivants : étudiants élus et/ou activement engagés dans la vie associative étudiante, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Pour toutes ces situations, un justificatif devra obligatoirement être fourni. La demande sera soumise à l'accord du responsable pédagogique de l'année d'études concernée.

TABEAU I
2018/2019

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 1

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits			MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
				Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
<u>UE 1.1.1 Introduction aux sciences du langage</u>	4			Contrôle Continu + QR et (ou) QROC et (ou)QCM	2h	CC : 2 Terminal : 2	4	Damien CHABANAL
<u>UE 1.2.1 Psychologie générale et psychologie du développement</u>	4			Epreuve Terminale (sujet rédactionnel)	2h	4	4	Aurélié DELAVEAU - GUITTARD
<u>UE 1.3.1 Sciences de l'éducation</u>	3			Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM	2h	3	3	Mickaël JURY
<u>UE 2.1 Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique</u>	3			Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1h	3	3	Isabelle CREVEAUX Philippe VAGO
<u>UE 2.2.1 Neurosciences 1</u>	3			Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min	3	3	Maria Livia FANTINI Aziz HAFIDI
<u>UE 2.3.1 Etude de l'audition</u>	3			Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min	3	3	Thierry MOM
<u>UE 3.1 Physique générale et acoustique</u>	3			Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min	3	3	Fabrice GIRAUDET
<u>UE 4.1 Connaissance et historique de la profession, cadres actuels et exercice professionnel de l'orthophonie</u>	3			1 examen écrit : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1 épreuve orale	1h00 10min	2 1	3	Viviane LE CALVEZ
<u>UE 8.4 Langues 1</u>	2			CC (épreuve écrite) Présentation orale	1h00 10min	1 1	2	Marlène BARROSO
<u>UE 8.7 Formation aux outils informatiques</u>	2			Contrôle Continu			2	David CIA
TOTAL	30							

UE mutualisée avec Orthoptie

TABLEAU II
2018/2019

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 2

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits			MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
				Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
<u>UE 1.1.2 Connaissances fondamentales en sciences du langage : phonétique, phonologie, lexique, morphologie, syntaxe, sémantique, pragmatique</u>	4			Contrôle Continu + Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Ecrit : 3h	CC : 2 Terminal : 2	4	Damien CHABANAL Audrey RUDEL
<u>UE 1.2.2 Psychologie sociale et théories de la communication</u>	3			Contrôle continu			3	Marie-Christine TOCZEK
<u>UE 1.4 Sensibilisation aux sciences de la société</u>	3			Contrôle continu			3	Marianne WOOLLVEN
<u>UE 2.2.2 Neurosciences 2 – plasticité cérébrale et récupération</u>	4			Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		4	Aziz HAFIDI
<u>UE 2.3.3 Etude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation</u>	4			Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		4	Agnès GAILLOT Thierry MOM
<u>UE 2.4 Pédiatrie et troubles du développement</u>	4			Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		4	André LABBE Catherine SARRET
<u>UE 3.2 Imagerie, explorations et investigations</u>	3			Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		3	LOUIS BOYER Sonia MIRAFZAL
<u>UE 6.1 stage découverte 1 : stage en milieu scolaire*</u>	3			Rapport de stage			3	Caroline LEROY-FARGEIX Viviane LE CALVEZ
<u>UE 9.1 Concepts et savoirs de base en santé publique</u>	2			Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1h00		2	Laurent GERBAUD
TOTAL	30							

- Durée du stage : 120 h ou 30 demi-journée

TABLEAU

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 3

III

2018/2019

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits			MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
				Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
<u>UE 1.1.3 : Développement du langage et psycholinguistique</u>	4			Contrôle Continu			4	Emmanuèle AURIAC-SLUSARCZYK
<u>UE 1.1.4 Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie</u>	4			Epreuve Terminale QR et CC	2h	2 2	4	Emmanuèle AURIAC-SLUSARCZYK
<u>UE 1.2.3 Psychologie cognitive et neuropsychologie</u>	4			Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		4	Valentin FLAUDIAS
<u>UE 2.5 Gériatrie</u>	3			Epreuve Terminale : QCM	30min		3	Sylvain DADET Jérôme BOHATIER
<u>UE 6.2 Stage Découverte: personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil</u>	3			Rapport de stage			3	Caroline LEROY-FARGEIX Viviane LE CALVEZ
<u>UE 5.4.1 Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles</u>	4			Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1h		4	Agnès GAILLOT Isabelle BARTHELEMY Thierry MOM
UE 7.2 Statistiques 1	2			Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		2	Lemlih OUCHCHANE Aline GUTTMANN
UE 8.5 : Langues	2			Contrôle Continu			2	Fiona CRISTIN
UE 9.3 : Ethique et déontologie	3			Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min 20min	1,5 1,5	3	Jean-Etienne BAZIN Jennifer MERIGAUD
U.E 8.1 : Infectiologie et hygiène	1			Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		1	Ousmane TRAORE
TOTAL	30							

- Durée du stage : 120 h ou 30 demi-journées

UE Mutualisée avec Orthoptie

TABLEAU IV
2018/2019

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 4

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits			MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
				Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
<u>UE 1.2.4 Psychologie Clinique, Psychanalyse et psychopathologie</u>	4			Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1h		4	Pierre-Michel LLORCA
<u>UE 2.3.2 Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatales et acquises</u>	4			Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM Epreuve orale : LPC	Epreuve terminale : 30min Oral : 10min	3 1	4	Thierry MOM Viviane LE CALVEZ Fabrice GIRAUDET
<u>UE 5.1.1 Troubles du langage oral et de la communication</u>	4			Contrôle Continu + Epreuve Terminale : QROC	1h30		4	Caroline LEROY-FARGEIX Nathalie DUA
<u>UE 5.2.1 Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture</u>	4			Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1h30		4	Marylène CHALARD
<u>UE 5.3.1 Aspect développemental de la cognition mathématique</u>	4			Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1h30		4	Guy CHAZOULE
<u>UE 6.3 Stage découverte : milieux d'exercice, en libéral et en structure de soins</u>	3			Rapport de stage			3	Caroline LEROY-FARGEIX Viviane LE CALVEZ
<u>UE 2.7 Notions de pharmacologie</u>	2			Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		2	Nicolas AUTHIER
<u>UE 7.1 Bibliographie et documentation</u>	2			Contrôle Continu			2	Nathalie PINOL-DOMENECH
<u>UE 9.2 : Intervention et promotion de la santé</u>	3			Contrôle Continu			3	Didier JOURDAN
TOTAL	30							

- Durée du stage : 120 h ou 30 demi-journées
- **UE** Mutualisée avec Orthoptie

TABLEAU V
2018/2019

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 5

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits				MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
<u>UE 1.3.2 : Apprentissages et didactique</u>	3				Contrôle Continu			3	Claire MARGOLINAS
<u>UE 2.3.4 : Sémiologie et étiologie des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation</u>	4				Epreuve Terminale : QCM	30min		4	Mathilde PUECHMAILLE Agnès GAILLOT
<u>UE 2.6 : Psychiatrie de l'adulte et de l'enfant</u>	3				Epreuve Terminale : QR QCM	1h 30 min	1,5 1,5	3	Isabelle JALENQUES Françoise NOTHON DURAND
<u>UE 4.2 : bilan et évaluation en orthophonie</u>	4				Contrôle continu Et Epreuve Terminale : QROC	1h30	1 3	4	Viviane LE CALVEZ Caroline LEROY FARGEIX Michèle DERUMIGNY
<u>UE 5.2.2 : Troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme</u>	3				Epreuve Terminale : QR QR	2 heures 1 heure	1.5 1.5	3	Michèle DERUMIGNY Eva PEREZ
<u>UE 5.3.2 : Troubles de la cognition mathématique</u>	4				Epreuve Terminale : QCM	1h30		4	Guy CHAZOULE Muriel FANGET
<u>* UE 6.4 : Stage d'observation auprès des orthophonistes</u>	5				Rapport de stage			5	Caroline LEROY FARGEIX Viviane LE CALVEZ
<u>UE 7.4 : Méthodologie d'analyse d'articles</u>	3				Contrôle Continu			3	Éric WERSINGER
<u>TOTAL :</u>	30								

* Stage clinique 210h

TABLEAU VI
2018/2019

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 6

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits				MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
<u>UE 4.3 : Démarche clinique et intervention orthophonique</u>	3				Epreuve Terminale : QR	1h		3	Viviane LE CALVEZ Jennifer MERIGAUD
<u>UE 5.1.2 : Bilan et évaluation du langage oral et de la communication</u>	3				Epreuve Terminale : QR	2h		3	Caroline LEROY FARGEIX Michèle DERUMIGNY
<u>UE 5.4.2 : Bilan et évaluation des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales</u>	3				Epreuve Terminale : QR	1h30		3	Nicolas KEMPA
<u>UE 5.5.1 : Bilan et évaluation en orthophonie dans le cadre des troubles de l'audition</u>	4				Contrôle Continu et Epreuve terminale : QROC	1h30	2 2	4	Viviane LE CALVEZ
<u>UE 5.6.1 : Bilan et évaluation des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation</u>	3				Epreuve Terminale : QCM	45 minutes		3	Agnès GAILLOT Marie-Noëlle ROBERT
<u>UE 5.7.1 : Aphasiologie, bilan et évaluation en aphasiologie</u>	4				Epreuve Terminale : QROC et QCM	1h30 30 minutes	2 2	4	Elsa FERY Edith DURAND
<u>*UE 6.5 : Stage Clinique 1</u>	6				Rapport de stage			6	Caroline LEROY FARGEIX Viviane LE CALVEZ
<u>UE 7.1 : Bibliographie et documentation</u>	2				Contrôle Continu			2	Nathalie PINOL-DOMENECH
<u>UE 8.6 : Langues</u>	2				Contrôle Continu			2	Julie BILLON
<u>TOTAL :</u>	30								

*25 TD effectués au CHU Estaing et Gabriel Montpied

* Stage clinique 210h

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2018 - 2019

Master
Ingénierie de la Santé

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 24 septembre 2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27 septembre 2018

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

I. Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

BAMDAD Mahchid mahchid.bamdad@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours 1 : Diagnostic Biomédical.
- Parcours 2 : Diagnostic Biomédical – bi-diplômant – INRS Santé – Université du Québec – LAVAL-CANADA.

Contact en scolarité :

Service de la Formation – Pôle Master/Licence

scolarite.master.medpha@uca.fr

Assiduité aux enseignements (le cas échéant) :

Assiduité obligatoire pour l'ensemble des UE du Master pour les cours, TD et TP, en M1 et M2. Elle est contrôlée par les enseignants au début des cours, TD et TP.

En cas d'absence, les étudiants ont l'obligation d'informer par mail, le jour même ou au plus tard le lendemain de leur absence les enseignants concernés et la responsable de la formation, sur la cause de leur absence. Dans le cadre d'une absence à un cours, un TD et/ou d'un TP noté, la présentation d'un **justificatif d'absence (notamment les certificats médicaux), dont la responsable de formation jugera de la recevabilité**, est obligatoire pour le rattrapage.

Dans le cadre de **trois** absences non justifiées, l'étudiant est déclaré défaillant par la responsable de formation.

Examen : Contrôle continu avec obligation de justificatif officiel en cas d'absence.

Stages dans le cadre de la Formation Initiale :

2 stages obligatoires au cours du cursus du Master nécessitant une convention de stage.

M1 Diagnostic Biomédical :

- Stage de M1 : durée minimum de 2 mois **à partir du mois d'avril, sous réserves.**

M2 Diagnostic Biomédical:

- Stage de M2 : durée de 6 mois **à partir du mois de janvier, sous réserves.**

Stages dans le cadre des contrats de professionnalisation :

Un calendrier de l'alternance déterminant les jours de formation et le stage en entreprise est communiqué à l'entreprise et **à l'étudiant(e)**. Les examens sont programmés dans les créneaux où l'alternant(e) est en formation à l'UCA.

Projet tutoré :

1 projet tutoré obligatoire au cours du cursus du Master 1 Formation initiale et en double diplomation.

M1 Diagnostic Biomédical :

- Projet Génie Biologique : durée 15 jours.

1 projet tutoré obligatoire au cours du cursus du Master 2.

M2 Diagnostic Biomédical :

- Projet en Biotechnologie : durée 3 semaines en Formation initiale classique.
- Projet en Biotechnologie : durée 2 semaines en Formation par alternance en apprentissage et en contrat de professionnalisation.

II. Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu :

Dans le cadre d'une absence justifiée, en accord avec le responsable de formation, une épreuve de rattrapage est organisée. La date et l'heure de l'épreuve de rattrapage est communiquée directement à l'étudiant(e) absent(e).

Au-delà de trois absences non justifiées, l'étudiant est déclaré défaillant par le responsable de formation.

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.

La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci pourra permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.

III. Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne,...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu,...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

IV. Modalités de compensation

La règle de la compensation intégrale s'applique :

- Compensation à l'intérieur du semestre (entre les UE)
- Compensation entre les 2 semestres

V. Maquettes de la formation :

(Voir tableaux ci-dessous)

Master 1 Ingénierie de la santé, parcours Diagnostic Biomédical FI-FC

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
		1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Anglais	3	CC		2	E + O	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Communication, management et projet professionnel	3	CC		2	E + O	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE3 : Génétique Biologique et pathologies associées	6	CC		3	E + S	E : 1h + 2h S : 3h	1	E	1h	1	E	1h
UE4 : Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associés	6	CC		2	E	E : 2 X 1h	1	E	1h	1	E	1h
UE5 : Hématologie et pathologies associées	6	CC		2	E	E : 2 X 1h30	1	E	1h	1	E	1h
UE6 : Projet Génie Biologique	6	CC		2	E + S	S : 30 min par étudiant E : 1h	-	-	-	1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Responsables des UE :

- UE1 Anglais : Susi BOYER-LEHNER (PRAG IUT)
- UE 2 : Communication, management et projet professionnel : Christophe COMBAUDON (PAST IUT)
- UE3 : Génétique Biologique et pathologies associées : Isabelle CREVEAUX (PU-PH Médecine)
- UE5 : Hématologie et pathologies associées : Mahchid BAMDAD (PU IUT)
- UE6 : Projet Génie Biologique : Mahchid BAMDAD & Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)

Master 1 Ingénierie de la santé, parcours Diagnostic Biomédical FI et FC

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 7 : Normes et qualité en biomédical et milieu hospitalier	6		CC		2	E + M	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 8 : Anatomie pathologique, mécanistique et cancérologie	6		CC		2	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE9 : Microbiologie, Immunologie appliquées au Diagnostic	6		CC		4	E + S	E : 3 X 1h	1	E	1h	1	E	1h
UE10 : Développement instrumental en analyses biomédicales	3		CC		3	E	E : 2 X 1h + 2h	1	E	1h	1	E	1h
UE11 : Reproduction humaine	3		CC		3	E + S	E : 2 X 1h	1	E	1h	1	E	1h
UE12 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche	6		CC		2	M+S	1h par étudiant				1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Responsables des UE :

- UE 7 : Normes et qualité en biomédical et milieu hospitalier : **Carole ZANIN-SALORD (PAST IUT)**
- UE 8 : Anatomie pathologique, mécanistique et cancérologie : **Frédérique PENAULT-LLORCA (PU-PH Médecine)**
- UE9 : Microbiologie, Immunologie appliquées au Diagnostic : **Jean-Luc BAILLY (MCU-HDR Médecine) Bertrand EVRARD (MCU-PH Médecine)**
- UE10 : Développement instrumental en analyses biomédicales : **Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)**
- UE 11 : Reproduction humaine : **Florence BRUGNON (PU-PH Médecine) et Hanae PONS (MCU-PH Médecine)**
- UE 12 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche : **Mahchid BAMDAD & Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)**

Master 2 Ingénierie de la santé, parcours Diagnostic Biomédical FI, FC et CP

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
		1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Anglais	3	CC		2	E + O	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Qualité, procédure et application	6	CC		2	E + M	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE3 : Automatisation, logiciels de contrôle qualité et télébiologie	6	CC		2	E	1h X2	1	E	1h	1	E	1h
UE4 : Informatique appliquée à la biologie médicale	3	CC		2	E	2 X 1h	1	E	1h	1	E	1h
UE5 : Nouvelles Thérapies appliquées en cancérologie	6	CC		2	E + O	E : 2 h + O : 3h	1	E	1h	1	E	1h
UE6 : Recherche clinique, communication et management	6	CC		2	E + M	E = 2h M	1	E	1h	1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Responsables des UE :

- UE1 : Anglais : Susi BOYER-LEHNER (PRAG IUT)
- UE2 : Qualité, procédure et application: Carole ZANIN-SALORD (PAST IUT)
- UE3 : Automatisation, logiciels de contrôle qualité et télébiologie : Vincent SAPIN (PU-PH Médecine)
- UE4 : Informatique appliquée à la biologie médicale : Yannick BIDEZ (MCU-HDR Médecine)
- UE5 : Nouvelles Thérapies appliquées en cancérologie : Jacques Olivier BAY & Frédérique PENAULT-LLORCA (PU-PH Médecine)
- UE6 : Recherche clinique, communication et management: Xavier DURANDO (PU-PH Médecine) + Catherine ABRIAL (IGE Centre Jean-Perrin) + Aurélie CABRESPINE (IGE CHU) & Christophe COMBAUDON (PAST IUT)

Master 2 mention Ingénierie de la santé, parcours Diagnostic Biomédical FI, FC & CP

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
		1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 7 : Entreprendre et innovation	6	CC		3	E + M + S	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 8 : Projet en biotechnologie	3	CC		2	M+S	30 min par étudiant				1	E	1h
UE 9 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche	21	CC		2	M+S	1h par étudiant				1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Responsables des UE :

- UE7 : Entreprendre et innovation: **Evelyne BERNARD (MCU IUT)**
- UE8 : Projet en biotechnologie: **Mahchid BAMDAD (PU IUT)**
- UE9 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche : **Mahchid BAMDAD & Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)**

**Programme Formation bdiplômante – Master Diagnostic Biomédical UCA & Institut Armand Frappier – INRS Santé
Laval-Canada**

Période	Semestre	Pays	Cours	Crédits INRS	Crédits UCA	Ratio
Septembre à Août	S1	France	Communication, management et projet professionnel (M1)	1	3	3
			Génétique biologique et pathologies associées (M1)	2	6	3
			Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associées (M1)	2	6	3
			Recherche clinique, communication & management (M2)	2	6	3
			Entreprendre et innovation (M2)	2	6	3
			Entrepreneuriat (M1)	1	3	3
			TOTAL	10	30	3
	S2	France	Projet génie biologique (M1)	1	3	3
			Microbiologie, Immunologie appliquées au diagnostic (M1)	2	6	3
			Anatomie pathologique – Mécanistique – Cancérologie (M1)	2	6	3
			Normes et qualité en biomédical et en milieu hospitalier (M1)	2	6	3
			Projet de recherche 1 (M1)	4	9	2,2
		TOTAL	11	30	2,7	

Septembre à Août	S3	Canada	IAF6060 : Bioinformatique 1 OU SES9802 : Principes en toxicologie de l'environnement <i>Projet de recherche 2</i>	3 9	9 21	3 2,3
			TOTAL	12	30	2,5
	S4	Canada	SES9911 : Système immunitaire (Hématologie) OU SES9830 : Cours dans les matières spécialisées <i>Projet de recherche 3</i>	3 9	9 21	3 2,3
			TOTAL	12	30	2,5
TOTAL				45	120	2,7

Master 1 Ingénierie de la santé, parcours Diagnostic Biomédical FI double diplomation avec Institut Armand Frappier – INRS Santé Canada

Semestre 1 :

	Crédits UE UCA France	Crédits UE INRS Canada	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE2 S1 M1 : Communication, management et projet professionnel	3	1	CC		2	E + O	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE3 S1 M1 : Génétique Biologique et pathologies associées	6	2	CC		3	E + S	E : 1h et 2h S : 3h	1	E	1h	1	E	1h
UE4 S1 M1 : Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associés	6	2	CC		2	E	E : 2 X 1h	1	E	1h	1	E	1h
UE6 S1 M1 : Projet Génie Biologique <i>EC1 : Entrepreneuriat</i>	3	1	CC		3	E + O + M	1h				1	E	1h
UE6 S3 M2 : Recherche clinique, communication et management	6	2	CC		2	E + M	E = 2h M	1	E	1h	1	E	1h
UE7 S3 M2 : <i>Entreprendre et innovation</i>	6	2	CC		3	E + M + S	1h	1	E	1h	1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Responsables des UE : Mahchid BAMDAD (PU IUT) en France et Frédéric VEYRIER (Professeur INRS Santé- Institut Armand Frappier – LAVAL Canada)

Master 1 Ingénierie de la santé, parcours Diagnostic Biomédical FI double diplomation avec Institut Armand Frappier – INRS Santé Canada

Semestre 2 :

	Crédits UE UCA France	Crédits UE INRS Canada	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE6 S1 M1 : Projet Génie Biologique <i>EC1 : Projet Génie biologique</i>	6	1	CC		2	S	30 min par étudiant				1	E	1h
UE 7 S1 M1 : Normes et qualité en biomédical et milieu hospitalier	6	2	CC		2	E + M	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 8 S1 M1 : Anatomie pathologique, mécanistique et cancérologie	6	2	CC		2	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE9 S1 M1 : Microbiologie, Immunologie appliquées au Diagnostic	6	2	CC		4	E + S	E : 3 X 1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 12 S1 M1 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche	6	4	CC		2	M + S	1h par étudiant				1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Responsables des UE : Mahchid BAMDAD (PU IUT) en France et Frédéric VEYRIER (Professeur INRS Santé- Institut Armand Frappier – LAVAL Canada)

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Année universitaire – 2018 - 2019

Master

Santé publique

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 24 septembre 2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27 septembre 2018

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention : GERBAUD Laurent, lgerbaud@chu-clermontferrand.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- **Parcours 1 : Education à la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes (EDUC)**
SIMAR Carine carine.simar@uca.fr
- **Parcours 2 : Evaluation en santé (EVAL)**
GERBAUD Laurent, lgerbaud@chu-clermontferrand.fr
- **Parcours 3 : Science du risque en santé environnementale et santé au travail (SRS-ET)**
SAUVANT-ROCHAT Marie Pierre, m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
- **Parcours 4 : Education thérapeutique du patient (ETP)**
COUDEYRE Emmanuel, ecoudeyre@chu-clermontferrand.fr

Contact en scolarité :

Parcours 1 : FAURIE Anne, anne.faurie@uca.fr

Parcours 2/3/4 : LOPES Michelle, michelle.lopes@uca.fr

Assiduité aux enseignements (le cas échéant)

L'assiduité est contrôlée par l'émargement de l'étudiant (boursier, non boursier, stagiaire de la FC) et par la signature de la feuille de présence pour tous les étudiants.

La présence est obligatoire aux sessions de formation (au moins 60% de présence pour chaque session) pour pouvoir passer l'épreuve de validation.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est déclaré défaillant et renvoyé en seconde session.

En cas de non rendu du travail, l'étudiant sera déclaré défaillant et renvoyé en seconde session.

Stages

Master 1 : le stage de 200h (UE 19) fait l'objet d'un rapport de stage et d'une soutenance orale qui constituent l'évaluation de l'UE Stage et peut être fait, après accord de l'un des enseignants responsables à n'importe quel moment de l'année universitaire, sauf pendant les semaines d'enseignement. Dans le cadre d'étudiants effectuant leur formation en situation professionnelle (formation continue, en alternance, ...), le lieu de travail peut être lieu de stage sous réserve de l'accord de l'un des responsables d'enseignement.

Master 2 : le stage de 400 à 800 h fait l'objet d'un rapport de stage qui constitue l'évaluation de l'UE Stage et peut être fait, après accord de l'un des enseignants responsables à n'importe quel moment de l'année universitaire, sauf pendant les semaines d'enseignement. Dans le cadre d'étudiants effectuant leur formation en situation professionnelle (formation continue, en alternance, ...), le lieu de travail peut être lieu de stage sous réserve de l'accord de l'un des responsables d'enseignement.

Evaluation des connaissances

Accès à la salle d'examen

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.

La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci pourra permettre, à titre exceptionnel, l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Le regroupement des enseignements en séminaires d'une semaine permet de généraliser l'accès de la formation à l'ensemble des étudiants ayant une activité professionnelle. Les cours ont lieu sur la période usuelle d'enseignement (08h00-18h30). Compte tenu de cette organisation, il n'y a pas d'autres aménagements d'horaires possibles.

Modalités de compensation (pour les masters exclusivement)

Principe pour le M1 et le M2 : les semestres se compensent

Master 1

UE 19 non compensable et ne participant pas à la compensation

Master 2 parcours 1

UE 1210 non compensable et ne participant pas à la compensation

UE 121 non compensable.

Master 2 parcours 2

UE 2210 non compensable et ne participant pas à la compensation

Master 2 parcours 3

UE 3210 non compensable et ne participant pas à la compensation

Master 2 parcours 4

UE 4211 non compensable et ne participant pas à la compensation

La délivrance du diplôme est conditionnée par l'obtention :

- de la moyenne à la partie enseignement (ensemble des UE hors stage)
- de la moyenne à l'UE Stage

et donc de la moyenne à l'année (moyenne des 2 semestres stage compris).

Le calcul de la moyenne de la partie enseignement (ensemble des UE des deux semestres hors stage) s'effectue en pondérant chaque UE par le nombre de crédits qui lui sont attribués.

Maquettes de la formation :

Master 1 santé publique parcours 1-2-3-4

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
		1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 11. Introduction à la santé publique	6	ET		1	M	-	1	M	-	1	E	2h
UE 12. Initiation aux sciences de l'éducation et de la formation	9	ET		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 13. Etat de santé et organisation	6	ET		1	M	-	1	M	-	1	E	2h
UE 14. Outils et méthodes statistiques et épidémiologie	9	ET		1	A	-	1	A	-	1	E	2h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

A : UE14 : remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
		1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 15. Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	3	ET		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2 h
UE 16. Initiation à la recherche et au mémoire	3	ET		1	M	-	1	M	-	1	E	2 h
UE 17. Promotion de la santé	6	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	2 h
UE 18. Méthodes en évaluation	6	ET		1	A	-	1	A	-	1	E	2 h
UE 19. Stage	9	ET		2	M et S	-	2	M et S	-	2	M et S	-
UE 20. Anglais	3	ET		1	M	-	1	M	-	1	M	-

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

A : UE18 : remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt

Master santé publique parcours 1 « enfants, adolescents et jeunes adultes »

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
		1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 121. Education et promotion de la santé	9	ET		1	M	-	1	M	-	1	E	2 h
UE 122. Politiques d'éducation et promotion de la santé	6	ET		1	E	3 h	1	E	3 h	1	E	2 h
UE 123. Méthodes d'évaluation en éducation à la santé	3	ET		1	M	-	1	M	-	1	E	2 h
UE 124. De l'éducation à la santé à l'ETP	3	ET		1	M	-	1	M	-	1	E	2 h
UE 125. Ethique et éducation à la santé	6	ET		1	M	-	1	M	-	1	E	2 h
UE 126. Prévention des pratiques addictives (option 1)	3	ET		1	A	-	1	A	-	1	E	2 h
UE 127. Politiques territoriales et promotion de la santé (option 2)	3	ET		1	M	-	1	M	-	1	E	2 h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

A : exercices à déposer sur google.

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
		1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 128. Education à la santé en milieu scolaire	3	ET		1	M	-	1	M	-	1	E	2 h
UE 129. Formation des acteurs de l'éducation à la santé	6	ET		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2 h
UE 1210. Stage (400 h)	9	ET		1	M	-	1	M	-	1	M	
UE 1211. Mémoire	9	ET		2	M + S	-	2	M + S	-	2	M + S	
UE 1212. Anglais	3	CC		2	M		2	-M		1	M	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Master santé publique parcours 2 « évaluation en santé »

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
		1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 221. Concepts en évaluation à la santé, de la qualité aux politiques et des nouvelles technologies	6	ET		1	M		1	M		1	E	2h
UE 222. Outils épidémiologiques en évaluation	6	ET		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 223. Gestion des risques	3	ET		1	M		1	M		1	E	2h
UE 224. Evaluation médico économique	6	ET		1	M		1	M		1	E	2h
UE 225. Evaluation des politiques et programmes publics de santé niveau 1	6	ET		1	M		1	M		1	E	2h
UE 226. Statistiques niveau 2 - mesures et techniques quantitatives en évaluation	3	ET		1	A		1	A		1	E	2h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

A : UE226 : remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 227. Accréditation, certification et EPP	3		ET		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE 228. Contractualisation en qualité, relations d'agence, évaluation de la prévention et audit	3		ET		1	M		1	M		1	E	2h
UE 229. Evaluation des politiques et programmes publics de santé niveau 2	6		ET		1	M		1	M		1	E	2h
UE 2210. Stage	12		ET		1	M		1	M		1	M	
UE 2211. Mémoire	3		ET		2	M et S		2	M et S		2	M et S	
UE 2212. Anglais	3		ET		1	M		1	M		1	M	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Master santé publique parcours 3 « sciences du risque en santé environnementale et santé au travail »

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
		1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 321. Perception et communication sur le risque	3	ET		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
UE 322. Outils épidémiologiques en évaluation	3	ET		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
UE 323. Outils toxicologiques	6	ET		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
UE 324. Evaluation quantitative et qualitative du risque sanitaire	3	ET		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
UE 325. Environnement et santé : 1/ fondamentaux – 2/ Risques environnementaux et milieux – 3/ Territoires et santé	6	ET		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
UE 326. Statistiques – niveau 2 (analyses multivariées et de projection)	3	ET		1	A		1	A		1	E	2H
UE 327. Santé au travail : 1/ Fondamentaux – 2/ Ergonomie et métrologie – 3/ Risques psycho-sociaux	6	ET		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

A : UE226 : remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
		1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 328. Anglais	6	CC		2	O + E		2	O + E		2	O + E	
UE 329. Projet Filière	6	ET		2	M + S		2	M + S		2	M + S	
UE 3210. Stage	18	ET		2	M + S		2	M + S		2	M + S	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Master santé publique parcours 4 « éducation thérapeutique du patient »

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
		1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
		Type de contrôle		Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 421. Education et promotion de la santé	6	ET		1	M		1	M		1	E	2h
UE 422. Politiques d'éducation à la santé et de promotion de la santé	6	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	2h
UE 423. Méthodes d'évaluation en éducation à la santé	3	ET		1	M		1	M		1	E	2h
UE 424. De l'éducation à la santé à l'ETP- pédagogie appliquée, représentation et déterminants	6	ET		1	M		1	M		1	E	2h
UE 425. Formation des acteurs en ETP et ETP en cancérologie	6	ET		1	M		1	M		1	E	2h
UE 426. ETP, activité physique et vie quotidienne	3	ET		1	M		1	M		1	E	2h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
		1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 427. ETP, médicaments, gestion des traitements et recommandations	3	ET		1	M		1	M		1	E	2h
UE 428. ETP, inégalités sociales de santé, travail, handicap, vulnérabilité	6	ET		1	M		1	M		1	E	2h
UE 429. ETP et parcours de soin, périnatalité	3	ET		1	M		1	M		1	E	2h
UE 4210. ETP, psychoéducation et addictions	6	ET		1	M		1	M		1	E	2h
UE 4211. Stage	6	ET		1	M		1	M		1	M	
UE 4212. Mémoire	3	ET		2	M+S		2	M+S		2	M+S	
UE 4213 : Anglais / langue étrangère	3	ET		1	M		1	M		1	E	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :